



WENDEL

2021



Comptes consolidés

au 31 décembre

Investir *pour le long terme*

Bilan - Etat de situation financière consolidée	3
Compte de résultat consolidé	5
Etat du résultat global	6
Variations des capitaux propres	7
Tableau des flux de trésorerie consolidés	8
Principes généraux	9
Notes annexes	10
NOTE 1. Principes comptables	10
NOTE 2. Contexte de la clôture 2021	21
NOTE 3. Prise en compte des risques relatifs au climat.....	22
NOTE 4. Variations de périmètre	22
NOTE 5. Parties liées.....	25
NOTE 6. Association des équipes de direction aux investissements du Groupe.....	26
NOTE 7. Gestion des risques financiers	33
NOTE 8. Information sectorielle	43
Notes sur le bilan	50
NOTE 9. Ecart d'acquisition	50
NOTE 10. Immobilisations incorporelles.....	52
NOTE 11. Immobilisations corporelles	54
NOTE 12. Titres mis en équivalence.....	55
NOTE 13. Clients	56
NOTE 14. Trésorerie et équivalents de trésorerie	57
NOTE 15. Actifs et passifs financiers (hors dettes financières et hors créances et dettes d'exploitation) 57	
NOTE 16. Capitaux propres	58
NOTE 17. Provisions	59
NOTE 18. Dettes financières.....	65
NOTE 19. Activités destinées à être arrêtées ou cédées.....	67
Notes sur le compte de résultat	68
NOTE 20. Chiffre d'affaires.....	68
NOTE 21. Résultat opérationnel.....	68
NOTE 22. Coût de l'endettement financier net	69
NOTE 23. Autres produits et charges financiers.....	69
NOTE 24. Impôts.....	69
NOTE 25. Résultat net des sociétés mises en équivalence.....	70
NOTE 26. Résultat par action.....	71
Notes sur les variations de trésorerie	72
NOTE 27. Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	72
NOTE 28. Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.....	72
NOTE 29. Acquisitions et souscriptions de titres de participation.....	72

NOTE 30. Cessions de titres de participation	72
NOTE 31. Incidence des variations de périmètre et des activités en cours de cession	72
NOTE 32. Variation des autres actifs et passifs financiers	73
NOTE 33. Variation nette des emprunts et autres dettes financières.....	73
NOTE 34. Autres flux financiers.....	73
Autres notes	74
NOTE 35. Engagements hors bilan	74
NOTE 36. Stock-options, actions gratuites et actions de performance	77
NOTE 37. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe.....	79
NOTE 38. Evènements postérieurs à la clôture	80
NOTE 39. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2021	81

BILAN - ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	Note	31.12.2021	31.12.2020
Ecart d'acquisition nets	8 et 9	3 510,6	3 488,6
Immobilisations incorporelles nettes	8 et 10	1 536,4	1 692,3
Immobilisations corporelles nettes	8 et 11	1 092,4	1 109,0
Immobilisations corporelles en location simple	8 et 11	428,0	530,5
Actifs financiers non courants	8 et 15	1 184,8	320,8
Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis	8 et 14	0,5	0,4
Titres mis en équivalence	8 et 12	215,8	225,2
Impôts différés actifs	8 et 24	167,5	206,6
Actifs non courants		8 136,0	7 573,4
Actifs destinés à être cédés	19	834,0	8,3
Stocks	8	480,7	416,4
Créances clients	8 et 13	1 519,5	1 375,3
Actifs de contrats nets	8	307,9	232,1
Autres actifs courants	8	305,7	327,5
Impôts exigibles	8	52,8	61,0
Autres actifs financiers courants	8 et 15	314,6	311,9
Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie	8 et 14	2 231,8	2 900,3
Actifs courants		5 213,1	5 624,6
TOTAL DE L'ACTIF		14 183,1	13 206,3

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », la participation dans le groupe Cromology a été reclassée en « Actifs et passifs des activités arrêtées ou destinées à être cédées » en date du 30 septembre 2021. Voir les notes 4 « Variations de périmètre » et 19 « Activités destinées à être arrêtées ou cédées ».

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	Note	31.12.2021	31.12.2020
Capital		179,0	178,9
Primes		57,5	55,3
Réserves consolidés		1 317,9	2 033,6
Résultat net de l'exercice - part du Groupe		1 046,9	-264,1
Capitaux propres - part Groupe		2 601,4	2 003,7
Intérêts minoritaires		1 587,5	1 283,8
Total des capitaux propres	16	4 188,9	3 287,5
Provisions	8 et 17	372,7	453,4
Dettes financières	8 et 18	5 261,8	5 312,9
Dettes de location simple	8 et 18	353,6	448,4
Autres passifs financiers non courants	8 et 15	364,7	283,9
Impôts différés passifs	8 et 24	346,8	396,7
Total des passifs non courants		6 699,6	6 895,3
Passifs destinés à être cédés	19	491,6	-
Provisions	8 et 17	5,1	6,1
Dettes financières	8 et 18	201,3	646,8
Dettes de location simple	8 et 18	118,2	134,4
Autres passifs financiers courants	8 et 15	223,8	179,5
Dettes fournisseurs	8	1 012,1	862,0
Passifs de contrats nets	8	33,6	27,6
Autres passifs courants	8	1 090,2	1 025,5
Impôts exigibles	8	119,0	141,6
Total des passifs courants		2 803,2	3 023,6
TOTAL DU PASSIF		14 183,1	13 206,3

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », la participation dans le groupe Cromology a été reclassée en « Actifs et passifs des activités arrêtées ou destinées à être cédées » en date du 30 septembre 2021. Voir les notes 4 « Variations de périmètre » et 19 « Activités destinées à être arrêtées ou cédées ».

Compte de résultat consolidé**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

<i>En millions d'euros</i>	Note	2021	2020
Chiffre d'affaires	8 et 20	7 503,9	6 831,7
Autres produits de l'activité		9,6	6,2
Charges opérationnelles		-6 708,7	-6 358,1
Résultat sur cession d'actifs		4,3	-28,2
Dépréciation d'actifs		-0,7	-170,5
Autres produits et charges		-0,8	-18,6
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	8 et 21	807,6	262,4
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		8,2	9,1
Coût de l'endettement financier brut		-174,0	-231,8
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	8 et 22	-165,8	-222,7
Autres produits et charges financiers	8 et 23	9,4	1,3
Charges d'impôt	8 et 24	-232,0	-115,6
Résultat net des sociétés mises en équivalence	8 et 25	919,5	-63,3
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES		1 338,6	-137,8
Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées	19	37,7	-93,1
RÉSULTAT NET		1 376,4	-231,0
Résultat net - part des minoritaires		329,5	33,1
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		1 046,9	-264,1

<i>En euros</i>	Note	2021	2020
Résultat de base par action	26	23,93	-6,03
Résultat dilué par action	26	23,78	-6,07
Résultat de base par action des activités poursuivies	26	23,11	-5,24
Résultat dilué par action des activités poursuivies	26	22,97	-5,28
Résultat de base par action des activités cédées	26	0,81	-0,79
Résultat dilué par action des activités cédées	26	0,81	-0,79

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Conformément à IFRS 5 « Activités abandonnées ou destinées à être cédées », la contribution de Cromology au résultat 2021 et 2020 a été reclassée sur une seule ligne : « Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées ». Voir les notes 4 « Variations de périmètre » et 19 « Activités destinées à être arrêtées ou cédées ».

Etat du résultat global**ETAT DU RESULTAT GLOBAL**

En millions d'euros	2021			2020		
	Montants bruts	Effet impôt	Montants nets	Montants bruts	Effet impôt	Montants nets
Eléments recyclables en résultat						
Réserves de conversion ⁽¹⁾	198,4	-	198,4	-282,8	-	-282,8
Gains et pertes sur dérivés qualifiés de couverture ⁽²⁾	-3,6	-4,1	-7,7	67,9	0,6	68,5
Reprise en compte de résultat des résultats antérieurement constatés en capitaux propres ⁽³⁾	-14,9	4,3	-10,5	-10,4	-	-10,4
Eléments non recyclables en résultat						
Gains et pertes sur actifs financiers par autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾	-356,9	-	-356,9	-	-	-
Gains et pertes actuariels	21,2	-4,3	16,9	-11,5	2,4	-9,1
PRODUITS ET CHARGES DIRECTEMENT ENREGISTRÉS DANS LES CAPITAUX PROPRES (A)	-155,8	-4,1	-159,7	-236,8	3,0	-233,8
Résultat de la période (B)			1 376,4			-231,0
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS POUR LA PÉRIODE (A) +(B)			1 216,7			-464,8
Attribuables aux :						
- aux actionnaires de Wendel			784,6			-339,9
- aux intérêts minoritaires			432,1			-124,9

(1) En 2021, ce poste intègre notamment la contribution de Bureau Veritas pour 128,8 M€.

(2) En 2021, ce poste intègre -19,3 M€ liés à la variation de la juste valeur du *cross currency swap* mis en place chez Wendel SE (voir la note 7 - 5.1 « Gestion du risque de change – Wendel ») et +14,3 M€ de variation de juste valeur de dérivés opérationnels chez Constantia Flexibles.

(3) En 2021, ce poste intègre -14,8 M€ d'effet de recyclage de dérivés opérationnels chez Constantia Flexibles.

(4) Ce poste intègre la variation de juste valeur des titres d'IHS entre la date de la déconsolidation et le 31 décembre 2021 (Voir note 4 « Variation de périmètre »).

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Variation des capitaux propres**VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<i>En millions d'euros</i>									
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019	43 773 358	178,7	53,3	-546,0	2 935,3	-198,1	2 423,1	1 392,5	3 815,6
Produits et charges directement enregistrés dans les capitaux propres (A)		-	-	-	50,4	-126,3	-75,9	-157,9	-233,8
Résultat de la période (B)					-264,1		-264,1	33,1	-231,0
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS POUR LA PÉRIODE (A)+(B) ⁽¹⁾					-213,6	-126,3	-339,9	-124,8	-464,8
Dividendes versés ⁽²⁾					-122,6		-122,6	-18,4	-141,0
Mouvements sur titres autodétenus	8 285	-		1,0			1,0		1,0
Exercice du plan d'épargne entreprise	36 811	0,2	2,0				2,2		2,2
Rémunération en actions					21,1		21,1	15,3	36,4
Variations de périmètre					-1,3	-	-1,3	-2,1	-3,4
Autres					19,9		19,9	21,4	41,3
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020	43 818 454	178,9	55,2	-545,1	2 638,8	-324,4	2 003,7	1 283,8	3 287,5
Produits et charges directement enregistrés dans les capitaux propres (A)		-	-	-	-363,8	101,5	-262,3	102,6	-159,7
Résultat de la période (B)					1 046,9		1 046,9	329,5	1 376,4
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS POUR LA PÉRIODE (A)+(B) ⁽¹⁾					683,1	101,5	784,6	432,1	1 216,7
Dividendes versés ⁽²⁾					-126,6		-126,6	-118,1	-244,7
Mouvements sur titres autodétenus	-215 791	-		-24,7			-24,7		-24,7
Augmentation de capital ⁽³⁾	28 824	0,1	2,2				2,3		2,3
Rémunération en actions					21,1		21,1	17,0	38,1
Variations de périmètre					10,6	-11,8	-1,2	45,4	44,2
Autres ⁽⁴⁾					-57,8		-57,8	-72,8	-130,5
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021	43 631 487	179,0	57,5	-569,7	3 169,3	-234,7	2 601,4	1 587,5	4 188,9

(1) Voir l'« Etat du résultat global ».

(2) Le dividende versé par Wendel en 2021 est de 2,9 € par action, pour un total de 126,6 M€. En 2020, le dividende versé était de 2,8 € par action pour un total de 122,6 M€.

(3) Voir la note 16 : « Capitaux propres ».

(4) Les autres variations incluent notamment l'impact des variations de valeur des parts de minoritaires.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Note	2021	2020
Résultat net		1 376,4	-231,0
Elimination des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence		-919,6	63,4
Elimination du résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées		-1,0	103,4
Elimination des amortissements et provisions et autres éléments sans incidence sur la trésorerie		558,7	849,3
Elimination des résultats d'investissement, de financement et d'impôts		402,9	394,5
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées avant impôt		1 417,5	1 179,6
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'exploitation		6,2	219,0
FLUX NET DE TRÉSORERIE OPÉRATIONNELS HORS IMPÔT	8	1 423,7	1 398,6
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	-249,2	-219,3
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	28	18,7	14,6
Acquisitions et souscriptions de titres de participation	29	-400,3	-1,8
Cessions de titres de participation	30	1,6	191,0
Incidence des variations de périmètre et des activités en cours de cession	19 et 31	-72,6	-26,8
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ou non consolidées		0,4	0,2
Variation des autres actifs et passifs financiers et autres	32	-45,8	32,7
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux investissements		-3,7	-10,9
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS HORS IMPÔT	8	-751,0	-20,2
Augmentation du capital		2,3	2,2
Contribution des actionnaires minoritaires		21,1	2,1
Mouvements sur actions propres		-0,5	6,4
- Wendel		-24,7	1,0
- Filiales		24,2	5,5
Dividendes versés par Wendel		-126,6	-122,6
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales		-118,1	-18,4
Emissions d'emprunts	33	1 082,5	1 045,9
Remboursements d'emprunts	33	-1 547,3	-1 402,5
Remboursement des dettes et intérêts de location	33	-152,3	-158,8
Coût net de l'endettement		-156,3	-212,8
Autres flux financiers	34	-75,0	-19,7
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations de financement		-18,8	-0,9
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT HORS IMPÔT	8	-1 089,0	-879,1
Impôts courants		-262,5	-200,0
Variations des dettes et créances d'impôts (hors impôts différés)		-5,3	-2,2
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX IMPÔTS	8	-267,8	-202,2
Effet des variations de change		15,6	-37,5
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		-668,5	259,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 900,8	2 641,3
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	14	2 232,2	2 900,8

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Les principales composantes du tableau des flux de trésorerie sont détaillées aux notes 27 et suivantes.

Le détail des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie et leur classement au bilan consolidé sont indiqués en note 14 « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les flux de trésorerie des sociétés cédées sont maintenus dans chacune des catégories de flux de trésorerie jusqu'à la date de classement de ces sociétés en « Activité destinée à être abandonnée ou cédée ». La trésorerie du groupe Cromology à la date du reclassement a été comptabilisée sur la ligne « Incidence des variations de périmètre et des activités en cours de cession ».

PRINCIPES GENERAUX

Wendel est une société européenne à Directoire et Conseil de surveillance régie par les dispositions législatives et réglementaires européennes et françaises en vigueur et à venir. La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 174 035. Son siège social est situé au 89 rue Taitbout à Paris.

Son activité consiste à investir sur le long terme dans des sociétés industrielles et de services pour accélérer leur croissance et leur développement.

Au 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation du groupe Wendel est principalement composé :

- de sociétés opérationnelles consolidées par intégration globale : Bureau Veritas (35,5 % net de l'auto-détention), Constantia Flexibles (60,8 %), Cromology (94,8 %, voir la note 4 « Variations de périmètre »), Stahl (67,8 %), et CPI (96,3 %) ;
- d'une société opérationnelle comptabilisée par mise en équivalence : Tarkett (25,1 %), IHS n'est plus comptabilisé par mise en équivalence, voir la note 4 « Variations de périmètre » ;
- de Wendel et de ses *holdings* consolidées par intégration globale.

Les états financiers consolidés du groupe Wendel portent sur l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et sont exprimés en millions d'euros (M€). Ils comprennent :

- le bilan (état de situation financière) ;
- le compte de résultat et l'état du résultat global ;
- l'état des variations des capitaux propres ;
- le tableau des flux de trésorerie ; et
- les notes annexes.

Chaque poste comptable de ces états financiers intègre la contribution de l'ensemble des sociétés consolidées par intégration globale. Cependant, chacune des participations de Wendel est gérée de façon autonome sous la responsabilité de la Direction de celles-ci et il est donc important d'analyser leurs performances individuellement sur la base des agrégats comptables pertinents pour leurs activités respectives. Les agrégats de chacune des participations consolidées par intégration globale sont présentés en note 8 « Information sectorielle » dans les états contributifs du résultat, du bilan et du tableau des flux de trésorerie. Les agrégats comptables des participations mises en équivalence sont présentés quant à eux en note 12 « Titres mis en équivalence ». La performance globale du Groupe est présentée selon une analyse du résultat net réparti par activité ; elle détaille le résultat net récurrent par activité et le résultat net non récurrent, et est présentée en note 8 « Information sectorielle ». En outre, il n'y a pas de recours financier d'une participation opérationnelle sur une autre ; il n'existe pas non plus de recours financier des participations opérationnelles sur Wendel ou les *holdings* (voir la note 7 - 2.2 « Risque de liquidité des filiales opérationnelles sur Wendel »). Les situations d'endettement des participations intégrées globalement, ainsi que celles de Wendel et de ses *holdings*, sont présentées individuellement en note 7 - 2.1 « Risque de liquidité de Wendel et de ses *holdings* ».

Ces états financiers ont été arrêtés par le Directoire de Wendel le 9 mars 2022 et seront soumis à l'Assemblée générale des actionnaires pour approbation.

NOTES ANNEXES

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe Wendel de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont établis conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tels qu'adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2021, conformément au Règlement n°1606/2002 du Conseil européen et du Parlement européen relatif à l'application des normes comptables internationales, adopté le 19 juillet 2002.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été préparés en utilisant les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 à l'exception des nouveaux amendements à IFRS 9 « Instruments financiers », IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » sur la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt, qui étaient en vigueur à compter du 1er janvier 2021 et qui n'ont eu aucune incidence significative sur les comptes consolidés.

Les nouvelles normes, modifications ou interprétations IFRIC obligatoires pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022 n'ont pas fait l'objet d'une application anticipée au 31 décembre 2021.

Les principes comptables sont disponibles sur le site internet de la Commission Européenne :

https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_fr

Note 1 - 1. Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles Wendel a un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés sur lesquelles Wendel a une influence notable ou un co-contrôle sont mises en équivalence. Le résultat des filiales acquises est consolidé à compter de leur date d'acquisition, celui des filiales cédées l'est jusqu'à leur date de cession ou date de reporting la plus proche.

Note 1 - 2. Comptes retenus pour la consolidation

Les comptes consolidés de Wendel ont été établis en prenant en compte :

- les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2021 de Bureau Veritas, Constantia Flexibles, Cromology, Stahl, CPI et Tarkett ;
- les comptes d'IHS jusqu'au 30 septembre 2021, date effective de sa déconsolidation ; et
- pour les autres sociétés, leurs comptes individuels de l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2021.

Les informations financières de ces filiales et participations ont été préparées conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS.

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe pour l'exercice 2021 sont présentées dans la note 4 « Variations de périmètre ». La liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2021 est présentée à la note 39 « Liste des principales sociétés consolidées ».

Note 1 - 3. Regroupements d'entreprises

Les normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » révisée et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » révisée, applicables depuis le 1^{er} janvier 2010, ont des conséquences sur la comptabilisation des opérations de prise de contrôle ou de cession partielle avec perte de contrôle, notamment :

- les frais accessoires aux transactions sont comptabilisés en résultat opérationnel sur la période, les ajustements de prix sont enregistrés initialement à leur juste valeur et leurs variations de valeur ultérieures sont enregistrées en résultat opérationnel ;
- lors d'une prise de contrôle, les intérêts minoritaires sont comptabilisés, soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise, soit à leur juste valeur. Une quote-part de l'écart d'acquisition est alors affectée à ces intérêts minoritaires. Ce choix se fait de manière individuelle, pour chaque opération d'acquisition ;
- les opérations d'achat ou de cession de parts d'intérêts dans des sociétés contrôlées qui n'entraînent pas de perte de contrôle sont comptabilisées comme des transferts entre la part du Groupe et la part des minoritaires dans les capitaux propres consolidés, sans effet en résultat ;
- les intérêts minoritaires peuvent devenir négatifs dans la mesure où le résultat d'une filiale, positif ou négatif, est alloué entre la part du Groupe et la part des intérêts minoritaires selon les pourcentages d'intérêts respectifs ; et
- en cas de prise de contrôle d'une entité dans laquelle le Groupe détient déjà une participation, la transaction est analysée comme une double opération : d'une part, comme une cession de la totalité de la participation antérieurement détenue avec constatation du résultat de cession consolidé, et d'autre part, comme une acquisition de la totalité des titres avec constatation d'un écart d'acquisition sur l'ensemble de la participation. En cas de cession partielle avec perte de contrôle (mais conservation d'une participation minoritaire), la transaction est également décomposée en une cession et une acquisition : cession de la totalité de la participation avec calcul d'un résultat de cession consolidé, puis acquisition d'une participation minoritaire qui est alors enregistrée à la juste valeur.

Note 1 - 4. Engagements d'achat d'intérêts minoritaires des filiales consolidées

Lorsque le Groupe a octroyé aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées des engagements fermes ou conditionnels d'achat de leur participation, un passif financier est constaté pour un montant correspondant à la valeur actuelle estimée du prix d'achat.

Au 31 décembre 2021, en l'absence de disposition spécifique des normes IFRS, la contrepartie de cette dette financière est :

- d'une part, l'élimination de la valeur comptable des intérêts minoritaires correspondants ; et
- d'autre part, une diminution des capitaux propres part du Groupe : le différentiel entre le prix d'exercice estimé des engagements d'achat accordés et la valeur comptable des intérêts minoritaires est présenté en diminution des réserves consolidées part du Groupe. Ce solde est ajusté à la fin de chaque période en fonction de l'évolution du prix d'exercice estimé des engagements d'achat et de la valeur comptable des intérêts minoritaires.

Ces traitements n'ont aucun impact sur le compte de résultat consolidé, sauf dispositions contraires ultérieures des normes et interprétations.

Note 1 - 5. Cessions d'actifs et apports à l'intérieur du Groupe

Les résultats de cessions ou apports d'actifs entre sociétés consolidées sont éliminés des résultats, et les actifs sont maintenus à leur valeur d'origine (sauf en cas de pertes jugées durables pour lesquelles une perte de valeur serait constatée dans le compte de résultat).

Note 1 - 6. Conversion des états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro

La monnaie de présentation des comptes de Wendel est l'euro.

Les comptes des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour les postes du bilan et aux taux de change moyens de l'exercice ou de la période de consolidation pour les postes du compte de résultat. L'écart entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture, ainsi que l'écart résultant de l'application au résultat de ces taux de change sont portés dans les réserves consolidées au poste « écarts de conversion » jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés. Dans ce cas, ces différences de conversion sont reprises soit en compte de résultat si l'opération conduit à une perte de contrôle, soit directement en variation de capitaux propres s'il s'agit d'une variation d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle.

Les principaux taux de change retenus dans les comptes consolidés sont les suivants :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	2021	2020	2021	2020
Euro/Dollar américain	1,1326	1,2271	1,1829	1,1396

Note 1 - 7. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers, conformément aux normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et appréciations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Ces estimations et appréciations sont fondées sur l'appréciation de Wendel et de ses filiales des faits et circonstances existant à la date de clôture ainsi que sur les informations disponibles lors de l'arrêté des comptes. Elles sont établies sur la base de l'expérience passée de la Direction du Groupe ou de ses filiales et de divers autres facteurs jugés raisonnables (éléments de marché, recours éventuel à un expert,...) et sont revues de façon régulière. Compte tenu de l'incertitude, les prévisions sont rendues difficiles et les montants effectifs pourraient se révéler différents des prévisions établies.

Les estimations et appréciations réalisées pour établir ces états financiers concernent notamment pour les éléments les plus significatifs les écarts d'acquisition, les tests de perte de valeur sur les écarts d'acquisition et les titres mis en équivalence, les provisions, les impôts différés, les instruments dérivés, la valorisation des engagements d'achats d'intérêts minoritaires et le traitement des co-investissements.

Note 1 - 8. Règles d'évaluation

Note 1 - 8.1 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition de l'entreprise acquise et la part du Groupe dans la juste valeur de ses actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de participation. Les actifs et passifs identifiables de la société acquise qui satisfont aux critères de reconnaissance en IFRS sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les ajustements des justes valeurs des actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises comptabilisés initialement sur la base de valeurs provisoires (du fait de travaux d'évaluation en cours ou d'analyses complémentaires restant à mener) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils surviennent dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, ces ajustements sont comptabilisés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs. Depuis l'application d'IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises », un écart d'acquisition peut être comptabilisé au choix du Groupe sur la partie minoritaire. Les écarts d'acquisition sont présentés nets, le cas échéant, du cumul des dépréciations constatées.

Notes annexes

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au minimum une fois par an au 31 décembre de chaque exercice. Les indices de perte de valeur peuvent être notamment une baisse significative ou durable du cours de bourse pour les actifs cotés, un écart défavorable des résultats par rapport au budget ou une dégradation de l'environnement sectoriel. Pour ces tests, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ; chaque filiale opérationnelle (Bureau Veritas, Constantia Flexibles, Cromology, Stahl et CPI) correspondant à une UGT. En cas de perte de valeur, une dépréciation irréversible est comptabilisée à la ligne « Dépréciation d'actifs » du compte de résultat.

Lorsqu'une perte de valeur est identifiée par une filiale opérationnelle sur une UGT reconnue à l'intérieur de son périmètre (et non reconnue au niveau du groupe Wendel), cette perte est maintenue au niveau de la consolidation du groupe Wendel, ceci même si l'analyse faite par Wendel sur l'écart d'acquisition dégagé sur cette filiale ne fait pas ressortir de perte. Cette position a été retenue pour permettre au groupe Wendel de tenir compte de pertes latentes dès qu'elles apparaissent, car celles-ci seraient constatées inévitablement en cas de cession par les filiales de leurs UGT présentant de telles pertes.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont inclus dans la valeur comptable des titres mis en équivalence et ne sont donc pas présentés séparément (IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » §23). En conséquence, ils ne font pas l'objet d'un test de dépréciation distinct, la valeur des titres mis en équivalence étant appréciée écarts d'acquisition compris. Ainsi, pour ce qui concerne les participations mises en équivalence, les pertes de valeur antérieurement enregistrées sont reprises, en cas d'amélioration de leur valeur justifiant une reprise, y compris la partie relative aux écarts d'acquisition. Les dépréciations, les résultats de cession et dilution sont portés au compte de résultat sur la ligne « Résultat net des sociétés mises en équivalence ».

Les tests de dépréciation relatifs aux écarts d'acquisition et aux titres mis en équivalence sont décrits dans la note 9 « Ecart d'acquisition » et note 12 « Titres mis en équivalence ».

Note 1 - 8.2 Immobilisations incorporelles**1. Marques des groupes Bureau Veritas, Cromology et CPI**

La valorisation de ces marques a été faite sur la base de la méthode des royalties (flux de redevances actualisés à un horizon de temps infini ; les flux sont calculés à partir d'un taux de redevance théorique appliqué au chiffre d'affaires réalisé sous ces marques). Ces marques ont une durée de vie considérée comme indéfinie car il n'existe pas de limite temporelle prévisible à la génération de flux de trésorerie par ces marques ; elles ne sont donc pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

En ce qui concerne Bureau Veritas, les marques des filiales de ce groupe sont amorties sur une durée de 5 à 15 ans ; seules les marques identifiées au niveau du groupe Wendel lors de la prise de contrôle de Bureau Veritas ont une durée de vie considérée indéfinie.

2. Contrats et relations clientèles des groupes Bureau Veritas, Constantia Flexibles, Cromology, Stahl et CPI

La valorisation de ces contrats et relations clientèles correspond à la marge dégagée par les contrats existant à la date de prise de contrôle sur leur durée de vie résiduelle en prenant en compte, le cas échéant, un taux de renouvellement de ces contrats lorsqu'un historique statistique justifie la probabilité de ce renouvellement. Ces contrats et relations clientèles sont amortis sur la durée retenue pour le calcul de chaque catégorie de contrats (de 5 à 23 ans selon les contrats et les filiales).

Notes annexes

Note 1 - 8.3 Autres immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne et les frais de développement sont portés à l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilisation de l'actif.

Note 1 - 8.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, déterminé lors de l'achat de ces actifs ou à la juste valeur lors d'un regroupement d'entreprises. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition ou à la construction des actifs concernés et également les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou la production des immobilisations corporelles au cours de la période précédant la mise en service.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains et des immeubles de placement, sont amorties selon le mode linéaire sur une période correspondant à leur durée probable d'utilisation. La base amortissable d'une immobilisation corporelle correspond à son coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle de celle-ci ; la valeur résiduelle est égale au montant estimé qui sera récupéré à la fin de l'utilisation de l'immobilisation, sous déduction d'éventuels coûts de sortie.

Les durées retenues sont de 10 à 50 ans pour les constructions, et de 3 à 10 ans pour les installations industrielles ainsi que pour le matériel et outillage.

Note 1 - 8.5 Contrats de location

L'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » conduit pour les preneurs à reconnaître les contrats de location au bilan avec constatation d'un actif (représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat) et d'une dette (au titre de l'obligation de paiement des loyers fixes), supprimant la distinction entre contrat de location simple et contrat de location-financement.

Conformément à la simplification prévue par IFRS 16, le Groupe a appliqué cette norme aux contrats de location identifiés selon la définition des précédentes normes IAS 17 et IFRIC 4, sans réapprécier la qualification des contrats en cours au 1^{er} janvier 2019.

Le passif au titre de la location est évalué à la valeur actuelle des paiements de location restant dus. Les paiements futurs ont été actualisés sur la base des taux d'endettement marginaux des participations selon la durée résiduelle de leurs contrats.

Le Groupe a opté pour l'exemption offerte par IFRS 16 concernant les contrats à court terme et à faible valeur (les actifs dont la valeur unitaire à neuf est inférieure à 5 000€), dont les loyers continuent à être comptabilisés en charges opérationnelles.

Dans l'appréciation de la durée de location, le Groupe a retenu la période non résiliable de chaque contrat ainsi que toute option de renouvellement que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer et toute option de résiliation que le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Note 1 - 8.6 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué soit en cas d'indice de perte de valeur, soit une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition et aux marques. Les pertes de valeur sont enregistrées sur la ligne « Dépréciation d'actifs » du compte de résultat.

Note 1 - 8.7 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les titres de sociétés non consolidées, les créances d'exploitation, les titres de créances, les valeurs mobilières de placement, les instruments dérivés et la trésorerie. Les passifs

Notes annexes

financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés, les dettes d'exploitation et certains engagements de liquidité sur des titres du Groupe détenus par certains co-actionnaires (voir la note 35 - 5 « Pactes d'actionnaires et mécanismes de co-investissements »).

Conformément aux principes de la norme IFRS 9 « Instruments financiers », les actifs financiers sont comptabilisés et évalués soit à la juste valeur par résultat, soit à la juste valeur par autres éléments du résultat global, soit au coût amorti. Le classement et l'évaluation s'effectuent en fonction des caractéristiques de l'instrument et de l'objectif de gestion suivant lequel ces actifs ont été acquis.

1. Actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les instruments de capitaux propres qui sont détenus à des fins de transaction ou pour lesquels le Groupe n'a pas fait le choix d'une valorisation en juste valeur par les autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

2. Actifs financiers évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global

La norme IFRS 9 permet de faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction. Ce choix se fait instrument par instrument et à chaque nouvelle acquisition en fonction de l'intention de gestion du Groupe.

Les instruments de capitaux propres comptabilisés dans cette rubrique comprennent les prises de participation stratégiques et non stratégiques.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à leur juste valeur qui correspond généralement à leur coût d'acquisition. Aux dates de clôture, pour les instruments cotés, la juste valeur est déterminée sur base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, la juste valeur est évaluée à partir de modèles d'évaluation fondés principalement sur les dernières opérations de marché, l'actualisation de dividendes ou de flux de trésorerie et la valeur de l'actif net.

Les gains et pertes latents sur ces actifs financiers sont comptabilisés directement en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu ou encaissé, date à laquelle le gain ou la perte cumulé, est transféré en réserves de consolidation et n'est pas reclassé dans le compte de résultat. Les dividendes de tels placements sont comptabilisés en résultat à moins que le dividende ne représente clairement la récupération d'une partie du coût d'investissement.

3. Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti si leur détention s'inscrit dans un modèle de gestion visant l'encaissement de flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Ils se composent des prêts et créances rattachés à des participations, des dépôts et cautionnements, des créances commerciales et autres créances courantes. Ces actifs financiers figurent au bilan en « Actifs financiers non courants », « Créances clients » et « Autres actifs financiers courants ». Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et provisions.

4. Passifs financiers

À l'exception des instruments dérivés et des passifs financiers relatifs à des engagements de liquidité sur des titres du Groupe détenus par certains co-actionnaires (voir la note 35 - 5 « Pactes d'actionnaires et mécanismes de co-investissements »), les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf pour les exceptions détaillées ci-après, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur, de flux futurs de trésorerie ou de couverture d'investissement :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux de change, des taux d'intérêt ou autres cours de référence ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs ; il s'agit des couvertures mises en place par Wendel et ses filiales pour se couvrir contre les fluctuations de cours de devises étrangères, de taux d'intérêt, ou du cours des matières premières ; et
- les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger permettent de compenser les fluctuations de valeur liées à la conversion en monnaie de reporting dans les comptes consolidés de la société mère. Les dettes financières libellées dans la devise de fonctionnement de l'investissement couvert peuvent faire l'objet d'une qualification de couverture d'investissement net lorsque la couverture est reconnue comptablement.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ; et si
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée en capitaux propres. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en compte de résultat. Les montants enregistrés en situation nette sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts ou sont repris dans le coût d'acquisition des actifs dont le risque financier lié au prix d'acquisition a été couvert ; et
- de façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments du résultat global pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat pour la part inefficace. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont reconnus dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

La valorisation des instruments dérivés est faite sur la base de modèles mathématiques mis en œuvre par le groupe Wendel, par des experts externes et/ou par les contreparties.

Note 1 - 8.8 Méthodes d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux de la note 15 « Actifs et passifs financiers » présentent, conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » de mars 2009, les actifs et passifs du Groupe qui sont évalués à la juste valeur selon leur mode d'évaluation. Les niveaux de classification sont définis comme suit :

Notes annexes

- niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des instruments identiques ;
- niveau 2 : données observables autres que des cotations visées au niveau 1, soit directement (tel qu'un prix), soit indirectement (calculé à partir d'un autre prix) ; et
- niveau 3 : justes valeurs qui ne sont pas déterminées sur la base de données observables sur un marché.

Au cours de l'exercice 2021, il n'a été procédé à aucun transfert entre les niveaux 1 et 2, et à aucun transfert vers ou depuis le niveau 3 des méthodes d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Note 1 - 8.9 Stocks

Les stocks sont valorisés au plus faible du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût de production comprend le coût des matières premières, de la main-d'œuvre ainsi que les frais généraux que l'on peut raisonnablement rattacher à la production.

Note 1 - 8.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie et comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis

La trésorerie est constituée de comptes bancaires.

Conformément à IAS 7 « Tableaux des flux de trésorerie », les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, soumis à un risque négligeable de changement de valeur et destinés à faire face à des besoins de trésorerie à court terme. Les équivalents de trésorerie comprennent notamment des Sicav monétaires et des comptes de dépôt ayant des échéances initiales inférieures ou égales à 3 mois. Ils sont comptabilisés à la clôture à leur juste valeur.

Les comptes de trésorerie et les équivalents de trésorerie nantis sont présentés en actifs non courants car ils ne sont pas immédiatement disponibles.

Note 1 - 8.11 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Selon l'échéance estimée de l'obligation, le montant de la provision est actualisé. L'impact de l'actualisation est recalculé à chaque clôture et l'ajustement lié à l'actualisation est comptabilisé dans le compte de résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Note 1 - 8.12 Provisions pour avantages accordés aux salariés

Pour les régimes à cotisations définies, les cotisations sont comptabilisées en charges opérationnelles.

Pour les régimes à prestations définies, la valeur actualisée des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite pour le personnel en activité et les salariés retraités est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées. Les droits sont déterminés à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'âge, de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle qui s'applique à des hypothèses de rentabilité des placements à long terme. La provision correspond à la différence entre l'engagement ainsi calculé et les éventuels actifs confiés en gestion à des sociétés d'assurances dans le but de couvrir ces engagements.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres dès qu'ils sont constatés.

Notes annexes

Note 1 - 8.13 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

L'existence de déficits fiscaux reportables entraîne l'inscription à l'actif du bilan d'impôts différés lorsqu'il est probable de les utiliser par compensation avec des impôts générés par les bénéfices futurs ou lorsqu'il existe des impôts différés passifs d'un montant égal ou supérieur qui sont susceptibles d'être imputés sur ceux-ci. L'application de ce principe a conduit à ne pas activer les déficits fiscaux du groupe fiscal Wendel.

S'agissant des filiales et des sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire entre la valeur comptable des titres et leur valeur fiscale sauf :

- si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera ; et
- qu'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode de report variable. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existant dans les états financiers consolidés et leur base fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les différences temporaires seront recouvrées ou réglées. L'incidence de toute variation des taux d'imposition sur les éléments d'actif et de passif d'impôt différé est constatée dans le résultat de la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent.

Note 1 - 8.14 Actions auto-détenues

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est affecté directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

Note 1 - 8.15 Actifs destinés à être cédés et activités en cours de cession

Les actifs, groupe d'actifs destinés à être cédés ou les activités en cours de cession sont classés en tant que tels dès lors qu'il est estimé que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par une vente plutôt que par leur utilisation, et lorsque leur cession est hautement probable. Les éventuels amortissements sur ces actifs sont arrêtés à partir de la date à laquelle les conditions de classement dans cette catégorie sont remplies, et une dépréciation est constatée si la valeur nette comptable résiduelle est supérieure à la valeur probable de réalisation diminuée des coûts de vente.

Les actifs et passifs de ces activités sont présentés sur des lignes distinctes du bilan à la clôture de l'exercice en cours et le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat (y compris pour les exercices présentés en comparatif). Le résultat des activités abandonnées intègre, le cas échéant, le résultat de cession ou la dépréciation constatée sur cette activité.

Note 1 - 8.16 Reconnaissance du chiffre d'affaires

La comptabilisation du chiffre d'affaires issu de contrats avec les clients traduit à la fois le rythme de réalisation des obligations de performance correspondant au transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service et le montant qui reflète le montant que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services.

Dans le groupe Bureau Veritas, la majorité des contrats est de courte durée. Au titre de ces contrats, Bureau Veritas comptabilise le chiffre d'affaires dès lors que la prestation de service a été rendue au client. Pour d'autres contrats, Bureau Veritas utilise la méthode de l'avancement pour déterminer le

Notes annexes

montant qu'il convient de comptabiliser en chiffre d'affaires au cours d'une période donnée dans la mesure où les résultats des contrats sont déterminés de manière fiable. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque contrat par référence aux coûts encourus à la date de clôture, rapportés au total des coûts estimés pour exécuter la totalité du contrat. L'accroissement de ce pourcentage, appliqué au résultat total prévisionnel du contrat, représente la marge comptabilisée de la période. En cas de marge prévisionnelle négative, des provisions sont constituées immédiatement pour la totalité du contrat.

Note 1 - 8.17 Traduction des opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont évaluées en fonction des cours de change en vigueur à la date de réalisation des transactions. Les créances et les dettes en devises figurant au bilan à la clôture de la période sont évaluées en fonction des cours de change applicables à cette date. Les pertes et profits de change résultant de la conversion des créances et dettes en devises figurent dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

Dans le cas des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (voir ci-avant « Instruments dérivés »), la part du produit ou de la perte sur un instrument de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger qui est considérée comme une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres. La part inefficace est quant à elle comptabilisée immédiatement en résultat.

Note 1 - 8.18 Plans d'options de souscription et plans d'options d'achat

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » conduit le Groupe à comptabiliser une charge pour le montant de la juste valeur des options de souscription, options d'achat, actions gratuites et actions de performance accordées aux salariés à la date de l'octroi, la contrepartie de la charge étant passée en capitaux propres consolidés. Cette charge est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

En 2021, comme lors des exercices précédents, les justes valeurs des plans accordés par Wendel ont été évaluées par un expert indépendant.

Note 1 - 8.19 Traitement comptable des mécanismes d'association des équipes de direction aux investissements du Groupe

Les mécanismes de co-investissement décrits dans la note 6 « Association des équipes de direction aux investissements du Groupe » sont matérialisés par la détention par les équipes de Direction de différents instruments financiers, tels que des actions ordinaires, des actions de préférence à rendement indexé ou préférentiel, des bons de souscription d'action (BSA), etc.

Ces mécanismes se dénouent lors de la survenance d'une cession, d'une introduction en bourse ou après écoulement d'un délai prédéterminé. Le dénouement conduit à un partage des éventuels gains liés à l'investissement en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs de rendement annuel et de profitabilité cumulée par Wendel.

L'évaluation et la comptabilisation de ces mécanismes dépendent de leur mode de dénouement : soit en instruments de capitaux propres dans le cadre d'une cession ou d'une introduction en bourse, soit en trésorerie dans le cadre des engagements de liquidité incombant au groupe Wendel après expiration d'un délai prédéterminé.

Tant que le mode de dénouement n'est pas connu définitivement, le traitement comptable est fondé sur le mode de dénouement estimé le plus probable.

Lorsque le mode de dénouement estimé le plus probable est en instruments de capitaux propres, l'investissement initial des équipes de direction donne lieu à la comptabilisation d'intérêts minoritaires à hauteur de leur pourcentage dans l'investissement total. Lors du dénouement, l'impact de la dilution liée au partage de la valeur vient réduire le montant de la plus-value revenant au Groupe. Lorsque les

Notes annexes

bénéficiaires investissent à un prix inférieur à la juste valeur des instruments souscrits ou acquis, l'avantage initial est comptabilisé en charges dans le compte de résultat.

Lorsque le mode de dénouement estimé le plus probable est en trésorerie dans le cadre de l'exécution des engagements de liquidité par le groupe Wendel après l'expiration d'un délai prédéterminé, l'investissement initial des équipes de direction est comptabilisé en dette. Cette dette est ultérieurement réévaluée à sa juste valeur jusqu'à sa date de règlement. La variation de juste valeur est comptabilisée en résultat. Lors du dénouement, la dette est soldée par le versement de trésorerie. En outre, les co-investisseurs détenteurs de ces instruments ne sont pas considérés comptablement comme des minoritaires et leur part est consolidée dans le résultat et les réserves consolidées du Groupe.

L'estimation du mode de dénouement le plus probable est appréciée à chaque clôture et jusqu'au dénouement des mécanismes. Les effets du changement d'estimation sur le mode de dénouement probable sont comptabilisés prospectivement au compte de résultat. Ainsi, lorsque le mode de dénouement en trésorerie devient le plus probable, le montant comptabilisé au compte de résultat au moment du changement d'estimation correspond à la réévaluation totale - à cette date - des instruments souscrits.

Wendel estime que pour les principaux co-investissements en place dans le Groupe au 31 décembre 2021, le dénouement le plus probable se fera dans le cadre d'une cession des participations concernées ou dans le cadre d'une introduction en bourse de ces participations. Les engagements de liquidité au titre des co-investissements, ainsi que les montants comptabilisés en passifs financiers à ce titre, sont présentés dans la note 35 - 5 « Pactes d'actionnaires et mécanismes de co-investissements ».

Note 1 - 9. Règles de présentation

Note 1 - 9.1 Présentation du bilan

Un actif est classé en actifs courants lorsqu'une des quatre conditions suivantes est remplie :

- le Groupe s'attend à pouvoir réaliser l'actif, le vendre ou le consommer dans le cadre de son cycle d'exploitation normal, ou
- l'actif est essentiellement détenu à des fins de transaction, ou
- le Groupe s'attend à réaliser l'actif dans les 12 mois suivant la date de clôture, ou
- l'actif est de la trésorerie (ou équivalent de trésorerie) dont l'échange ou l'utilisation pour régler un passif ne sont soumis à aucune restriction pendant au moins les 12 mois suivant la clôture.

Lorsque l'actif est un compte de trésorerie ou équivalent de trésorerie nanti, le montant est classé en actifs non courants.

Un passif est classé en passifs courants lorsque l'une des quatre conditions suivantes est remplie :

- le Groupe s'attend à ce que le passif soit réglé dans le cadre de son cycle d'exploitation normal, ou
- le passif est essentiellement encouru à des fins de transaction, ou
- le passif doit être réglé dans les 12 mois après la date de clôture, ou
- l'entreprise n'a pas de droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum

Notes annexes

pour la période de 12 mois après la date de clôture.

Note 1 - 9.2 Présentation du compte de résultat

Le « Résultat opérationnel » intègre les produits et les charges ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et correspondant à de l'impôt.

Le résultat financier est composé d'une part du « Coût de l'endettement financier net » et d'autre part des « Autres produits et charges financiers » qui intègrent notamment les résultats de cession ou les dépréciations sur les actifs financiers, les dividendes des participations non consolidées, les variations de juste valeur des « Actifs financiers évalués en juste valeur par le résultat », l'impact de l'actualisation des créances, des dettes ou des provisions et les écarts de change.

Note 1 - 9.3 Impôts : traitement de la CVAE

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) répond, selon l'analyse du Groupe, à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 « Impôts dus sur la base des bénéfices imposables ». L'IFRS Interpretations Committee a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le Groupe a jugé que la CVAE remplit les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

La CVAE est donc présentée sur la ligne « Charges d'impôt ».

Note 1 - 9.4 Résultat par action

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par le nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par le nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice, ajusté selon la méthode du « rachat d'actions ». Selon cette méthode, la trésorerie qui serait encaissée à la suite de l'exercice des instruments dilutifs serait utilisée pour racheter des actions et neutraliser partiellement la dilution ; l'impact de la dilution potentielle correspond donc à l'impact net. Les instruments dilutifs émis par les filiales sont également pris en compte dans la détermination du résultat part du Groupe.

Si le compte de résultat présente séparément le résultat d'activités cédées, le bénéfice par action est calculé d'une part sur le bénéfice hors activités cédées et d'autre part sur le résultat des activités cédées.

NOTE 2. CONTEXTE DE LA CLOTURE 2021

Note 2 - 1. Effets de la pandémie Covid-19 sur les états financiers au 31 décembre 2021

L'exercice 2021 s'est traduit par le retour partiel à l'activité normale et dans ce contexte, l'arrêt des comptes n'a pas nécessité une révision des hypothèses et estimations habituelles, contrairement à l'exercice 2020 au cours duquel la pandémie de Covid-19 avait conduit le Groupe à comptabiliser des dépréciations exceptionnelles.

Note 2 - 2. Cyber-attaque subie par Bureau Veritas

Le 22 novembre 2021, Bureau Veritas a annoncé que son système de cybersécurité avait détecté une cyber-attaque le samedi 20 novembre 2021. En réponse, toutes les procédures de cybersécurité de ce groupe ont été immédiatement activées. De manière préventive, la décision a été prise de mettre temporairement les serveurs et les données de ce groupe hors ligne, afin de protéger les clients et l'entreprise. Ces opérations ont généré une indisponibilité ou un ralentissement partiel des services et des interfaces clients.

Le 2 décembre 2021, Bureau Veritas a annoncé que, grâce aux mesures de prévention et d'urgence prises au travers de ses systèmes de cybersécurité, toutes les activités de ce groupe avaient pu continuer à fonctionner. En date du 2 décembre, plus de 80 % des opérations de Bureau Veritas fonctionnaient à un niveau normal, tandis que certaines zones géographiques de ce groupe continuaient à voir leur système d'information fonctionner à un rythme plus ralenti.

Les équipes de Bureau Veritas, accompagnées d'experts informatiques de premier rang, ont été pleinement mobilisées et ont tout mis en œuvre pour assurer la continuité des opérations et minimiser l'impact sur les clients, les employés et les partenaires de ce groupe. Bureau Veritas a également saisi les autorités compétentes et déclenché ses polices d'assurance cybersécurité.

Bureau Veritas considère que toutes ses opérations fonctionnent à un niveau normal depuis le début de l'année 2022. Néanmoins, il reste des coûts de réponse à l'incident début 2022.

Globalement, Bureau Veritas estime que l'impact de la cyberattaque est d'environ 25 millions d'euros sur le chiffre d'affaires de ce groupe en 2021.

NOTE 3. PRISE EN COMPTE DES RISQUES RELATIFS AU CLIMAT

En tant qu'entreprise responsable, Wendel a pris des engagements importants afin de s'assurer que son fonctionnement interne est conforme à ses valeurs et aux objectifs ESG fixés au sein de son portefeuille de sociétés. Le Groupe promeut une gouvernance et une éthique des affaires intègre et transparente, s'engage pour un environnement de travail stimulant et inclusif, et demeure attentif à son empreinte environnementale et climatique.

L'exposition actuelle du Groupe aux conséquences du changement climatique est limitée. Par conséquent, à ce stade, les impacts du changement climatique sur les états financiers sont peu significatifs. Les effets à court terme ont été intégrés au niveau des plans stratégiques des participations du Groupe, sur la base desquels sont réalisés les tests de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie. Les effets de ces changements à long terme ne sont pas chiffrables à ce stade.

NOTE 4. VARIATIONS DE PERIMETRE

Note 4 - 1. Variations de périmètre de l'exercice 2021

Le périmètre de consolidation du groupe Wendel est détaillé dans la note 39 « Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2021 ».

1. Investissement dans Tarkett

En mai 2021, Wendel s'est associé à la famille Deconinck pour former Tarkett Participation dont l'objet est de détenir une participation majoritaire dans Tarkett. La famille Deconinck, actionnaire de contrôle de ce groupe, a ainsi apporté à Tarkett Participation la totalité de sa participation majoritaire (contrôle exclusif) dans Tarkett. Ce groupe est spécialisé dans les revêtements de sols et surfaces de sports. Il

Notes annexes

emploie plus de 12 000 salariés sur 33 sites de production. Son chiffre d'affaires consolidé et son EBITDA ajusté s'élèvent respectivement à 2 792,1 M€ et 229,0 M€ en 2021.

Tarkett Participation a initié une offre de rachat sur Tarkett qui s'est clôturée en juillet 2021. A l'issue de cette offre l'investissement de Wendel dans Tarkett Participation s'élève à 224 M€ et représente 25,2% du capital de Tarkett Participation fin 2021. La famille Deconinck conserve une participation majoritaire et le contrôle exclusif dans Tarkett Participation qui détient à son tour 90,4% de Tarkett.

D'un point de vue comptable, la participation de Wendel dans Tarkett Participation a été comptabilisée par la méthode de la mise en équivalence à partir du mois de juillet 2021 ; en effet, le pourcentage de détention du Groupe est supérieur au seuil de présomption d'influence notable de 20% précisé par la norme IAS 28. Cette présomption est renforcée par la nomination de deux administrateurs Wendel sur six au Conseil de Surveillance de Tarkett Participation.

Le tableau ci-dessous présente les modalités d'allocation du prix payé par Wendel à la date de prise d'influence notable :

<i>En millions d'euros</i>	Allocation provisoire du prix d'acquisition (QP Wendel) à 25,22%	Allocation provisoire du prix d'acquisition à 100%
Marques	82,7	364,0
Relation clientèle (amortissable sur 19 ans)	50,3	221,1
Brevet (amortissable sur 10 ans)	10,0	44,1
Stocks et en-cours (intégralement repris sur la période)	5,5	24,4
Impôts différés relatifs à ces réévaluations	-41,6	-183,0
Quote-part autres actifs et passifs acquis	-55,6	
Actif net acquis	51,3	
Ecart d'acquisition	162,0	
Valeur comptable de la participation acquise	213,3	

Conformément aux normes IFRS, cette allocation est provisoire et pourra être finalisée dans les 12 mois qui suivent l'acquisition.

Avant la date de prise d'influence notable, l'investissement était comptabilisé dans les comptes consolidés en actifs financiers enregistrés à la juste valeur par le résultat. La valeur comptable de la participation à la date de prise d'influence notable s'élevait à 213 M€ et incluait les effets de la variation de juste valeur comptabilisée jusqu'à cette date pour un montant de 3,3 M€.

2. Introduction en bourse d'IHS

Lors de l'introduction d'IHS à la bourse de New York en octobre 2021, le Groupe a conservé l'intégralité de sa participation. Sa détention est passée de 21,4% à 19,2% du capital et de 25,6% à 22,9% des droits de vote. Concomitamment à l'introduction en bourse, les modalités de gouvernance de la société IHS et les droits de ses actionnaires préexistants (dont Wendel) ont sensiblement évolué. Depuis l'introduction en bourse, Wendel ne peut désigner qu'un seul administrateur au sein du Conseil, celui-ci ne pouvant plus participer qu'à un seul des 4 comités du Conseil (Comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement). En outre, le Groupe a perdu toute autre capacité d'influence dont il disposait auparavant aux termes du précédent pacte d'actionnaires. En effet, l'essentiel des décisions prises par IHS relève à présent de son conseil d'administration et non de ses actionnaires comme précédemment. De plus, Wendel ne peut plus avoir accès aux informations présentées et débattues dans le cadre des sessions du Conseil d'IHS ; la réglementation adoptée par IHS limitant toute communication entre Wendel et son représentant au Conseil à des informations publiques. Enfin, Wendel ne disposera des comptes d'IHS qu'au moment de leur communication publique, communication dont le calendrier n'est pas nécessairement compatible avec la préparation des comptes consolidés du groupe Wendel.

Compte tenu de ces changements, Wendel a revu son jugement concernant son influence notable présumée dans IHS selon les différents critères établis par les normes IFRS, notamment dans le cadre de la nouvelle gouvernance. Wendel ne bénéficie plus factuellement de la possibilité d'exercer une influence notable sur les décisions du Conseil malgré la présence d'un administrateur désigné par Wendel.

En conséquence, IHS ne répond plus au critère de comptabilisation par mise en équivalence (défini par IAS 28 « Participations dans des entreprises associées ») à partir de la date d'introduction en bourse. Ainsi, IHS n'a été comptabilisé en mise en équivalence que jusqu'au 30 septembre 2021, date de reporting comptable la plus proche de l'introduction en bourse (l'impact de ce décalage de dates n'est pas significatif). IHS est désormais une participation stratégique comptabilisée à ce titre en actifs financiers comptabilisés à la juste valeur dont la variation est enregistrée par les autres éléments du résultat global conformément à IFRS9 « instruments financiers » et aux principes comptables du Groupe.

D'un point de vue comptable, cette perte d'influence notable est considérée comme une cession de la participation mise en équivalence et une acquisition d'un nouvel actif financier, alors même qu'aucun titre IHS n'a été cédé ou acheté par le groupe Wendel lors de cette transaction. Le résultat de cession et la valeur d'entrée de ce nouvel actif financier sont fondés sur le prix d'introduction en bourse (21,0 \$ par action IHS). L'introduction en bourse d'IHS se traduit donc par une plus-value comptable de 913 M€ enregistrée en résultat des participations mises en équivalence. La variation de juste valeur postérieure à l'introduction en bourse est quant à elle comptabilisée en autres éléments du résultat global pour - 357 M€ ; elle correspond à l'écart entre le prix d'introduction en bourse et le cours de clôture de l'exercice (14,1\$ par action IHS).

3. Cession de Cromology

En novembre 2021, Wendel a signé avec DuluxGroup une promesse de vente de Cromology.

La cession de l'intégralité de la participation Cromology à DuluxGroup est intervenue le 20 janvier 2022 pour une valeur d'entreprise de 1 262 M€ et un produit net de cession de 896 M€ pour Wendel. Ce montant représente environ 1,6 fois l'investissement total de Wendel dans le groupe Materis depuis 2006.

Wendel considère que les critères d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » ont été remplis au mois de septembre 2021, au cours duquel les premières offres d'acquisition de Cromology ont été reçues par Wendel.

Au 31 décembre 2021, compte tenu de la signature d'une promesse de vente en novembre 2021, les montants reclassés en actifs et passifs destinés à être cédés relatifs à la participation dans Cromology sont de respectivement 828,4 M€ et de 491,4 M€. De même, la contribution de cette participation au résultat 2020 et 2021 a été présentée sur la ligne « Résultat des activités destinées à être cédées ». Les amortissements relatifs aux actifs immobilisés ont été arrêtés à la date du reclassement. La valeur de cession étant supérieure à la valeur comptable, aucun ajustement de valeur n'a été comptabilisé. Le résultat net de cession sera comptabilisé sur l'exercice 2022 pour un montant de l'ordre de 580 M€. L'impact des co-investissements de la direction de cette participation sera comptabilisé au même moment.

Note 4 - 2. Variations de périmètre au niveau des filiales et participations

1. Variations de périmètre du groupe Bureau Veritas

En 2021, le groupe a réalisé les principales acquisitions suivantes :

- 60 % de Secura B.V., une société néerlandaise spécialisée dans les services de cybersécurité ;
- 70 % de Bradley, une société américaine spécialisée dans les services de gestion de la construction pour le secteur des énergies renouvelables ; et

Notes annexes

- 80 % de Prescience Corporation, une société américaine proposant des services de gestion de projet et de gestion de la construction, dans le domaine des Infrastructures de Transport.

L'ensemble des investissements de Bureau Veritas relatifs aux acquisitions réalisées en 2021 s'élève à 55,6 M€ et génère un goodwill provisoire de 33,4 M€.

2. Variations de périmètre du groupe Constantia Flexibles

En 2021, Constantia Flexibles a acquis 100% de la société Propak en Turquie. Cette société est un des leaders en Europe de l'industrie de l'emballage destiné au marché des snacks, réalisant un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 75 M€. Cette acquisition représente un investissement de 122 M€ et génère un goodwill provisoire de 23,5 M€.

Note 4 - 3. Variations de périmètre 2020

Les principales variations de périmètre de l'exercice 2020 étaient les suivantes :

- Le transfert de la totalité de la participation de Wendel dans Tsebo ; et
- La cession de 21% de la participation dans Allied Universal pour 203,2 M\$.

NOTE 5. PARTIES LIEES

Les parties liées du groupe Wendel sont :

- Tarkett, qui est mis en équivalence ;
- les membres du Directoire et du Conseil de surveillance de Wendel ; et
- Wendel-Participations, qui est la structure de contrôle de Wendel.

Note 5 - 1. Membres du Conseil de surveillance et du Directoire

Le montant des rémunérations attribuées par le groupe Wendel, au titre de l'exercice 2021, à André François-Poncet, Président du Directoire et à David Darmon, membre du Directoire s'élève à 4 333,9 k€.

La valeur des options et actions de performance qui leur ont été attribuées au cours de l'exercice 2021 s'élève à 4 170 k€ à la date de leur attribution.

Le montant des rémunérations versées au cours de l'exercice 2021 aux membres du Conseil de surveillance s'élève à 1 219 k€, dont 1 124 k€ versés par Wendel SE au titre (i) des mandats de membres du Conseil de surveillance, (ii) de la rémunération du Président du Conseil de surveillance et (iii) de la rémunération du membre référent du Conseil de surveillance, et 95 k€ de rémunération versée par Wendel-Participations SE à certains membres du Conseil de surveillance au titre de leurs fonctions au sein du Conseil d'administration de Wendel-Participations SE. Ces montants n'intègrent pas la rémunération salariale des membres du Conseil de surveillance représentant les salariés qui, par ailleurs, ne perçoivent pas de jetons de présence de Wendel SE.

Au 31 décembre 2021, les engagements pris par la Société au bénéfice d'André François-Poncet, en cas de révocation non motivée par une situation d'échec, correspondaient à une indemnité - versée sous réserve de la satisfaction de conditions de performance - égale à 18 mois de sa rémunération moyenne mensuelle, déterminée comme suit : la somme de (i) sa rémunération moyenne mensuelle fixe au moment du départ, et (ii) 1/12e de sa rémunération variable effectivement versée au titre du dernier exercice clos précédant le départ.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021, les engagements pris par la Société au bénéfice de David Darmon, membre du Directoire, en cas de départ étaient les suivants (sous réserve de la satisfaction de conditions de performance) :

- en cas de cessation du mandat non motivée par une situation d'échec, une indemnité égale à 18 mois de sa rémunération moyenne mensuelle fixe au moment du départ ;
- en cas de cessation du contrat de travail, les indemnités légale et conventionnelle dues dans le cadre dudit contrat de travail, étant précisé que le montant total des indemnités versées à David Darmon (au titre du mandat social et du contrat de travail) ne pourra pas dépasser 18 mois de sa rémunération moyenne mensuelle déterminée comme suit : la somme de (i) sa rémunération moyenne mensuelle fixe au moment du départ, et (ii) 1/12e de sa rémunération variable effectivement versée au titre du dernier exercice clos précédant le départ.

Conformément à la politique d'association de l'équipe de direction de Wendel aux investissements du Groupe, les membres du Directoire participent aux mécanismes de co-investissement décrits dans la note 6.1 « Association des équipes de direction aux investissements du Groupe ».

Note 5 - 2. Wendel-Participations

L'actionnariat de Wendel-Participations SE est composé d'environ 1 200 personnes physiques et morales appartenant à la famille Wendel. Le concert Wendel-Participations détient 39,29 % du capital de Wendel SE au 31 décembre 2021, représentant à cette date 51,41 % des droits de vote théoriques et 52,27 % des droits de vote exerçables.

Il n'y a pas d'autres liens économiques et financiers significatifs entre Wendel-Participations et Wendel que ceux liés à la détention des titres et aux conventions suivantes :

- une convention de prestation de services conclue pour la mise en œuvre des dispositions de la loi Sapin 2 en matière de prévention de la corruption et pour la mise en œuvre du reporting CBCR ;
- un protocole d'accord sur l'utilisation du nom patronymique « Wendel » ainsi qu'une convention de licence de la marque « WENDEL Investissement » ;
- une convention de prestation d'assistance administrative ; et
- une convention de location de locaux par Wendel à Wendel-Participations.

NOTE 6. ASSOCIATION DES EQUIPES DE DIRECTION AUX INVESTISSEMENTS DU GROUPE

Les principes comptables appliqués aux mécanismes de co-investissement sont décrits en note 1-8.19 « Traitement comptable des mécanismes d'association des équipes de direction aux investissements du Groupe ».

Note 6 - 1. Association des équipes de Wendel aux investissements du Groupe

Afin d'associer ses managers à la création de valeur du Groupe, Wendel a mis en place des programmes de co-investissement leur permettant d'investir à titre personnel dans les actifs dans lesquels le Groupe investit. Les managers sont ainsi soumis aux risques et associés aux bénéfices de ces investissements sur

Notes annexes

leur patrimoine propre. Plusieurs programmes se sont succédé, en fonction de la date de réalisation de l'investissement initial par le groupe Wendel. Certaines règles sont communes à tous les programmes :

- i) le montant du co-investissement est égal au maximum à 0,6 % du montant investi par le groupe Wendel et les managers ; les co-investissements correspondent à des déboursements effectifs par chaque manager et sont généralement concomitants aux investissements de Wendel ;
- ii) en cas d'événement de liquidité (tel que défini au iii) ci-dessous), les managers disposent, selon les cas, des mêmes droits et obligations que le groupe Wendel dans la plus-value ou la perte dégagée (co-investissement *pari passu*) ou de droits et obligations différents (*carried interest*) ; dans ce dernier cas, et sous réserve que le groupe Wendel ait réalisé un niveau prédéfini de rendement, les managers ont droit à une quote-part de la plus-value plus importante que leur participation en capital ;
- iii) un événement de liquidité est défini selon les différents programmes comme une cession totale de la société en portefeuille, un changement de contrôle de cette société, la cession de plus de 50 % des titres détenus par le groupe Wendel dans la société ou l'introduction en bourse de celle-ci ; selon les cas, la liquidité octroyée aux co-investisseurs peut être totale ou proportionnelle à la participation cédée ou mise en bourse ;
- iv) en l'absence d'événement de liquidité avant le terme du programme de co-investissement (six à douze années après l'investissement initial), les co-investisseurs ont une liquidité en plusieurs tranches ; la valorisation de la société en portefeuille est alors déterminée pour chaque tranche par un expert indépendant de réputation internationale et les droits ou obligations des managers sont calculés conformément aux règles du ii) ci-dessus ;
- v) les droits des co-investisseurs s'acquièrent progressivement sur une période de plusieurs années ; en cas de départ d'un co-investisseur, et aux termes de promesses croisées d'achat et de vente, le groupe Wendel a la faculté ou l'obligation de lui racheter ses droits non encore définitivement acquis à leur valeur d'origine et, dans certains cas, le co-investisseur a la faculté ou l'obligation de céder ses droits définitivement acquis à des conditions financières prédéfinies ;
- vi) les co-investissements sont réalisés en euros ; en cas d'investissement en devises étrangères, la parité de change entre l'euro et la devise concernée est ajustée au jour de l'augmentation de capital des fonds, en tenant compte le cas échéant des couvertures de change mises en place.

Programme 2011-2012

Les co-investissements afférents aux acquisitions réalisées par le groupe Wendel en 2011 et 2012 (et aux éventuels réinvestissements ultérieurs effectués par le groupe Wendel dans les sociétés concernées) sont régis par les principes figurant en préambule de la présente note et par les règles particulières suivantes :

- i) 30 % du montant investi par les co-investisseurs l'est aux mêmes conditions que Wendel (co-investissement *pari passu*) ;
- ii) les 70 % restant donnent droit, en cas d'événement de liquidité, à 7 % de la plus-value (*carried interest*), à condition que Wendel ait obtenu un rendement minimum de 7 % par an et de 40 % en cumul de son investissement ; dans le cas contraire, les co-investisseurs perdent tout droit à plus-value, ainsi que le montant investi, sur cette fraction de co-investissement ;
- iii) à défaut de cession totale ou d'introduction en bourse de la société concernée, les co-investisseurs ont une liquidité par tiers sur la base d'une valeur établie par expertise indépendante à l'issue d'une période de 8 ans à compter de la réalisation de l'investissement initial par le groupe Wendel : la plus-value éventuelle est alors dégagée sur un tiers des sommes investies par les co-investisseurs ; il en est de même au bout de 10 ans, puis 12 ans, si aucune cession totale ou introduction en bourse n'est intervenue dans l'intervalle ;
- iv) les droits des co-investisseurs s'acquièrent progressivement sur une période de quatre ans, en cinq tranches de 20 % par an, dont 20 % à l'origine.

Notes annexes

En 2021, le seul co-investissement encore en vigueur en application de ces principes était celui réalisé dans la société IHS, à travers le fonds luxembourgeois Oranje-Nassau Développement SCA FIAR, En application du principe visé au point III) ci-dessus. Une première échéance de liquidité est intervenue le 31 mars 2021, au huitième anniversaire de l'investissement initial, sur un tiers du co-investissement. Sur la base de l'expertise indépendante multicritère réalisée, le rendement minimum a été atteint et la quote-part de plus-value revenant aux co-investisseurs s'est élevée à environ 20 M€, dont 2 187 335,35 € pour M. David Darmon, membre du Directoire. Cette liquidité a été réglée en 2021.

Les deux autres tiers du co-investissement ont fait l'objet d'un évènement de liquidité lors de l'introduction en bourse d'IHS intervenue en octobre 2021. Wendel n'ayant pas cédé de titres lors de cette opération, la plus-value éventuelle sera calculée sur la base de la moyenne des cours de bourse de ses actions sur une période de six mois suivant l'introduction en bourse. A la date d'arrêt des comptes, cette moyenne n'est pas encore connue, mais il est probable que le rendement minimum ne soit pas atteint et que les co-investisseurs, dont M. David Darmon, réalisent une perte sur les deux derniers tiers de leur co-investissement.

Programme 2013-2017

Le système de co-investissement a été aménagé en 2013, à l'initiative du Conseil de surveillance, pour introduire une part mutualisée et relever dans certains cas la condition de rendement minimum du groupe Wendel. Ces aménagements ont été établis pour les quatre années correspondant au mandat du Directoire. Ainsi, les co-investissements afférents aux acquisitions effectuées par le groupe Wendel dans de nouvelles sociétés entre avril 2013 et avril 2017 (et aux éventuels réinvestissements ultérieurs effectués par le groupe Wendel dans les sociétés concernées) sont régis par les principes figurant en préambule de la présente note et par les règles particulières suivantes :

- i) 35 % du montant co-investi donne droit, en cas d'évènement de liquidité, à 3,5 % de la plus-value réalisée sur chacun des investissements de la période, à condition que le rendement annuel de Wendel soit d'au moins 10 % (*carried deal par deal*) ; si ce rendement n'est pas atteint, les co-investisseurs perdent tout droit à plus-value sur 35 % de leur investissement, ainsi que 35 % du montant investi ; à l'issue d'une période de 8, 10 et 12 ans à compter de l'investissement initial, et à défaut de cession totale ou d'introduction en bourse préalable, ils ont une liquidité par tiers à dire d'expert (cf. programme 2011-2012 point iii) ;
- ii) 35 % du montant co-investi donne droit à 3,5 % de la plus-value calculée sur l'ensemble des investissements réalisés pendant la période, à condition que le rendement annuel de Wendel, calculé sur l'ensemble de ces investissements, soit d'au moins 7 % (*carried mutualisé*) ; si ce rendement n'est pas atteint, les co-investisseurs perdent tout droit à plus-value sur 35 % de leur investissement, ainsi que 35 % du montant investi ; au 30 septembre 2024, puis au 30 septembre 2025, et à défaut de cession totale ou d'introduction en bourse préalable de chacun des investissements de la période, les co-investisseurs ont une liquidité par moitié sur la plus-value mutualisée éventuelle (les investissements demeurant en portefeuille étant à chaque fois valorisés par un expert indépendant) ;
- iii) les derniers 30 % du montant co-investi le sont *pari passu* avec Wendel, dont 15 % en *deal par deal* et 15 % en mutualisé ;
- iv) les co-investisseurs ayant pris librement l'engagement de participer au programme de co-investissement 2013-2017 pour une certaine part de l'ensemble des co-investissements, sont tenus d'investir à ce niveau dans tous les investissements de la période au titre de la partie mutualisée (*carried et pari passu*) ; à défaut, le co-investisseur concerné perd, à hauteur de la part non investie, ses droits à la plus-value mutualisée et son investissement antérieur, sauf en cas de force majeure où le co-investisseur sera seulement dilué ;
- v) les co-investisseurs qui auront respecté leur engagement de co-investir dans la partie mutualisée pourront investir la même somme en *deal par deal (carried et pari passu)*, sans obligation ;

Notes annexes

vi) les droits des co-investisseurs s'acquièrent progressivement sur une durée de quatre ans, en cinq tranches de 20 % par an, dont 20 % à l'origine ; étant précisé que, pour les droits au *carried mutualisé*, la durée se calcule à compter du premier investissement de la période.

Par ailleurs, la quote-part de co-investissement du Directoire a été fixée à un tiers du co-investissement total, dont 60 % à la charge de l'ancien Président du Directoire et 40 % à la charge de l'ancien membre du Directoire.

En application de ces principes, les managers concernés de Wendel ont investi à titre personnel aux côtés du Groupe dans les sociétés Saham, Nippon Oil Pump, CSP Technologies, Constantia Flexibles, Allied Universal et Tsebo. Ces co-investissements sont détenus à travers deux fonds d'investissement alternatifs réservés (FIAR). Le premier fonds, Expansion 17 SCA FIAR, est la structure utilisée pour les co-investissements en *deal par deal* et est divisé en autant de compartiments que d'investissements. Le second fonds, Global Performance 17 SCA FIAR, est utilisé pour les co-investissements mutualisés, qui sont regroupés dans un compartiment unique pour tous les investissements de la période 2013-2017.

Les co-investissements en *deal par deal* dans les sociétés Saham, Nippon Oil Pump, CSP Technologies, Allied Universal et Tsebo ont fait l'objet d'une liquidité à la suite des cessions de ces sociétés entre 2018 et 2020. Au cours de l'exercice 2021, des montants résiduels de 0,4 M€ et 0,2 M€ respectivement dûs au titre des co-investissements en *deal par deal* dans CSP Technologies et Allied Universal ont été versés aux co-investisseurs, dont 38 595,22 € à M. David Darmon, membre du Directoire, au titre de CSP Technologies (M. Darmon était déjà désinvesti d'Allied Universal mais a reçu au cours de l'exercice 2021 18 092,45 € liés à un ajustement de prix). En ce qui concerne Tsebo, les co-investisseurs ont subi une perte de 0,3 M€ dont 25 919,00 € pour M. David Darmon, membre du Directoire. Le seul co-investissement en *deal par deal* encore en vigueur à la date d'arrêté des comptes est celui réalisé dans la société Constantia Flexibles.

En ce qui concerne les co-investissements mutualisés dans ces sociétés :

- la partie en *pari passu* a été liquidée dans le cadre des cessions intervenues ; et
- la partie en *carried interest* sera liquidée à la fin du programme et sur la base de l'ensemble des investissements réalisés dans ces sociétés.

Programme 2018-2021

En l'absence d'investissement réalisé postérieurement à avril 2017, et à l'occasion de l'arrivée d'un nouveau Président du Directoire le 1^{er} janvier 2018, un nouveau programme de co-investissement a été défini pour les investissements effectués dans de nouvelles sociétés entre 2018 et avril 2021 (et pour les éventuels réinvestissements ultérieurs effectués par le groupe Wendel dans les sociétés concernées). Ce programme est régi par les principes figurant en préambule de la présente note et par les règles particulières suivantes :

- i) en cas d'événement de liquidité affectant l'une des sociétés acquises pendant la période, 20 % du montant global co-investi donne droit à 2 % de la plus-value réalisée sur chacun des investissements de la période, à condition que le rendement de Wendel soit d'au moins 8 % (*carried deal par deal*) ;
- ii) en cas d'événement de liquidité affectant la dernière des sociétés acquises pendant la période, 80 % du montant global co-investi donne droit à 8 % de la plus-value calculée sur l'ensemble des investissements réalisés pendant la période, à condition que le rendement de Wendel, calculé sur l'ensemble de ces investissements, soit d'au moins 7 % (*carried mutualisé*) ;
- iii) en cas d'événement de liquidité, les co-investisseurs ont également droit, *pari passu* avec Wendel, au remboursement de leurs apports et, si le rendement minimum n'est pas atteint, à leur quote-part de plus-value éventuelle ;
- iv) en l'absence d'événement ayant donné lieu à une liquidité totale, les co-investisseurs ont une liquidité pour le solde en trois tranches d'un tiers chacune au 31 décembre 2026, 2028 et 2030 ; à chaque

Notes annexes

échéance, la valorisation est effectuée, si la participation est cotée, sur la base d'une moyenne des cours de bourse de ses actions, et sinon, sur la base d'une expertise indépendante ;

- v) les co-investisseurs ayant pris librement l'engagement de participer au programme de co-investissement 2018-2021 pour une certaine part de l'ensemble des co-investissements, sont tenus d'investir à ce niveau dans tous les investissements de la période au titre de la partie mutualisée ; à défaut, le co-investisseur concerné peut perdre, à hauteur de la part non investie, ses droits à la plus-value mutualisée et 20 % de son investissement antérieur, sauf en cas de force majeure où le co-investisseur sera seulement dilué ;
- vi) les co-investisseurs qui auront respecté leur engagement de co-investir dans la partie mutualisée pourront investir leur quote-part en *deal par deal*, sans obligation ;
- vii) les droits des co-investisseurs s'acquièrent progressivement (*vesting*) sur une durée minimum de cinq ans, en cinq tranches de 20 % par an, soit 20 % à chaque date anniversaire de l'investissement ; étant précisé que cette durée (a) se calcule à compter du premier investissement de la période pour les droits au *carried* mutualisé et (b) est allongée d'un an si le co-investisseur quitte Wendel pour une société concurrente.

La quote-part de co-investissement du Directoire dans ce programme est de 10,7 % (soit 4 % pour M. André François-Poncet et 6,7 % M. David Darmon). La répartition du co-investissement du Directoire est de 90 % en mutualisé et 10 % en *deal par deal*.

En application de ces principes, les membres du Directoire ont investi à titre personnel aux côtés du Groupe et d'autres managers de Wendel dans la société Crisis Prevention Institute (CPI) en décembre 2019 et novembre 2020.

En 2021, des co-investisseurs du groupe, dont ne font partie ni M. André François-Poncet ni M. David Darmon, ont eu l'occasion d'augmenter leur exposition au Programme 2018-2021 en acquérant des parts de *carried* pour un montant de 0,7 M€ à la valeur initiale de l'investissement dans CPI (qui était supérieure à la valeur nette d'inventaire précédant la transaction).

L'écart entre la juste valeur des co-investissements des managers et son prix de souscription s'élève à 3,6 M€. Conformément aux principes du groupe, ce montant est comptabilisé en résultat sur la période d'acquisition des droits.

Programme 2021-2025

A l'occasion du renouvellement du Directoire pour un nouveau mandat de quatre ans, un nouveau programme de co-investissement a été défini pour les investissements effectués dans de nouvelles sociétés entre avril 2021 et avril 2025 (et pour les éventuels réinvestissements ultérieurs effectués par le groupe Wendel dans les sociétés concernées).

Ce programme est régi par les principes suivants, qui ont été approuvés par l'Assemblée générale de la Société du 29 juin 2021 statuant sur rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées :

- i) le montant du co-investissement, c'est-à-dire des sommes déboursées par les co-investisseurs sur leurs fonds propres, s'élève à 0,6% du montant investi ;
- ii) en cas d'événement de liquidité (tel que défini au v) ci-dessous) affectant l'une des sociétés initialement acquises pendant la période, les co-investisseurs ont droit au remboursement de leurs apports *pari passu* avec Wendel et (a) si le rendement minimum est atteint, à la quote-part de plus-value visée au iii) ou iv) ci-dessous selon le cas ou (b) si ce rendement n'est pas atteint, à leur quote-part de plus-value éventuelle *pari passu* avec Wendel ;
- iii) en cas d'événement de liquidité (tel que défini au v) ci-dessous) affectant l'une des sociétés initialement acquises pendant la période, 50 % du montant co-investi donne droit à 5 % de la plus-value éventuellement réalisée (*carried deal par deal*), à condition que le rendement annuel de

Notes annexes

l'investissement soit d'au moins 8% jusqu'au cinquième anniversaire de l'investissement initial ; au-delà de cinq ans, le rendement annuel est diminué de 0,75% par an pendant les cinq années suivantes puis reste constant ; en cas de rendement annuel supérieur à 15%, le taux de plus-value est porté de 5% à 6% ;

- iv) lors du dernier événement de liquidité (tel que défini au v) ci-dessous) affectant les sociétés acquises pendant la période, 50 % du montant global co-investi donne droit à 5 % de la plus-value éventuelle calculée sur l'ensemble des sociétés initialement acquises pendant la période (*carried mutualisé*), à condition que le rendement annuel, calculé sur l'ensemble de ces investissements, soit d'au moins 7% jusqu'au cinquième anniversaire du premier investissement du programme ; au-delà de cinq ans, le rendement annuel est diminué de 0,75% par an pendant les quatre années suivantes puis reste constant ; en cas de rendement annuel global supérieur à 15%, le taux de plus-value est porté de 5% à 6% ;
- v) un événement de liquidité est défini comme (a) un changement de contrôle ou une cession de plus de 50 % des titres détenus par le groupe Wendel dans la société en portefeuille, lesquels donnent lieu à une liquidité totale sur la base du prix de la transaction, ou (b) l'introduction en bourse (IPO) de la société, laquelle donne droit à une liquidité proportionnelle à la participation cédée sur la base du prix de l'IPO sauf, pour le co-investissement en *deal par deal*, option du co-investisseur pour une liquidité totale ;
- vi) en l'absence d'événement ayant donné lieu à une liquidité totale, les co-investisseurs ont une liquidité pour le solde en trois tranches d'un tiers chacune au 31 décembre 2028, 2030 et 2032 ; cette liquidité peut être décalée d'une tranche sur l'autre dans certaines limites ; à chaque échéance, la valorisation est effectuée (a) si la participation est cotée, sur la base d'une moyenne des cours de bourse de ces actions et (b) si la participation n'est pas cotée, sur la base d'une expertise indépendante ;
- vii) les co-investisseurs ayant pris l'engagement de participer au programme de co-investissement 2021-2024 pour une certaine part de l'ensemble des co-investissements, sont tenus d'investir à ce niveau dans tous les investissements de la période au titre de la partie mutualisée ; à défaut, le co-investisseur concerné peut perdre, à hauteur de la part non investie, ses droits à la plus-value mutualisée et 20% de son investissement antérieur, sauf cas de force majeure où le co-investisseur sera seulement dilué ;
- viii) les co-investisseurs qui auront respecté leur engagement de co-investir dans la partie mutualisée pourront investir leur quote-part en *deal par deal*, sans obligation ;
- ix) les droits des co-investisseurs s'acquièrent progressivement (*vesting*) sur une durée minimum de cinq ans, en cinq tranches de 20% par an, soit 20% à chaque date anniversaire de l'investissement ; étant précisé que cette durée (a) se calcule à compter du premier investissement de la période pour les droits au *carried mutualisé* et (b) est allongée d'un an si le co-investisseur quitte Wendel pour une société concurrente.

La quote-part de co-investissement du Directoire a été revue à la hausse à l'occasion du renouvellement du Directoire et à la lumière d'un *benchmark* réalisé par un consultant externe. Elle est désormais de 16%, soit 8% pour chacun des membres du Directoire. La répartition du co-investissement du Directoire entre la partie en *deal par deal* et la partie mutualisée a également évolué et s'opère sur ce programme de manière égale.

En application de ces principes, les co-investisseurs ont investi à titre personnel aux côtés du Groupe dans la société Tarkett en juillet et décembre 2021 un montant de 0,9 M€. Dans ce cadre, MM. André François-Poncet et David Darmon, Président et membre du Directoire, ont co-investi 107 884,40 € chacun.

L'écart entre la juste valeur des co-investissements des managers et son prix de souscription s'élève à 5,8 M€. Conformément aux principes du groupe, ce montant est comptabilisé en résultat sur la période d'acquisition des droits.

Dénouement 2021

Au global en 2021 sur l'ensemble des programmes de co-investissement, les co-investisseurs ont reçu ou ont un droit à recevoir un montant total d'environ 21,5 M€ répartis comme suit :

- 20,7 M€ sur des co-investissements débouclés au titre du *deal* par *deal* (voir ci-dessus « Programme 2011-2012 » et « Programme 2013-2017 ») ;
- 0,8 M€ correspondant au prix de rachat des co-investissements non encore débouclés appartenant à des co-investisseurs ayant quitté le groupe.

Note 6 - 2. Association des équipes de direction des filiales à la performance des entités

Dans les filiales du groupe Wendel (Bureau Veritas, Constantia Flexibles, Stahl, CPI, IHS, et Tarkett) existent différents systèmes d'association des équipes de direction à la performance de chaque entité.

La politique d'association des équipes de direction repose, selon les cas, sur des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat et/ou d'actions de performance ou sur des systèmes de co-investissement par lequel les managers de ces différentes filiales ont co-investi des sommes significatives aux côtés de Wendel. Ces investissements présentent un risque pour les managers co-investisseurs dans la mesure où ils sont susceptibles de perdre tout ou partie des sommes investies en fonction de la valeur de la participation lors du dénouement de ces mécanismes.

Ces systèmes de co-investissement se composent généralement pour partie d'un investissement *pari passu*, qui confère un profil de rendement identique à celui réalisé par Wendel, et pour partie d'une exposition « *ratchet* » qui offre un profil de gain différencié en fonction de l'atteinte de critères de performance tels que le taux de rendement interne (TRI) ou le multiple réalisé par Wendel sur son investissement. Ainsi pour cette partie, les managers co-investisseurs ne bénéficient d'un retour supérieur à celui de Wendel qu'à partir d'un certain niveau de rendement réalisé par Wendel.

Ces mécanismes de co-investissement et la répartition du profil de risque entre Wendel et les managers co-investisseurs sont matérialisés par la détention par les managers co-investisseurs et par Wendel de différents instruments financiers (actions ordinaires, actions de préférence à rendement indexé ou préférentiel, obligations à rendement fixe...). La partie « *ratchet* » peut également être structurée sous forme de systèmes de bonus indexés sur la performance de l'entité concernée ou sur la rentabilité de l'investissement réalisé sur cette entité.

Le dénouement de ces mécanismes intervient soit lors d'un événement de liquidité (cession ou introduction en bourse), soit, en l'absence d'un tel événement, à un horizon de temps déterminé (selon la société concernée, étalé entre le 6^e anniversaire et le 12^e anniversaire de la réalisation de l'investissement par Wendel).

Note 6 - 3. Incidence des mécanismes de co-investissement pour Wendel

Au 31 décembre 2021, l'impact de ces mécanismes de co-investissement réduirait de 0% à 2% les pourcentages de détention de Wendel dans les participations concernées. Ce calcul est établi sur la base de la valeur des participations calculées pour l'Actif Net Réévalué du Groupe au 31 décembre 2021.

NOTE 7. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Note 7 - 1. Risques liés aux marchés « actions »

Note 7 - 1.1 Valeur des participations

Les actifs du groupe Wendel sont principalement des participations dans lesquelles Wendel détient le contrôle ou dispose d'une influence notable. Ces actifs sont cotés (Bureau Veritas, IHS et Tarkett) ou non cotés (Constantia Flexibles, Cromology – cédé en janvier 2022 post clôture, Stahl et CPI).

La valeur de ces participations est notamment liée à :

- leurs performances économiques et financières ;
- leurs perspectives de développement et de rentabilité ;
- la capacité de leur organisation à identifier les risques et opportunités de leur environnement ; et
- l'évolution des marchés actions, directement pour les sociétés cotées et indirectement pour les sociétés non cotées, dont les valorisations sont influencées par des paramètres de marché.

Au-delà des paramètres de marché, la progression de l'actif net réévalué (ANR, agrégat défini dans le rapport financier annuel) de Wendel dépend de la capacité des équipes de Wendel à sélectionner, acheter, développer puis revendre des sociétés capables de s'affirmer comme leaders de leurs secteurs.

C'est sur la base de l'expertise de ses équipes d'investissement et d'analyses et investigations poussées (stratégiques, comptables et financières, juridiques, fiscales, de conformité et ESG – Environnement, Social, Gouvernance) que Wendel prend ses décisions d'investissement. Ces processus permettent d'identifier les opportunités et risques opérationnels, concurrentiels, financiers, juridiques et ESG qui sont susceptibles d'avoir un impact sur l'évolution de la valeur d'un investissement.

Les performances opérationnelles et financières de chaque société, ainsi que les risques auxquels celle-ci est soumise, sont suivies et analysées avec l'équipe de direction de la société concernée lors de réunions tenues régulièrement, soit dans le cadre de réunions de reporting, soit dans le cadre des organes de gouvernance de ces sociétés. À ces discussions approfondies s'ajoute, à intervalles réguliers, une analyse prospective rendue possible par une véritable expertise sectorielle résultant notamment d'un partage des connaissances avec l'équipe de direction. Cet examen régulier permet à Wendel d'appréhender au mieux l'évolution de chaque participation et de jouer son rôle d'actionnaire.

Cette approche spécifique à chaque société est complétée au niveau de Wendel par une analyse globale de la répartition des activités des filiales et des participations entre les différents secteurs de l'économie afin de prendre en compte la diversification des actifs tant sur le plan sectoriel que du point de vue de leur positionnement concurrentiel et de leur résistance à une évolution défavorable de la conjoncture.

Néanmoins, il existe un risque que les réalisations économiques des participations ne soient pas en ligne avec les attentes de Wendel.

Par ailleurs, la structure financière et l'endettement de certaines participations (CPI, IHS, Tarkett) accentuent le risque sur la valorisation de ces participations. En effet, si le recours à l'endettement permet de viser des taux de rendement interne (TRI) importants sur ces participations, il accentue également les difficultés financières en cas de ralentissement significatif de l'activité ou d'évènement extérieur défavorable sur les marchés de ces sociétés, en contraignant les capacités des sociétés concernées à avoir accès à des liquidités et en soumettant ces participations à un risque d'exigibilité anticipée de leurs dettes financières du fait des covenants financiers (voir la note 7 - 2 : « Gestion du risque de liquidité »). En outre, la crise financière de 2009 a montré que les difficultés rencontrées par les banques (accès à la liquidité, ratios prudentiels) pouvaient rendre plus difficile le refinancement des dettes de ces participations. Pour prévenir et gérer le risque lié à la structure financière de ces participations, des prévisions de flux de trésorerie et de covenants financiers sont préparées régulièrement en fonction de différents scénarii afin de préparer si nécessaire des solutions pertinentes en termes de pérennité des

participations et de création de valeur. Une analyse approfondie de ces sensibilités a été menée dès le début de la crise de la Covid-19 sur l'ensemble du Groupe et ces analyses restent suivies avec attention. En outre, Wendel et ses participations sont en étroite relation avec les prêteurs de ces sociétés pour gérer de façon efficace les contraintes liées à ces financements.

La valeur des participations est donc soumise au risque que leurs performances économiques et financières et leurs perspectives de développement et de rentabilité soient affectées par des difficultés liées à leur organisation, à leur structure financière, à leur exposition aux devises, à leur secteur d'activité, à l'environnement économique global et/ou à des risques aussi soudains et violents qu'une attaque cyber, qu'une crise géopolitique (voir la note 38 - 4 : « Exposition à la guerre en Ukraine ») ou que la crise épidémique mondiale. La valeur des participations est également soumise au risque lié à l'évolution des marchés financiers, et plus particulièrement à l'évolution des marchés actions. Toutefois, même si l'évolution de l'ANR est suivie très régulièrement, Wendel est un actionnaire de long terme qui n'est pas contraint à court terme par l'évolution de la valeur instantanée de ses actifs.

Note 7 - 1.2 Risques liés aux marchés « actions »

Au 31 décembre 2021, les risques liés aux marchés des actions concernent principalement :

- les titres consolidés et les titres mis en équivalence dont la « valeur recouvrable » retenue pour les tests de dépréciation est déterminée sur la base de paramètres de marché, notamment, selon le cas, la détermination du taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la « valeur d'utilité » ou le cours de Bourse utilisé pour le calcul de la « juste valeur » (voir les tests de dépréciation dans la note 9 « Écarts d'acquisitions » et la note 12 « Titres mis en équivalence ») ;
- la participation dans IHS comptabilisée en actifs financiers non courants à la juste valeur, c'est-à-dire au cours de Bourse (voir la note 4 « Variations de périmètre » et la note 15 « Actifs et passifs financiers ») ; la variation de cette valeur est comptabilisée en autres éléments du résultat global conformément aux principes comptables du Groupe. Au 31 décembre 2021, la valeur s'élève à 785 M€ après une perte de 357 M€ comptabilisée en autres éléments du résultat global correspondant à la variation de la juste valeur entre la date d'introduction en bourse, date de reclassement de cette participation en actifs financiers, et la clôture de l'exercice. Hors variation de la valeur du dollar américain (monnaie de cotation de cette société), une variation de +/- 5% du cours de bourse conduirait à un impact de +/- 39 M€ en autres éléments du résultat global ;
- les investissements du Wendel Lab dont la valeur totale est de 136,6 M€ au 31 décembre 2021. Ils sont comptabilisés à la juste valeur dont les variations sont comptabilisées en résultat. Une variation de +/- 5 % de leur valeur se traduirait donc par un impact de l'ordre de +/- 7 M€ en résultat financier (voir la note 15 « Actifs et passifs financiers ») ;
- les engagements de rachat de minoritaires (puts de minoritaires) et les engagements de liquidité relatifs aux co-investissements accordés par Wendel et ses holdings qui sont comptabilisés en passifs financiers. Leur valeur est fondée sur la juste valeur de la participation concernée ou, selon les cas, est déterminée par une formule contractuelle fondée sur un multiple fixe de marge opérationnelle moins la dette nette. Au 31 décembre 2021, le total de ces passifs financiers s'élève à 315 M€ y compris le put de minoritaire accordé par Stahl sur la participation de BASF dans cette société (voir la note 15 « Actifs et passifs financiers »). Lorsque le prix de rachat est fondé sur une juste valeur, celle-ci est le plus souvent estimée en utilisant la méthodologie de calcul de l'actif net réévalué (cette méthodologie est décrite dans le rapport financier annuel du Groupe), c'est-à-dire l'application des multiples de comparables boursiers comme multiplicateurs de la marge opérationnelle des participations concernées aux fins de l'estimation de la valeur d'entreprise, permettant de calculer la valeur des capitaux propres une fois l'endettement retranché. En cas d'augmentation de + 5 % des marges opérationnelles des participations concernées, le montant total des engagements de rachat de minoritaires et des engagements de liquidité des co-investissements accordés par Wendel et ses holdings, ainsi que l'engagement de rachat accordé par Stahl à BASF augmenterait d'environ +23 M€. Cette variation serait comptabilisée pour l'essentiel en réserves consolidées. D'autres participations du Groupe ont également accordé des puts de minoritaires (voir la note 15 « Actifs et passifs

Notes annexes

- financiers ») ;
- les covenants du crédit syndiqué de Wendel, qui sont fondés sur des ratios de dettes financières nettes rapportées à la valeur des actifs ; ils sont décrits dans la note 7-2.4 « Description des contrats de financement et des covenants de Wendel et ses holdings ». Au 31 décembre 2021, les covenants sont respectés et ce crédit n'est pas tiré ; et
 - le niveau de levier financier de Wendel et de ses holdings (dette nette sur valeur des actifs), qui est un indicateur clef pour la détermination du coût des financements obligataires et bancaires auxquels Wendel est susceptible d'avoir recours. Cet indicateur est également suivi par les agences de notation Moody's et Standard & Poor's qui sont chargées par Wendel de noter sa structure financière et ses emprunts obligataires. Depuis fin 2018, ce ratio est à un niveau bas permettant au Groupe d'envisager de réaliser de nouveaux investissements et de faire face aux incertitudes liées à la crise engendrée par la Covid-19 tout en maintenant une structure financière solide.

Note 7 - 2. Risque de liquidité**Note 7 - 2.1 Risque de liquidité de Wendel et de ses holdings**

Les besoins de trésorerie de Wendel sont liés aux investissements (y compris les engagements décrits dans la note 35 « Engagements hors bilan », notamment les puts de minoritaires et les engagements de Wendel Lab, ainsi que l'engagement d'investissement dans Acams signé en janvier 2022 après la clôture et décrit dans la note 38 « Événements postérieurs à la clôture »), au service de la dette, aux frais généraux, aux rachats d'actions propres et aux dividendes versés. Ces besoins sont couverts par la trésorerie et les placements financiers à court terme, par la rotation des actifs, par les financements bancaires et obligataires et par les dividendes reçus des filiales et participations.

Pour ce qui concerne la rotation des actifs, certains accords, notamment accords d'actionnaires, peuvent limiter temporairement la capacité de Wendel à céder certains de ses actifs ; au 31 décembre 2021, le principal actif soumis à ce type de contraintes est la participation dans IHS, soumise à une clause de lock-up à la suite de son introduction en bourse (voir la note 35 - 5 « Pactes d'actionnaires et mécanismes de co-investissements »). Un contexte défavorable pour le marché des actions (public ou privé) ou une position d'actionnaire minoritaire sans accord d'actionnaires ne permettant pas d'initier un processus de cession ou d'introduction en bourse peuvent également venir limiter la capacité du Groupe à céder les actifs concernés.

L'accès aux financements peut être limité par les éléments décrits dans le paragraphe « Gestion de l'endettement » de la présente note.

Enfin, les dividendes provenant des participations peuvent être limités quant à eux par la situation opérationnelle et financière de celles-ci (voir la note 7-2.2 « Risque de liquidité des filiales opérationnelles ») et par la documentation de leurs emprunts (voir la note 7-2.5 « Dettes financières des participations opérationnelles, documentation et covenants »). En outre, une position d'actionnaire minoritaire ne permet pas de décider d'un dividende sans l'accord des autres actionnaires.

Situation de la trésorerie et des placements financiers

Au 31 décembre 2021, les montants de trésorerie et de placements financiers à court terme de Wendel et de ses holdings (hors filiales opérationnelles) s'élèvent à 650 M€ et sont composés essentiellement de 132,2 M€ de Sicav monétaires en euros, de 281,3 M€ de fonds d'institutions financières et de 236,9 M€ de comptes et dépôts bancaires essentiellement libellés en euros.

Suivi de la trésorerie et des placements financiers

La trésorerie (y compris les placements financiers à court terme) et les flux de trésorerie font l'objet d'un tableau de bord mensuel qui détaille la position et les mouvements du mois. Ce tableau de bord est

présenté au Directoire chaque mois. Il comporte notamment le détail des différents supports de trésorerie et de placements financiers à court terme utilisés, ainsi que le détail des contreparties. Un autre tableau de bord portant sur les flux attendus sur les mois et les années à venir est également établi régulièrement ; il permet de déterminer l'échéance et le montant des besoins de financement en fonction de différents scénarii.

Les supports de trésorerie et de placements sont des dépôts bancaires court terme, des Sicav monétaires peu volatils (classés en « trésorerie et équivalents de trésorerie ») et des fonds d'institutions financières (classés en « autres actifs financiers »). Ces placements bénéficient d'une liquidité quotidienne (ou plus rarement hebdomadaire). Les montants affectés aux fonds plus volatils, qui génèrent potentiellement un rendement et un risque plus élevés, représentent une proportion peu significative de la trésorerie et des placements financiers court terme. Le choix des différents types d'instruments de placement est fait en tenant compte de la compatibilité de l'horizon de placement de ces instruments avec les échéances financières de Wendel et de ses holdings.

Situation des échéances financières et de l'endettement

En mai 2021, Wendel a émis une nouvelle obligation de 300 M€ à échéance juin 2031 avec un coupon de 1 %. Le produit de cette émission a été utilisé pour rembourser par anticipation l'intégralité de la souche avril 2023 de 300 M€. Ces deux opérations ont permis à Wendel d'étendre la maturité moyenne de ses dettes obligataires. Au 31 décembre 2021, le nominal des dettes obligataires s'élève à 1 600 M€.

En janvier 2022 (post clôture), une nouvelle obligation de 300 M€ à échéance janvier 2034 avec un coupon de 1,375% a été émise. Ainsi à la date d'arrêté des comptes, les échéances des emprunts obligataires s'étalent entre octobre 2024 et janvier 2034 et la maturité moyenne atteint 6 ans.

Wendel dispose également d'un crédit syndiqué non tiré de 750 M€ ayant pour échéance octobre 2024. Ses covenants financiers sont respectés au 31 décembre 2021. En 2021, le niveau de la marge de ce crédit a été indexé à l'atteinte par Wendel d'objectifs ESG ; si ces objectifs devaient ne pas être atteints il n'y aurait aucune conséquence sur la disponibilité de cette ligne ; en revanche, si ces objectifs devaient être atteints, la marge serait réduite. Cette ligne de crédit non tirée permet notamment d'avoir suffisamment de flexibilité pour saisir des opportunités d'investissement.

À la date d'arrêté des comptes consolidés, la notation long terme de Wendel attribuée par Standard & Poor's est BBB perspective « stable », la notation court terme est A-2. De même, Moody's a attribué à Wendel la note Baa2 perspective « stable », la note court terme est P-2.

Gestion de l'endettement

La gestion de l'échéancier de l'endettement nécessite de trouver les ressources nécessaires pour couvrir les remboursements des financements à leurs échéances. Ces ressources peuvent notamment être la trésorerie disponible, la rotation des actifs ou le recours à de nouveaux financements. Cette dernière ressource pourrait être limitée par :

- la disponibilité des sources d'emprunts bancaires et obligataires qui sont contraintes par la volatilité des marchés financiers, par l'accès des banques à la liquidité et par la pression réglementaire exercée par les régulateurs sur les institutions financières ;
- le niveau de levier financier de Wendel et de ses holdings (ratio de dette nette sur actifs) qui est un indicateur clef du risque de crédit suivi par les prêteurs de Wendel et par les agences de notation financière chargées de noter la structure financière de Wendel. De même, le crédit syndiqué est soumis à des covenants financiers qui sont principalement fondés sur la valeur de marché des actifs de Wendel et sur le montant de la dette nette (voir la note 7-2.4 « Description des contrats de financement et des covenants de Wendel et de ses holdings »). Le levier dépend notamment de la valeur des actifs, il est donc soumis au risque actions (voir la note 7-1 « Risques liés aux marchés actions »). Il dépend également des investissements et cessions qui le font, respectivement, augmenter et baisser. Il est à noter à ce sujet que le Groupe a accordé des

Notes annexes

engagements de rachats décrits dans la note 35 - 5 « Pactes d'actionnaires et mécanismes de co-investissements » dont l'exercice aurait des effets sur le levier financier similaires à celui d'un investissement ; et

- une éventuelle dégradation de la notation financière de Wendel attribuée par les agences de notation financière.

Pour gérer le risque de refinancement, l'objectif de Wendel est d'aligner les échéances de ses financements obligataires et de ses financements bancaires avec ses perspectives d'investisseur de long terme. Ainsi, Wendel met en place des financements à moyen/long terme et allonge la maturité des financements existants lorsque les conditions de marché le permettent et que cela est jugé nécessaire par la Direction de Wendel. Les décisions d'investissement sont prises en tenant compte de leur impact sur le levier financier (ratio de dette nette sur actifs).

Note 7 - 2.2 Risque de liquidité des filiales opérationnelles

Gestion du risque de liquidité des filiales opérationnelles

La trésorerie, l'endettement et le risque de liquidité des filiales opérationnelles sont gérés sous la responsabilité de la Direction de chacune d'entre elles.

Le niveau d'endettement et de trésorerie des filiales opérationnelles fait l'objet d'un reporting régulier à Wendel. Le niveau des covenants bancaires fait l'objet de prévisions sur l'année à venir et sur la durée du plan d'affaires, annuellement et à chaque événement pouvant avoir un impact significatif sur ces covenants. Ces prévisions et ces calculs de covenants sont revus régulièrement par Wendel.

Gestion du risque de liquidité des filiales opérationnelles sur Wendel

Les dettes financières des filiales opérationnelles sont sans recours sur Wendel. Ainsi, le risque de liquidité de ces filiales n'affecte Wendel que lorsque Wendel le décide ou l'accepte. Wendel n'a pas d'obligation juridique de soutenir ses filiales opérationnelles qui seraient en difficulté de trésorerie ; de même celles-ci n'ont pas d'obligation de se soutenir entre elles. La liquidité de Wendel ne pourrait donc se trouver affectée que si Wendel décidait d'apporter de la trésorerie à une de ses filiales opérationnelles. Ce type de décision résulte, le cas échéant, d'une analyse approfondie de l'ensemble des contraintes auxquelles Wendel est soumise (retour sur investissement, liquidité propre de Wendel, investissement complémentaire dans les autres filiales ou nouveaux investissements).

Dans le contexte de la crise économique générée par la Covid-19, Wendel et ses participations ont examiné la situation de liquidité et les contraintes liées aux covenants financiers de celles-ci. À la date d'arrêt des comptes 2021, Wendel ne s'attend pas à réinvestir dans ses participations pour les soutenir financièrement.

L'évolution de la situation économique et financière des participations peut aussi avoir un impact sur la situation de liquidité de Wendel par l'intermédiaire du niveau des dividendes éventuellement versés par certaines participations. Ainsi, Bureau Veritas n'a pas versé de dividende en 2020 compte tenu du contexte de la crise liée à la Covid-19. Le montant versé par cette société en juillet 2021 était de 0,36 € par action et celui proposé pour approbation à l'assemblée générale de juin 2022 est de 0,53 €, à comparer à 0,56 € par action en 2019 avant la crise de la Covid-19. De même, l'évolution de la situation économique et financière des participations a un impact sur leur valeur, or cette valeur est prise en compte pour le calcul du levier financier de Wendel (voir la note 7-1.2 « Risques liés aux marchés actions »).

Note 7 - 2.3 Perspectives sur la liquidité de Wendel

La prochaine échéance financière significative de Wendel est celle de l'obligation de 500 M€ dont la date de remboursement est en octobre 2024. Le risque de liquidité de Wendel sur les 12 mois suivant

Notes annexes

l'arrêté des comptes est donc faible compte tenu du niveau élevé de trésorerie et de placements financiers à court terme, et de la ligne de crédit syndiqué de 750 M€, intégralement non tirée.

Note 7 - 2.4 Description des contrats de financement et des covenants de Wendel et ses holdings

Documentation des obligations émises par Wendel

Ces obligations ne font pas l'objet de covenants financiers, mais prévoient des clauses usuelles pour ce type d'instruments de dette (interdiction ou limitation de la possibilité de mettre des actifs en garantie au bénéfice de certaines catégories de prêteurs, exigibilité anticipée en cas de défaut de paiement de Wendel au-delà de certains seuils, clause de changement de contrôle, etc.).

Documentation et covenants du crédit syndiqué de Wendel (non tiré au 31 décembre 2021)

La documentation juridique du crédit syndiqué prévoit le respect de covenants financiers fondés principalement sur la valeur de marché des actifs de Wendel et sur le montant de la dette nette de Wendel.

La dette nette de Wendel est calculée sur la base d'un périmètre limité aux holdings financières, excluant les dettes des sociétés opérationnelles et les dettes mises en place au niveau des holdings d'acquisition. Ainsi, la dette nette prise en compte correspond aux obligations de Wendel et au crédit syndiqué lorsqu'il est tiré, diminués de la trésorerie.

Les dettes nettes des participations du Groupe sont déduites de la valeur brute réévaluée de ces participations dans la mesure où elles sont sans recours sur Wendel.

Ces covenants sont les suivants :

- la dette financière nette de Wendel et des holdings financières comparée à la valeur brute réévaluée des actifs après impôts latents (hors trésorerie) ne doit pas excéder 50 % ; et
- le rapport entre :
 - la dette financière brute non garantie augmentée des engagements hors bilan ayant une nature de dette financière non garantie de Wendel et des holdings financières, et diminuée de la trésorerie disponible (non nantie ou séquestrée) de Wendel et des holdings financières, et
 - la somme de 75 % de la valeur des actifs cotés disponibles (non nantis ou séquestrés) et de 50 % de la valeur des actifs non cotés disponibles (non nantis ou séquestrés) ;ne doit pas excéder 1.

Ils sont testés semestriellement lorsque le crédit syndiqué est tiré. Au 31 décembre 2021, le calcul de ces ratios montre que les covenants sont respectés.

Le contrat de crédit syndiqué prévoit par ailleurs les clauses usuelles pour ce type de financement (interdiction ou limitation de la possibilité de mettre des actifs en garantie au bénéfice de certaines catégories de prêteurs, exigibilité anticipée en cas de défaut de paiement au-delà de certains seuils, clause de changement de contrôle, etc.).

Note 7 - 2.5 Dettes financières des filiales opérationnelles, documentation et covenants

Dette financière de Bureau Veritas

Cette dette est sans recours sur Wendel.

Au 31 décembre 2021, la dette financière brute de Bureau Veritas s'élève à 2 474,1 M€ (hors passifs financiers liés à l'application d'IFRS 16) et la trésorerie s'élève à 1 420,7 M€. Fin 2021, Bureau Veritas dispose également d'une ligne de crédit confirmée non tirée de 600 M€.

Notes annexes

Certains financements du groupe Bureau Veritas sont soumis au respect de ratios définis contractuellement, applicables aux périodes de test du 31 décembre et du 30 juin.

En juin 2020, Bureau Veritas avait obtenu une dérogation de ses partenaires bancaires et investisseurs US Private Placement pour l'assouplissement de ces ratios bancaires pour les tests du 30 juin 2020, 31 décembre 2020 et 30 juin 2021. En mai 2021, Bureau Veritas est sorti par anticipation de l'amendement négocié avec les investisseurs US Private Placement permettant de revenir aux ratios bancaires initiaux.

Au 31 décembre 2021, tous ces engagements sont respectés. Ces engagements peuvent être résumés ainsi :

- le premier ratio est défini comme le rapport entre la dette financière nette ajustée et l'EBITDA consolidé (Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et provisions) ajusté des 12 derniers mois de toute entité acquise, et doit être inférieur à 3,5. Au 31 décembre 2021, ce ratio s'élève à 1,10 ; et
- le second ratio représente l'EBITDA consolidé (Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et provisions) ajusté des 12 derniers mois de toute entité acquise sur les charges financières nettes, et il doit être supérieur à 5,5. Au 31 décembre 2021, ce ratio s'élève à 16,33.

Dettes financières de Constantia Flexibles

Cette dette est sans recours sur Wendel.

Au 31 décembre 2021, le montant nominal de la dette financière brute de Constantia Flexibles s'élève à 705,3 M€ (intérêts courus inclus et hors frais d'émission et passifs financiers liés à l'application de la norme IFRS 16), et son solde de trésorerie à 204,7 M€ (à cette trésorerie s'ajoutent 137,5 M€ de dépôts donnés en garantie à certains prêteurs, qui sont classés en actifs financiers).

Fin 2021, Constantia Flexibles disposait d'une ligne de crédit revolver de 125 M€ ayant une échéance en octobre 2022 ; elle était non tirée et disponible. Ce crédit était soumis au covenant financier suivant : le ratio dette financière nette sur EBITDA des douze derniers mois devait être inférieur à 3,75 (ce seuil pouvant être temporairement relevé à 4,5 en cas d'acquisitions). Ce covenant était respecté à la fin de l'année 2021 avec un ratio de 1,8.

Le crédit revolver mentionné ci-dessus a été refinancé en février 2022 (post clôture). Le nouveau crédit s'élève à 200 M€ avec une échéance en février 2027. Son covenant financier ne s'applique qu'en cas de tirage : le ratio de la dette financière nette sur l'EBITDA des douze derniers mois doit alors être inférieur à 4,00 (ce seuil peut être temporairement augmenté à 4,50 à la suite d'acquisitions).

Au 31 décembre 2021, l'affacturage déconsolidant s'élève à 143,3 millions d'euros.

La documentation relative à la dette de Constantia Flexibles prévoit des restrictions habituelles pour ce type de crédit. Certaines opérations telles que fusions, cessions d'actifs, garanties accordées, acquisitions, endettement supplémentaire, paiement de dividendes, changement d'actionnaires, sont interdites, limitées ou nécessitent l'accord préalable des prêteurs. Les contrats de prêt prévoient également des clauses de défaut croisé entre les emprunts de Constantia Flexibles à partir d'un certain seuil.

Dettes financières de Stahl

Cette dette est sans recours sur Wendel.

Au 31 décembre 2021, la dette bancaire brute de Stahl s'élève à 388,7 M€ (y compris les intérêts courus et hors frais d'émission et passifs financiers liés à l'application d'IFRS 16) et la trésorerie s'élève à 227,5 M€. La ligne de crédit revolver de 27,0 M€ est non tirée et disponible.

Notes annexes

Le rapport entre la dette nette consolidée et le LTM EBITDA (excédent brut d'exploitation des 12 derniers mois) doit être inférieur ou égal à 3,5 au 31 décembre 2021. Ce covenant est respecté, le ratio s'élevant à 0,80 fin 2021.

La documentation relative à la dette de Stahl prévoit des restrictions habituelles pour ce type de crédit. Certaines opérations (telles que fusions, cessions d'actifs, garanties accordées, acquisitions, endettement supplémentaire, paiement de dividendes, rachat d'actions, changement d'actionnaires) sont interdites, limitées ou nécessitent l'accord préalable des prêteurs.

Dette financière de CPI

Cette dette est sans recours sur Wendel.

Au 31 décembre 2021, le nominal de la dette financière brute de CPI s'élève à 326,2 M\$ (y compris intérêts courus et hors frais d'émission et passifs financiers liés l'application d'IFRS 16) et la trésorerie s'élève à 7,6 M\$. CPI a remboursé 20 M\$ de crédit revolving en 2021, et seuls 3 M\$ restent tirés sur un total de 30 M\$.

Au 31 décembre 2021, le rapport de la dette financière nette sur l'EBITDA récurrent des 12 derniers mois (défini selon le contrat bancaire) est de 6,00. Il est inférieur au levier maximal de 10,50 exigé par les prêteurs (la limite maximum se réduit progressivement jusqu'à 8 en décembre 2025).

La documentation relative à la dette de CPI prévoit des restrictions habituelles pour ce type de crédit. Certaines opérations telles que fusions, dissolutions, cessions d'actifs, garanties accordées, acquisitions, endettement supplémentaire, paiement de dividendes, rachat d'actions, changement d'actionnaires, sont interdites, limitées ou nécessitent l'accord préalable des prêteurs.

Note 7 - 3. Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2021, l'exposition du groupe Wendel (Wendel, les holdings et les filiales opérationnelles consolidées par intégration globale) aux taux d'intérêt reste limitée.

En milliards d'euros	Taux fixe	Taux capé	Taux variable
Dette brute	4,1		1,4
Trésorerie et actifs financiers de placement	-0,3		-2,2
Impacts des instruments dérivés	0,2	0,4	-0,6
EXPOSITION AUX TAUX D'INTÉRÊT	4,0	0,4	-1,4
	134%	13%	-46%

Le notionnel des instruments dérivés est pondéré par la durée durant laquelle ils couvrent le risque de taux sur les 12 mois suivant la clôture du 31 décembre 2021.

Une variation de +100 points de base des taux d'intérêt sur lesquels est indexée l'exposition aux taux d'intérêt du Groupe consolidé aurait un impact de l'ordre de +15,5 M€ sur le résultat financier avant impôt des 12 mois suivant le 31 décembre 2021 (hypothèses : endettement financier net au 31 décembre 2021, taux d'intérêt relevés à cette date et prise en compte des échéances des instruments dérivés qui couvrent le risque de taux d'intérêt). Cet impact positif relatif à une hausse des taux est l'effet d'une trésorerie du Groupe très significative (exposée aux taux variables) et d'un certain nombre de financements intégrant des taux planchers les rendant insensibles à une partie de la hausse des taux.

Note 7 - 4. Risque de crédit

Chaque filiale opérationnelle a mis en place une politique de suivi de son risque de crédit client et les créances pour lesquelles il existe un risque d'irrecouvrabilité font l'objet d'une dépréciation. À la clôture, il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit sur les créances clients compte tenu de la diversification géographique et sectorielle du Groupe.

La trésorerie et les placements financiers de Wendel SE et de ses holdings sont essentiellement placés auprès d'institutions financières de premier rang. Compte tenu du montant global de la trésorerie et des placements financiers à court terme détenus au 31 décembre 2021, des montants importants peuvent être placés auprès d'une même institution financière. Les instruments dérivés sont conclus avec des établissements financiers de premier rang.

Note 7 - 5. Risque de change

Note 7 - 5.1 Wendel

La plupart des participations du Groupe exercent leur activité dans plusieurs pays et en conséquence réalisent une partie de leur résultat dans des monnaies autres que l'euro, notamment le dollar américain. Au 31 décembre 2021, les participations les plus exposées au dollar américain ou dont la monnaie de présentation est le dollar américain sont Bureau Veritas, Constantia Flexibles, CPI et Stahl.

Début mars 2021, la couverture de 800 M€ de *cross currency swap* eurodollar a été débouclée et Wendel a perçu un montant de 39,5 M€. Les montants cumulés en réserves de couverture depuis la mise en place de cet instrument seront recyclés en résultat lorsque les actifs couverts seront cédés.

Note 7 - 5.2 Bureau Veritas

En raison du caractère international de ses activités, Bureau Veritas est exposé à un risque de change découlant de l'utilisation de plusieurs devises étrangères, même si des couvertures naturelles peuvent exister du fait de la correspondance des coûts et des produits dans de nombreuses entités du groupe Bureau Veritas où les prestations de service sont fournies localement.

Risque de change opérationnel

Pour les activités de Bureau Veritas qui s'exercent sur des marchés locaux, les recettes et les coûts sont exprimés pour l'essentiel en devise locale. Pour les activités liées à des marchés globalisés, une partie du chiffre d'affaires est libellée en dollar américain.

La part du chiffre d'affaires consolidé 2021 libellée en dollar américain dans les pays dont la devise fonctionnelle diffère du dollar américain ou des devises corrélées au dollar américain s'élève à 7 %.

Ainsi, une variation de 1 % dollar américain contre toutes devises aurait un impact de 0,07 % sur le chiffre d'affaires consolidé de Bureau Veritas.

Risque de conversion

La devise de présentation des états financiers étant l'euro, Bureau Veritas doit convertir en euros les produits et charges libellés dans d'autres monnaies que l'euro lors de la préparation des états financiers. Cette conversion est réalisée au taux moyen de la période. En conséquence, les variations de cours de change de l'euro par rapport aux autres devises affectent le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés même si leur valeur reste inchangée dans leur devise d'origine.

En 2021, plus de 70 % du chiffre d'affaires de Bureau Veritas résultait de la consolidation des états financiers d'entités avec une devise fonctionnelle autre que l'euro :

Notes annexes

- 17,4 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le dollar américain ou une devise corrélée au dollar américain (y compris le dollar de Hong Kong) ;
- 12,6 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le yuan renminbi chinois ;
- 4,4 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le dollar australien ;
- 3,9% du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le dollar canadien ;
- 3,5 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est la livre sterling ; et
- 2,5 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le réal brésilien.

Les autres devises ne représentaient pas plus de 4 %.

Ainsi, une variation de 1 % de l'euro contre le dollar américain et les devises corrélées aurait eu un impact de 0,174 % sur le chiffre d'affaires consolidé 2021 de Bureau Veritas. L'impact sur le résultat d'exploitation 2021 serait de 0,160 %.

Note 7 - 5.3 Constantia Flexibles

En 2021, 35 % du chiffre d'affaires de Constantia Flexibles sont réalisés dans des devises autres que l'euro, dont 11 % en dollar américain. Une variation de +/- 5 % du dollar, ou des monnaies qui lui sont corrélées, contre l'euro aurait eu un impact d'environ +/- 1,2 % sur le résultat opérationnel courant avant dépréciation et amortissement (hors écritures liées à l'allocation des écarts d'acquisition et frais non récurrents) de Constantia Flexibles, soit un impact de l'ordre de +/- 2,3 M€.

Note 7 - 5.4 Stahl

En 2021, 57 % du chiffre d'affaires de Stahl sont réalisés dans des devises autres que l'euro dont 32 % en dollars américains, 13 % en yuans chinois, 5 % en roupies indiennes et 3 % en réaux brésiliens. Une variation de +/- 5 % du dollar américain, ou des monnaies qui lui sont corrélées, contre l'euro aurait eu un impact d'environ +/- 5 % sur le résultat opérationnel courant de l'année 2021 avant dépréciation et amortissement (hors écritures liées à l'allocation des écarts d'acquisition et frais non récurrents) de Stahl, soit un impact d'environ +/- 8 M€.

Par ailleurs, Stahl a une dette financière de 389 M€ dont la majeure partie est libellée en dollars (434 M\$, soit 384,6 M€) et est portée par une société dont la monnaie de fonctionnement est l'euro. Ainsi, en cas de variation de la valeur du dollar face à l'euro de +/- 5 %, un impact de change d'environ -/+ 19 M€ serait constaté en résultat financier.

Note 7 - 5.5 CPI

CPI est majoritairement implantée aux Etats Unis et sa monnaie de fonctionnement est le dollar américain. En 2021, 20 % du chiffre d'affaires de CPI sont réalisés dans des devises autres que le dollar américain dont 9 % en dollars canadien, 7% en livres sterling, 2 % en euros, 2 % en dollars australiens. Une variation de +/- 5 % de ces devises contre le dollar américain aurait eu un impact d'environ +/- 1,3 % sur l'EBITDA de la période (hors effets liés à l'allocation des écarts d'acquisition et frais non récurrents), soit un impact de +/- 0,6 M€. En outre, une telle variation du dollar par rapport à l'euro aurait un impact de l'ordre de +/- 1,7 M€ sur l'EBITDA de cette participation exprimée en euros dans les comptes consolidés de Wendel.

Note 7 - 6. Risque de matières premières

Les participations du Groupe qui supportent un risque de variation des prix des matières premières significatif sont Stahl et Constantia Flexibles.

Les achats de matières premières de Stahl ont représenté environ 420 M€ en 2021 reflétant une augmentation de 20% dans les coûts de matières premières et de packaging (ajustée de l'effet de volume). Une augmentation de 10 % du prix de l'ensemble des matières premières que Stahl utilise aurait entraîné une augmentation théorique de ces frais d'environ 42 M€ sur une base annuelle. Par ailleurs,

L'augmentation des coûts de transport maritime ont eu un impact sur le groupe pour 7 M€. La volatilité des prix des matières premières et la continuation de l'augmentation des coûts du fret maritime ont conduit Stahl à augmenter ses prix de vente en 2021. Stahl estime que, si les circonstances le permettent, elle pourrait continuer à augmenter les prix de vente de ses produits à court terme afin de compenser globalement l'effet de telles augmentations.

Les achats de matières premières de Constantia Flexibles ont représenté environ 962 M€ en 2021. Une augmentation de 10 % du prix de l'ensemble des matières premières que Constantia Flexibles utilise aurait entraîné une augmentation théorique de ces frais d'environ 96 M€ sur une base annuelle. Constantia Flexibles a une politique de couverture du risque de fluctuation du prix de l'aluminium grâce à des contrats de couverture. En 2021, les prix de matières premières ont subi une augmentation significative que le groupe estime avoir compensé par l'augmentation des prix de vente.

NOTE 8. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs d'activité correspondent aux participations :

- Bureau Veritas - services d'évaluation, de conformité et de certification ;
- Constantia Flexibles – emballages flexibles ;
- Cromology – fabrication et distribution de peintures reclassée en IFRS 5 « Activités destinées à être cédées » (voir note 4 « Variations de périmètre ») ;
- Stahl - produits de finition pour le cuir et revêtements haute performance ;
- Crisis Prevention Institute (CPI) – Services de formation ;
- IHS – mise en équivalence et déconsolidée en 2021 (voir note 4 « Variations de périmètre ») – infrastructures de télécommunication mobile en Afrique, Moyen Orient et Amérique Latine ; et
- Tarkett – mise en équivalence – revêtement de sol et surfaces sportives.

L'analyse du compte de résultat par secteur d'activité est répartie entre le résultat des activités, les éléments non récurrents et les effets liés aux écarts d'acquisition.

Conformément aux recommandations des différents normalisateurs comptables, les coûts induits par la pandémie n'ont pas fait l'objet d'un retraitement spécifique dans le compte de résultat et sont présentés en résultat courant des activités.

Résultat des activités

Le résultat des activités correspond au résultat dit « récurrent » du Groupe. Il est composé du résultat des participations et du résultat des sociétés *holdings* à l'exclusion des éléments non récurrents et des effets liés aux écarts d'acquisition tels que définis ci-après :

- Le « résultat des participations » est défini comme étant le résultat net des sociétés sous contrôle exclusif (intégration globale : Bureau Veritas, Constantia Flexibles, Cromology, Stahl et CPI) et la quote-part de Wendel dans le résultat net des participations comptabilisées par mise en équivalence (IHS pour une partie de l'exercice et Tarkett) avant éléments non récurrents et effets liés aux allocations d'écarts d'acquisition ;
- Le résultat des sociétés *holdings* intègre les frais généraux de Wendel et de ses *holdings*, le coût de la dette nette mise en place dans le cadre du financement de Wendel et ses *holdings* et les charges et produits d'impôts associés à ces éléments. Les montants retenus sont ceux constatés au niveau de Wendel et au niveau de l'intégralité des *holdings* financières consolidées (hors

Notes annexes

holdings d'acquisition et hors filiales opérationnelles).

Résultat non récurrent

Les « résultats non récurrents » prennent en compte, pour l'ensemble du périmètre de consolidation, les montants nets d'impôts qui ne sont pas liés à l'activité opérationnelle et récurrente des participations ou au fonctionnement récurrent de Wendel et de ses *holdings* :

- les plus et moins-values de cession d'actifs ;
- les coûts de restructurations considérés comme exceptionnels ;
- les litiges exceptionnels, notamment ceux qui ne sont pas liés à l'activité courante ;
- les variations de « juste valeur » ;
- les dépréciations d'actifs, et notamment les pertes de valeur des écarts d'acquisition ;
- les impacts de change sur les dettes financières ;
- les frais de restructuration des financements et les produits et charges liés à l'extinction des dettes ; et
- tout autre élément significatif non rattachable aux opérations récurrentes du Groupe.

Effets liés aux écarts d'acquisition

Les impacts sur le compte de résultat liés aux écarts d'acquisition proviennent des réévaluations d'actifs et de passifs effectuées lors d'une prise de participation (ou de la révision de ces allocations, dans un délai de 12 mois suivant l'opération concernée). Ils concernent notamment :

- les stocks et en-cours ;
- les immobilisations corporelles ;
- les immobilisations incorporelles, dont les marques et les contrats ; et
- les impôts différés qui y sont relatifs.

Ces écritures comptables viennent modifier le résultat des participations, en déconnectant le compte de résultat des flux de trésorerie relatifs à l'activité des participations (les écritures sont en effet dérivées du prix d'acquisition des participations et non de l'activité des participations).

Note 8 - 1. Analyse du compte de résultat de l'exercice 2021 par secteur d'activité

en millions d'euros	Bureau Veritas	Constantia Flexibles	Cromology	Stahl	CPI	Mises en équivalence		Wendel & Holdings	Total Groupe
						IHS	Tarkett		
Résultat net des activités									
Chiffre d'affaires	4 981,1	1 603,4	-	831,3	88,2				7 503,9
EBITDA ⁽¹⁾	N/A	201,0	-	179,9	43,6				
Résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾	801,8	82,1	-	153,2	35,7				1 072,8
Autres éléments opérationnels récurrents		2,0	-	1,5	0,4				
Résultat opérationnel	801,8	84,1	-	154,7	36,1			-73,8	1 002,9
Coût de l'endettement financier net	-73,6	-14,0	-	-14,6	-24,4			-33,7	-160,4
Autres produits et charges financiers	0,4	-1,7	-	14,3	-0,2			-3,9	8,9
Charges d'impôt	-219,3	-17,5	-	-40,4	-3,8			-	-281,0
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	27,7	3,0	-	30,7
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	-	-	52,4	-	-			-	52,4
Résultat net récurrent des activités	509,2	50,9	52,4	113,9	7,8	27,7	3,0	-111,3	653,7
Résultat net récurrent des activités - part des minoritaires	337,9	20,2	2,7	36,5	0,3	-	-	-	397,5
Résultat net récurrent des activités - part du Groupe	171,4	30,8	49,7	77,4	7,5	27,7	3,0	-111,3	256,2
Résultat non récurrent									
Résultat opérationnel	-83,0	-50,7	-	-23,2	-18,4			-18,0 ⁽²⁾	-193,2
Résultat financier	-	-2,5	-	-30,6 ⁽⁵⁾	-			24,5 ⁽³⁾	-8,6
Charges d'impôt	20,0	12,9	-	13,7	6,0			-	52,6
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-18,8	-5,9	913,5 ⁽⁴⁾	888,9
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	-	-	-17,5	0,6	-			-	-16,9
Résultat net non récurrent	-63,0	-40,3	-17,5	-39,5	-12,3	-18,8	-5,9	920,0	722,6
dont :									
- Eléments non récurrents	-12,0	-8,6	-17,5	-24,2	-0,1	-10,9	-0,5	920,0	846,3
- Effets liés aux écarts d'acquisition	-47,3	-31,0	-	-15,3	-12,3	-	-5,4	-	-111,2
- Dépréciation d'actifs	-3,8	-0,7	-	-	-	-7,9	-	-	-12,4
Résultat net non récurrent - part des minoritaires	-41,7	-15,8	-0,9	-12,7	-0,5	-	-	3,5	-68,0
Résultat net non récurrent - part du Groupe	-21,3	-24,5	-16,6	-26,9	-11,9	-18,8	-5,9	916,4	790,6
Résultat net consolidé	446,2	10,6	34,9	74,4	-4,6	8,9	-2,9	808,8	1 376,4
Résultat net consolidé - part des minoritaires	296,1	4,4	1,8	23,8	-0,2	-	-	3,5	329,5
Résultat net consolidé - part du Groupe	150,1	6,3	33,1	50,6	-4,4	8,9	-2,9	805,2	1 046,9

(1) Avant l'impact des allocations d'écarts d'acquisition, les éléments non récurrents et les *management fees*.

(2) Ce poste intègre l'impact des liquidités liées aux mécanismes de co-investissement d'IHS à hauteur de -8,8 M€ (voir la note 6 « Association des équipes de direction aux investissements du Groupe »).

(3) Ce poste intègre les impacts de la variation positive de juste valeur et des cessions des actifs financiers de Wendel Lab nettes d'impôts pour 44,5 M€. Il inclut également la prime de remboursement anticipé de l'obligation 2023 pour -8 M€ (voir paragraphe « Situation des échéances financières et de l'endettement » de la note 7-2.1 « Risque de liquidité de Wendel et ses holdings ») ainsi que la variation de juste valeur liée aux couvertures de change mises en place par Wendel pour -6 M€ (voir la note 7-5.1 « Risque de change – Wendel »).

(4) Ce poste intègre l'impact du résultat de déconsolidation d'IHS (voir la note 4 « Variations de périmètre »).

(5) Ce poste intègre l'impact de change de la période pour -32 M€.

Note 8 - 2. Analyse du compte de résultat de l'exercice 2020 par secteur d'activité

	Bureau Veritas	Constantia Flexibles	Cromology	Stahl	Tsebo	CPI	Mises en équivalence IHS	Wendel & Holdings	Total Groupe
<i>en millions d'euros</i>									
Résultat net des activités									
Chiffre d'affaires	4 601,0	1 505,3		669,4	-	56,0			6 831,7
EBITDA ⁽¹⁾	N/A	183,3		152,3	-	22,9			
Résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾	615,0	79,4		124,4	-1,4	15,8			833,2
Autres éléments opérationnels récurrents		2,0		1,5	0,7	0,4			
Résultat opérationnel	615,0	81,4		125,9	-0,7	16,2		-63,7	774,1
Coût de l'endettement financier net	-105,6	-16,9		-18,2	-	-25,7		-33,5	-199,9
Autres produits et charges financiers	-32,2	-3,6		-1,5	-0,7	-0,5		-15,9	-54,4
Charges d'impôt	-174,7	-11,4		-27,9	-	7,4		-1,1	-207,7
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0,1	-		-	-	-	-5,3	-	-5,2
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	-	-	15,6	-	-6,2	-	-	-	9,4
Résultat net récurrent des activités	302,8	49,5	15,6	78,3	-7,6	-2,6	-5,3	-114,2	316,4
Résultat net récurrent des activités - part des minoritaires	200,7	18,3	0,7	25,1	-5,5	-0,1	-	-0,1	239,2
Résultat net récurrent des activités - part du Groupe	102,1	31,2	14,9	53,2	-2,1	-2,5	-5,3	-114,2	77,3
Résultat non récurrent									
Résultat opérationnel	-207,7	-126,0		-23,6	-	-135,1		-18,6 ⁽²⁾	-511,1
Résultat financier	-	-2,6		26,7 ⁽⁴⁾	-	-		8,6 ⁽³⁾	32,7
Charges d'impôt	43,9	23,7		-0,5	-	24,6		-	91,7
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-0,1		-	-	-	-58,0 ⁽⁵⁾	-	-58,1
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	-	-	-7,6	1,0	-95,1	-	-	-1,0	-102,6
Résultat net non récurrent	-163,8	-105,0	-7,6	3,6	-95,1	-110,5	-58,0	-11,1	-547,4
dont :									
- Elements non récurrents	-33,2	-21,6	-7,6	19,1	-	-1,7	-52,8	-11,1	-108,9
- Effets liés aux écarts d'acquisition	-104,0	-29,6		-15,5	-	-21,4		-	-170,6
- Dépréciation d'actifs	-26,6	-53,9		-	-95,1	-87,3	-5,2	-	-268,0
Résultat net non récurrent - part des minoritaires	-106,6	-40,6	-0,4	1,2	-55,2	-4,3	-0,2	-	-206,1
Résultat net non récurrent - part du Groupe	-57,2	-64,5	-7,2	2,5	-39,9	-106,1	-57,9	-11,1	-341,4
Résultat net consolidé	138,9	-55,5	8,0	81,9	-102,7	-113,0	-63,3	-125,3	-231,0
Résultat net consolidé - part des minoritaires	94,1	-22,3	0,4	26,3	-60,7	-4,4	-0,2	-0,1	33,1
Résultat net consolidé - part du Groupe	44,8	-33,2	7,7	55,6	-42,0	-108,6	-63,1	-125,2	-264,1

(1) Avant l'impact des allocations d'écart d'acquisition, les éléments non récurrents et les *management fees*.

(2) Ce poste intégrait notamment le produit net du dénouement de la garantie relative au financement d'un investisseur de Tsebo et l'impact des liquidités liées aux mécanismes de co-investissement à hauteur de - 20 M€.

(3) Ce poste intégrait notamment l'impact de change de la période pour + 3,2 M€ et de la variation de juste valeur des actifs financiers du Wendel Lab pour + 3,1 M€.

(4) Ce poste intégrait l'impact de change de la période de + 31,9 M€

(5) Ce poste intégrait l'impact de change de la période de - 71,4 M€ et de la juste valeur des dérivés pour + 20,4 M€.

Notes annexes

Note 8 - 3. Analyse du Bilan au 31 décembre 2021 par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	Bureau Veritas	Constantia Flexibles	Cromology	Stahl	CPI	Tarkett	Wendel & Holdings	Total Groupe
Ecarts d'acquisition nets	2 451,1	483,5	-	131,5	444,5	-	-	3 510,6
Immobilisations incorporelles nettes	600,0	429,0	-	217,6	289,2	-	0,6	1 536,4
Immobilisations corporelles nettes	364,3	592,6	-	124,2	2,9	-	8,4	1 092,4
Immobilisations corporelles en location simple	376,3	34,7	-	13,0	3,1	-	0,9	428,0
Actifs financiers non courants	106,6	146,2	-	2,1	0,2	-	929,8	1 184,8
Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis	-	-	-	-	-	-	0,5	0,5
Titres mis en équivalence	0,8	-	-	-	-	215,0	-	215,8
Impôts différés actifs	128,5	21,4	-	17,6	-	-	-	167,5
Actifs non courants	4 027,6	1 707,4	-	506,0	739,9	215,0	940,1	8 136,0
Actifs destinés à être cédés	-	3,3	828,4	2,3	-	-	-	834,0
Stocks	57,6	277,3	-	144,9	0,9	-	-	480,7
Créances clients	1 194,6	160,6	-	154,4	9,9	-	0,1	1 519,5
Actifs de contrats nets	307,9	-	-	-	-	-	-	307,9
Autres actifs courants	251,9	30,2	-	18,9	1,3	-	3,4	305,7
Impôts exigibles	33,3	13,5	-	4,8	1,0	-	0,2	52,8
Autres actifs financiers courants	28,3	3,9	-	0,2	-	-	282,2	314,6
Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie	1 420,7	204,7	-	227,5	6,7	-	372,2	2 231,8
Actifs courants	3 294,4	690,2	-	550,6	19,8	-	658,1	5 213,1
TOTAL DE L'ACTIF								14 183,1
Capitaux propres - part Groupe								2 601,4
Intérêts minoritaires								1 587,5
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	4 188,9
Provisions	266,1	67,8	-	25,1	-	-	13,8	372,7
Dettes financières	2 362,0	685,8	-	340,5	278,6	-	1 595,0	5 261,8
Dettes de location simple	307,5	29,7	-	12,7	2,7	-	1,0	353,6
Autres passifs financiers non courants	126,3	26,4	-	-	28,0	-	184,1	364,7
Impôts différés passifs	138,8	120,6	-	32,6	50,9	-	4,0	346,8
Total des passifs non courants	3 200,6	930,2	-	410,8	360,1	-	1 797,9	6 699,6
Passifs destinés à être cédés	-	-	491,4	0,1	-	-	-	491,6
Provisions	-	4,1	-	0,6	0,3	-	-	5,1
Dettes financières	112,1	18,5	-	46,9	4,5	-	19,4	201,3
Dettes de location simple	107,6	7,4	-	2,2	0,9	-	-	118,2
Autres passifs financiers courants	75,6	3,8	-	142,2	-	-	2,2	223,8
Dettes fournisseurs	532,3	357,4	-	94,7	2,0	-	25,7	1 012,1
Passifs de contrats nets	24,9	8,8	-	-	-	-	-	33,6
Autres dettes	941,8	68,1	-	53,4	6,6	-	20,5	1 090,2
Impôts exigibles	101,8	12,6	-	4,5	0,1	-	-	119,0
Total des passifs courants	1 896,0	480,6	-	344,5	14,3	-	67,7	2 803,2
TOTAL DU PASSIF								14 183,1

Notes annexes

Note 8 - 4. Analyse du Bilan au 31 décembre 2020 par secteur d'activité

En millions d'euros	Bureau Veritas	Constantia Flexibles	Cromology	Stahl	CPI	IHS	Wendel & Holdings	Total Groupe
Ecart d'acquisition nets	2 314,9	458,8	177,0	127,7	410,3	-	-	3 488,6
Immobilisations incorporelles nettes	624,8	383,0	169,7	229,0	284,8	-	0,9	1 692,3
Immobilisations corporelles nettes	348,8	564,4	59,5	124,0	2,7	-	9,6	1 109,0
Immobilisations corporelles en location simple	375,7	28,6	106,7	14,3	3,6	-	1,6	530,5
Actifs financiers non courants	104,8	69,7	8,6	3,3	0,2	-	134,2	320,8
Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis	-	-	-	-	-	-	0,4	0,4
Titres mis en équivalence	0,9	0,2	0,1	-	-	224,1	-	225,2
Impôts différés actifs	136,7	22,4	29,1	18,5	-	-	-	206,6
Actifs non courants	3 906,5	1 527,2	550,7	516,8	701,5	224,1	146,7	7 573,4
Actifs destinés à être cédés	-	-	-	8,3	-	-	-	8,3
Stocks	41,8	211,3	68,9	93,9	0,6	-	-	416,4
Créances clients	1 055,2	123,3	48,7	142,6	5,4	-	0,2	1 375,3
Actifs de contrats nets	232,1	-	-	-	-	-	-	232,1
Autres actifs courants	235,7	29,9	43,0	13,1	1,3	-	4,6	327,5
Impôts exigibles	46,1	8,7	-	1,9	2,4	-	1,9	61,0
Autres actifs financiers courants	23,7	7,4	-	0,1	-	-	280,7	311,9
Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie	1 594,5	164,5	168,0	163,7	10,7	-	798,9	2 900,3
Actifs courants	3 229,1	545,1	328,5	415,3	20,3	-	1 086,3	5 624,6
Total de l'actif								13 206,3
Capitaux propres - part Groupe								2 003,7
Intérêts minoritaires								1 283,8
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	3 287,5
Provisions	290,2	70,9	46,1	29,8	-	-	16,5	453,4
Dettes financières	2 376,2	539,0	187,1	357,8	256,1	-	1 596,7	5 312,9
Dettes de location simple	320,4	25,0	84,5	13,8	3,0	-	1,6	448,4
Autres passifs financiers non courants	91,4	10,8	-	-	18,8	-	162,9	283,9
Impôts différés passifs	135,4	114,4	53,3	37,4	56,0	-	0,1	396,7
Total des passifs non courants	3 213,6	760,1	371,0	438,9	333,9	-	1 777,8	6 895,3
Passifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions	-	3,4	2,4	0,1	0,2	-	-	6,1
Dettes financières	550,5	13,3	3,2	32,2	20,6	-	27,1	646,8
Dettes de location simple	99,3	6,1	25,8	2,3	0,9	-	-	134,4
Autres passifs financiers courants	57,6	2,0	-	105,2	-	-	14,7	179,5
Dettes fournisseurs	453,2	230,8	97,6	72,5	1,4	-	6,5	862,0
Passifs de contrats nets	18,3	9,3	-	-	-	-	-	27,6
Autres dettes	813,0	69,0	85,3	36,4	2,4	-	19,4	1 025,5
Impôts exigibles	125,8	8,2	-	7,6	-	-	-	141,6
Total des passifs courants	2 117,7	342,0	214,4	256,3	25,5	-	67,8	3 023,6
Total du passif								13 206,3

Notes annexes

Note 8 - 5. Analyse du tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2021 par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	Bureau Veritas	Constantia Flexibles	Cromology	Stahl	CPI	Wendel & Holdings	Total Groupe
Flux de trésorerie d'exploitation hors impôt	993,8	223,4	58,5	162,2	44,2	-58,3	1 423,7
Flux de trésorerie d'investissement hors impôt	-171,6	-212,1	-91,0	-14,0	-1,0	-261,4	-751,0
Flux de trésorerie de financement hors impôt	-799,2	43,5	-131,6	-49,1	-43,0	-109,5	-1 089,0
Flux de trésorerie liés à l'impôt	-207,9	-16,2	-4,0	-37,0	-4,8	2,0	-267,8

Note 8 - 6. Analyse du tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2020 par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	Bureau Veritas	Constantia Flexibles	Cromology	Stahl	Tsebo	CPI	Wendel & Holdings	Total Groupe
Flux de trésorerie d'exploitation hors impôt	975,6	173,5	146,5	138,7	-	26,6	-62,2	1 398,6
Flux de trésorerie d'investissement hors impôt	-99,7	-95,8	-12,5	-19,4	-26,5	-0,9	234,4	-20,2
Flux de trésorerie de financement hors impôt	-558,8	-2,8	-46,3	-83,6	-	-15,7	-172,0	-879,1
Flux de trésorerie liés à l'impôt	-171,2	-9,6	-6,9	-9,7	-	-1,6	-3,1	-202,2

NOTES SUR LE BILAN

Les principes comptables appliqués aux agrégats du bilan sont décrits en note 1-9.1 « Présentation du bilan ».

NOTE 9. ECARTS D'ACQUISITION

Les principes comptables appliqués aux écarts d'acquisition sont décrits en note 1-8.1 « Ecart d'acquisition ».

En millions d'euros	31.12.2021		
	Montant Brut	Dépréciation	Montant Net
Bureau Veritas	2 595,6	-144,5	2 451,1
Constantia Flexibles	492,6	-9,1	483,5
Stahl	131,5	-	131,5
CPI	469,2	-24,7	444,5
TOTAL	3 688,8	-178,3	3 510,6

En millions d'euros	31.12.2020		
	Montant Brut	Dépréciation	Montant Net
Bureau Veritas	2 457,9	-143,0	2 314,9
Constantia Flexibles	467,4	-8,5	458,8
Cromology	403,9	-227,0	177,0
Stahl	127,7	-	127,7
CPI	433,1	-22,8	410,3
TOTAL	3 890,0	-401,3	3 488,6

Les principales variations de l'exercice sont les suivantes :

En millions d'euros	2021	2020
Montant net en début d'exercice	3 488,6	4 112,0
Variations de périmètre ⁽¹⁾	56,7	1,4
Reclass. en "Activités destinées à être cédées" ⁽²⁾	-177,1	-97,6
Conséquences des variations des écarts de conversion et autres	142,3	-187,7
Allocation du goodwill de CPI	-	-306,3
Dépréciations de l'exercice	-	-33,2
MONTANT NET EN FIN D'EXERCICE	3 510,6	3 488,6

(1) Ce poste intègre les écarts d'acquisition générés par les acquisitions de Bureau Veritas et de Constantia Flexibles (voir la note 4 « Variations de périmètre »).

(2) En 2021, la contribution de Cromology a été comptabilisée en « Actifs destinés à être cédés », voir la note 19 « Activités destinées à être arrêtées ou cédées ».

Note 9 - 1. Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Conformément aux normes comptables, les écarts d'acquisition de chaque UGT (unité génératrice de trésorerie) font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, et au moins une fois par an au 31 décembre (voir les Principes comptables, note 1 - 8.1 « Écart d'acquisition »). Les UGT du Groupe sont les participations consolidées par intégration globale au 31 décembre 2021 : Bureau Veritas, Constantia Flexibles, Stahl et CPI.

Les tests décrits ci-dessous sont fondés sur l'appréciation par Wendel des faits et circonstances existant à la date de clôture ainsi que sur les informations disponibles lors de l'arrêté des comptes relatives à des situations existantes fin décembre 2021. Les prévisions sont par nature incertaines et les montants effectifs pourraient se révéler significativement différents des prévisions établies dans le cadre de ces tests. Il est dès lors possible que les valeurs d'utilité considérées soient ultérieurement différentes de celles déterminées à partir des hypothèses et estimations mises en œuvre à la clôture de décembre 2021.

La guerre en Ukraine est un évènement post-clôture, ses conséquences ne sont donc pas prises en compte.

Les tests sont réalisés conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Ils consistent à comparer la valeur comptable des participations à leur valeur recouvrable (la valeur la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité).

Les participations ont réalisé des tests de dépréciation sur leurs propres UGT. La seule perte concerne Constantia Flexibles, qui a constaté une dépréciation sur les actifs de ses divisions indienne et allemande de l'ordre de 1 M€. Conformément aux principes comptables du Groupe, ces pertes ont été maintenues au niveau des comptes consolidés de Wendel.

Pour ce qui concerne Bureau Veritas qui est cotée ; la valeur comptable à fin 2021 (6€ par action, soit 965 M€ pour les titres détenus) reste très inférieure à la juste valeur (cours de bourse de clôture : 29,2 € par action, soit 4 693 M€ pour les titres détenus). Le recours à la valeur d'utilité n'est donc pas nécessaire et aucune dépréciation n'est comptabilisée.

Pour ce qui concerne les tests réalisés par Wendel sur les participations non cotées, les valeurs d'utilité déterminées par Wendel pour ces tests sont fondées sur les flux de trésorerie futurs actualisés. Les plans d'affaires utilisés ont été préparés par Wendel sur la base des plans d'affaires établis par les participations et des dernières informations disponibles sur les marchés sous-jacents. Pour chacune des filiales, la valeur de la part de Wendel dans le capital est comparée à la valeur comptable.

Aucune perte n'a été comptabilisée par Wendel en plus de celles déjà comptabilisées par les participations sur leurs propres UGT.

Notes annexes

La description des tests réalisés par Wendel sur les participations non cotées est la suivante :

	Stahl	Constantia Flexibles	CPI
Valeur nette comptable avant le test (part du groupe)	251	570	379
Dépréciation comptabilisée	-	-	-
Valeur nette comptable après le test (part du groupe)	251	570	379
Durée du plan d'affaires (années)	5 ans	5 ans	5 ans
Taux d'actualisation			
taux au 31/12/2021	9,0%	7,5%	9,0%
taux au 31/12/2020	9,0%	7,5%	9,0%
impact résultat en cas de hausse de 0,5%	-	-	-
impact résultat en cas de réduction de 0,5%	-	-	-
seuil à partir duquel la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur comptable	29,3%	9,3%	10,1%
Croissance postérieure au plan d'affaires			
taux au 31/12/2021	+ 2,0%	+ 1,5%	+ 3,0%
taux au 31/12/2020	+ 2,0%	+ 2,0%	+ 3,0%
impact résultat en cas de hausse de 0,5%	-	-	-
impact résultat en cas de réduction de 0,5%	-	-	-
seuil à partir duquel la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur comptable	- 83,0%	- 0,8%	+ 1,6%
Impact résultant d'une réduction de 1% du taux de marge opérationnelle	-	-	-

CPI :

Le plan d'affaire est identique à celui utilisé par CPI pour ses propres tests de dépréciation. Il suppose un rattrapage du plan d'affaire d'acquisition dès fin 2023 et une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires jusqu'à 2026.

Stahl :

Le plan d'affaires utilisé pour ce test suppose une reprise progressive de l'activité et un retour à un niveau de marge en ligne avec la moyenne historique en 2023, puis un gain progressif de marge d'EBITDA de 2,5 points supplémentaires entre 2023 et 2026.

Constantia Flexibles :

Le plan d'affaires utilisé pour ce test suppose une croissance stable du chiffre d'affaires de 2,5 % par an jusqu'en 2026. La marge d'EBITDA augmente progressivement pour retrouver son niveau historique en pourcentage de chiffre d'affaires en 2025 et les dépenses d'investissement sont progressivement réduites pour retrouver un niveau normatif en 2026.

NOTE 10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les principes comptables appliqués aux immobilisations incorporelles sont décrits en notes 1- 8.2 « Immobilisations incorporelles », 1-8.3 « Autres immobilisations incorporelles » et 1-8.6 « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ».

Le détail par filiale est présenté en note 8 « Information sectorielle ».

Notes annexes

Les immobilisations incorporelles se composent de :

	31.12.2021							Clôture
	Ouverture	Acquisitions	Cession	Amortissements et pertes de valeurs	Variations de périmètre	Conséquences des écarts de conversion et autres	Variations dues aux activités destinées à être cédées (1)	
<i>En millions d'euros</i>								
Logiciels	31,8	6,7	-	-14,4	0,1	8,6	-11,2	21,4
Concessions, brevets et droits similaires	89,3	1,1	-	-8,1	-	7,5	-	89,8
Droits au bail	0,6	-	-	-0,1	-	-	-	0,5
Relations clients	934,5	-	-0,2	-128,0	118,8	36,4	-	961,4
Marques	448,8	-	-	-1,9	-	7,9	-149,4	305,3
Immobilisations incorporelles en cours	22,3	20,1	-	-	-0,1	-21,9	-1,7	18,8
Autres immobilisations corporelles	165,0	16,9	-0,1	-34,3	-	-1,6	-6,9	139,1
TOTAL	1 692,3	44,8	-0,3	-186,8	118,8	36,9	-169,2	1 536,4
dont brut	3 777,1							3 679,0
dont amortissements	-2 084,9							-2 142,6

(1) En 2021, ces montants correspondent au reclassement des actifs incorporels de Cromology en activités destinées à être cédées.

	31.12.2020							Clôture
	Ouverture	Acquisitions	Cession	Amortissements et pertes de valeurs	Variations de périmètre	Conséquences des écarts de conversion et autres	Variations dues aux activités destinées à être cédées	
<i>En millions d'euros</i>								
Logiciels	32,5	6,0	-0,1	-17,3	-	10,7	-	31,8
Concessions, brevets et droits similaires	12,9	1,3	-0,1	-28,2	-	103,4	-	89,3
Droits au bail	0,7	0,1	-	-0,1	-	-0,1	-	0,6
Relations clients	1 122,7	-	-5,8	-268,8	1,7	129,1	-44,4	934,5
Marques	394,7	-	-	-24,1	-	105,8	-27,6	448,8
Immobilisations incorporelles en cours	30,8	21,4	-	-	-0,1	-29,8	-	22,3
Autres immobilisations corporelles	174,7	23,3	-6,8	-38,9	0,3	12,5	-	165,0
TOTAL	1 769,0	52,1	-12,9	-377,3	1,9	331,6	-72,0	1 692,3
dont brut	3 620,0							3 777,1
dont amortissements	-1 851,0							-2 084,9

Notes annexes

NOTE 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les principes comptables appliqués aux immobilisations corporelles sont décrits en notes 1-8.4 « Immobilisations corporelles » et 1-8.6 « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ».

Le détail par filiale est présenté en note 8 « Information sectorielle ».

Les immobilisations corporelles hors droits d'usage se composent de :

	31.12.2021							Clôture
	Ouverture	Acquisitions (1)	Cession	Amortissements et pertes de valeurs	Variations de périmètre	Conséquences des écarts de conversion et autres	Variations dues aux activités destinées à être cédées (2)	
<i>En millions d'euros</i>								
Terrains	97,6	2,1	-1,1	-0,1	-0,4	1,0	-9,8	89,4
Constructions	263,7	8,4	-1,8	-17,3	3,2	16,9	-13,6	259,4
Installations tech, matériel & outillage	600,9	89,5	-4,5	-146,7	15,1	65,9	-15,9	604,2
Immobilisations corporelles en cours	54,4	87,5	-0,1	-	-	-70,4	-7,8	63,6
Autres immobilisations corporelles	92,5	26,0	-2,8	-35,3	4,6	10,3	-19,4	75,8
TOTAL	1 109,0	213,5	-10,3	-199,4	22,5	23,7	-66,5	1 092,4
dont brut	2 890,3							2 734,2
dont amortissements	-1 781,3							-1 641,8

(1) En 2021, les acquisitions concernent principalement Bureau Veritas pour 97,8 M€ et Constantia Flexibles pour 86,1 M€.

(2) En 2021, ces montants correspondent principalement au reclassement des actifs incorporels de Cromology en activités destinées à être cédées.

	31.12.2020							Clôture
	Ouverture	Acquisitions (1)	Cession	Amortissements et pertes de valeurs	Variations de périmètre	Conséquences des écarts de conversion et autres	Variations dues aux activités destinées à être cédées	
<i>En millions d'euros</i>								
Terrains	102,2	1,9	-0,7	-2,0	-	-2,9	-0,8	97,6
Constructions	289,1	5,0	-4,9	-26,1	0,2	0,9	-0,6	263,7
Installations tech, matériel & outillage	713,8	76,1	-22,2	-177,0	-0,2	14,7	-4,4	600,9
Immobilisations corporelles en cours	63,5	64,9	-0,7	-	-0,1	-73,1	-0,2	54,4
Autres immobilisations corporelles	122,8	18,7	-2,8	-39,0	0,1	2,0	-9,4	92,5
TOTAL	1 291,3	166,6	-31,3	-244,1	0,1	-58,3	-15,4	1 109,0
dont brut	3 019,8							2 890,3
dont amortissements	-1 728,5							-1 781,3

(1) En 2020, les acquisitions concernaient principalement Bureau Veritas pour 69,6 M€ et Constantia Flexibles pour 77,8 M€.

Les droits d'usage nés de l'application de la norme IFRS 16 se composent de :

	31.12.2021		
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net
<i>En millions d'euros</i>			
Constructions	560,2	-229,7	330,5
Installations tech, matériel & outillage	2,5	-1,3	1,2
Autres immobilisations corporelles	171,5	-75,2	96,3
TOTAL	734,1	-306,1	428,0

Notes annexes

En millions d'euros	31.12.2020		
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net
Constructions	629,2	-198,3	430,8
Installations tech, matériel & outillage	3,4	-1,7	1,8
Autres immobilisations corporelles	155,1	-57,2	97,9
TOTAL	787,7	-257,2	530,5

NOTE 12. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les principes comptables appliqués aux titres mis en équivalence sont décrits en note 1-1 « Méthodes de consolidation ».

En millions d'euros	31.12.2021	31.12.2020
IHS	-	224,1
Tarkett	215,0	-
Participations de Bureau Veritas	0,8	0,9
Participations de Constantia Flexibles	-	0,2
Participations de Cromology	-	0,1
TOTAL TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	215,8	225,2

La variation des titres mis en équivalence s'analyse de la façon suivante :

En millions d'euros	2021
Montant en début d'exercice	225,2
Part du résultat de la période	
IHS ⁽¹⁾	922,3
Tarkett ⁽²⁾	-2,9
Dividendes de l'exercice	-0,1
Conséquence des variations des écarts de conversion	11,8
Conséquences des variations de périmètre ⁽³⁾	-941,1
Autres	0,6
MONTANT EN FIN D'EXERCICE	215,8

(1) Ce poste intègre le résultat de déconsolidation de IHS pour 901 M€, le recyclage des réserves de conversion pour 12 M€ et le résultat de la période pour 10 M€ (voir la note 4 « Variations de périmètre »).

(2) Voir la note 4 « Variation de périmètre ».

(3) Ce poste intègre la valeur d'IHS à la date de déconsolidation pour -1 142 M€, le recyclage des réserves de conversion de cette participation pour -12 M€ et prix d'acquisition de Tarkett pour 213,3 M€.

Note 12 - 1. Complément d'information sur Tarkett Participation

Les principaux agrégats comptables de Tarkett Participation (à 100 %) sont les suivants (y compris l'impact de l'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition des titres) :

En millions d'euros	31.12.2021
Valeurs comptables à 100%	
Total des actifs non courants	1 359,3
Total des actifs courants	1 120,9
Ajustement de goodwill (Wendel)	441,0
Total Actif	2 921,2
Intérêts minoritaires	80,9
Total des dettes non courantes	1 193,6
Total des dettes courantes	791,6
Total Passif	2 066,1
dont disponibilités et équivalents de trésorerie	249,0
dont dettes financières	1 074,2

Les éléments de résultat correspondent aux agrégats à 100% de Tarkett Participation et à la période comprise entre la date de mise en équivalence et la fin de l'exercice (6 mois). Ils sont également retraités des allocations d'écart d'acquisition comptabilisés au niveau de la consolidation Wendel.

<i>En millions d'euros</i>	2021
Chiffre d'affaires	1 530,9
Résultat opérationnel	6,6
Résultat financier	-27,4
Résultat net part du groupe	-11,8

Note 12 - 2. Tests de dépréciation des titres mis en équivalence

La revue du dernier plan d'affaires de Tarkett n'a pas révélé d'indice de perte de valeur au 31 décembre 2021. De ce fait, aucun test de dépréciation n'a été réalisé sur cette participation.

Les conséquences de la guerre en Ukraine ne sont pas prises en compte car il s'agit d'un évènement post-clôture.

NOTE 13. CLIENTS

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021			31.12.2020
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net
Bureau Veritas	1 270,8	-76,3	1 194,6	1 055,2
Constantia Flexibles	164,3	-3,7	160,6	123,3
Cromology	-	-	-	48,7
Stahl	161,3	-6,9	154,4	142,6
CPI	10,1	-0,2	9,9	5,4
Holdings & autres	0,3	-0,2	0,1	0,2
TOTAL COMPTES CLIENTS	1 606,7	-87,2	1 519,5	1 375,3

Les créances clients échues et comptes rattachés qui ne font l'objet d'aucune provision pour dépréciation représentent, pour les filiales les plus significatives :

- Bureau Veritas : un total de 258,6 M€ au 31 décembre 2021 contre 311,5 M€ au 31 décembre 2020, dont respectivement 64,7 M€ et 82,3 M€ échus depuis plus de 3 mois ;
- Constantia Flexibles : un total de 19,1 M€ au 31 décembre 2021 contre 19,2 M€ au 31 décembre 2020, dont respectivement 1,7 M€ et 1,3 M€ échus depuis plus de 3 mois ; et
- Stahl : un total de 14,2 M€ au 31 décembre 2021 contre 13,2 M€ au 31 décembre 2020, dont respectivement 0,4 M€ et 0,9 M€ échus depuis plus de 3 mois.

Notes annexes

NOTE 14. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Les principes comptables appliqués à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont décrits en note 1-8.10 « Trésorerie et équivalents de trésorerie et comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis ».

En millions d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie de Wendel et holdings mis en garantie classés en actifs non courants	0,5	0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles de Wendel et holdings classés en actifs courants	372,2	799,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie de Wendel et holdings ⁽¹⁾	372,7	799,4
Bureau Veritas	1 420,7	1 594,5
Constantia Flexibles	204,7	164,5
Cromology	-	168,0
Stahl	227,5	163,7
CPI	6,7	10,7
Total trésorerie et équivalents de trésorerie des participations	1 859,6	2 101,4
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	2 232,2	2 900,8
dont actifs non courants	0,5	0,4
dont actifs courants	2 231,8	2 900,3

(1) A cette trésorerie s'ajoutent 281,3 M€ de placements financiers à court terme au 31 décembre 2021 et 279,9 M€ au 31 décembre 2020 (voir la note 7-2.1 « Risque de liquidité de Wendel et de ses holdings »), enregistrés en autres actifs financiers courants.

NOTE 15. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (HORS DETTES FINANCIERES ET HORS CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION)

Les principes comptables appliqués aux actifs et passifs financiers sont décrits en note 1 - 8.7 « Actifs et passifs financiers » et note 1 - 8.8 « Méthodes d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers ».

Note 15 - 1. Actifs financiers

En millions d'euros	Mode de JV	Niveau	31.12.2021	31.12.2020
Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis de Wendel et holdings	Compte de résultat ⁽¹⁾	1	0,5	0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles de Wendel et holdings	Compte de résultat ⁽¹⁾	1	372,2	799,0
Placements financiers à court terme de Wendel	Compte de résultat ⁽¹⁾	1	281,3	279,1
Trésorerie et Placements financiers à court terme de Wendel et holdings			654,0	1 078,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales	Compte de résultat ⁽¹⁾	1 et 3	1 859,6	2 101,4
Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres - A	Capitaux propres ⁽²⁾	1	786,2	2,2
Actifs financiers en juste valeur par le compte de résultat - B	Compte de résultat ⁽¹⁾	3	145,1	70,3
Dépôts et cautionnements	Coût amorti	N/A	90,5	97,6
Instruments dérivés - C	Cpte de résultat ⁽¹⁾ Cap propres ⁽²⁾	voir C	8,7	79,4
Autres - D			187,5	104,0
TOTAL			3 731,6	3 533,4
dont actifs financiers non courants, comptes de trésorerie et équ. de trésorerie nantis			1 185,3	321,2
dont actifs financiers courants, comptes de trésorerie et équ. de trésorerie			2 546,4	3 212,2

(1) Variation de juste valeur comptabilisée par le compte de résultat.

(2) Variation de juste valeur comptabilisée par capitaux propres.

Note 15 - 2. Passifs financiers

En millions d'euros	Mode de JV	Niveau	31.12.2021	31.12.2020
Instruments dérivés - C	Cpte de résultat ⁽¹⁾ Cap propres ⁽²⁾		6,5	8,0
Puts de minoritaires, earn-out et autres passifs financiers des filiales - E	Cpte de résultat ⁽¹⁾ Cap propres ⁽²⁾	3	395,7	277,8
Puts de minoritaires, earn-out et autres passifs financiers de Wendel et des holdings - F	Cpte de résultat ⁽¹⁾ Cap propres ⁽²⁾	3	186,2	177,6
TOTAL			588,5	463,4
dont passifs financiers non courants			364,7	283,9
dont passifs financiers courants			223,8	179,5

(1) Variation de juste valeur comptabilisée par le compte de résultat.

(2) Variation de juste valeur comptabilisée par capitaux propres.

Note 15 - 3. Détail des actifs et passifs financiers

A – Au 31 décembre 2021, ce poste intègre la juste valeur d'IHS pour un montant de 785,1 M€.

B – Au 31 décembre 2021, ce poste intègre principalement la juste valeur du Wendel Lab pour 136,6 M€.

C – Instruments dérivés : au 31 décembre 2021, la variation de ce poste s'explique par le dénouement de la couverture de change de Wendel (voir la note 7-5.1 « Risque de change – Wendel »).

D – Ce poste intègre la trésorerie de Constantia Flexibles mise en garantie auprès de ses prêteurs pour 137,5 M€.

E – Puts de minoritaires, earn-out et autres passifs financiers des filiales : au 31 décembre 2021, ce montant correspond notamment à Bureau Veritas pour 199,1 M€, à Stahl pour 142,2 M€ (dont le put de minoritaires accordé à BASF – voir la note 35 - 5 « Pactes d'actionnaires et mécanismes de co-investissements »).

F – Puts de minoritaires, earn-out et autres passifs financiers de Wendel et des holdings : au 31 décembre 2021, ce montant correspond notamment aux puts de minoritaires accordés à la Fondation Turnauer sur 50 % de sa participation dans Constantia Flexibles. Il intègre également des passifs liés à certaines liquidités accordées dans le cadre de co-investissements. Voir la note 35 - 5 « Pactes d'actionnaires et mécanismes de co-investissement ».

NOTE 16. CAPITAUX PROPRES**Note 16 - 1. Nombre de titres au capital et actions auto-détenues**

Les principes comptables appliqués aux actions auto-détenues sont décrits en note 1 – 8.14 « Actions auto-détenues ».

	Valeur nominale	Nombre de titres au capital	Actions auto-détenues	Nombres d'actions en circulation
au 31/12/2020	4 €	44 719 119	900 665	43 818 454
au 31/12/2021	4 €	44 747 943	1 116 456	43 631 487

Notes annexes

L'augmentation des actions de 28 824 titres composant le capital en 2021, s'explique par les souscriptions par les salariés du Groupe au plan d'épargne entreprise pour un montant global de 2,3 M€.

Le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 57 724 actions au 31 décembre 2021 (54 974 actions propres au 31 décembre 2020).

Au 31 décembre 2021, Wendel détient hors du contrat de liquidité 1 058 732 actions propres (845 691 actions propres au 31 décembre 2020).

Au total, l'auto-détention représente 2,49 % du capital au 31 décembre 2021.

Note 16 - 2. Intérêts minoritaires

<i>En millions d'euros</i>	% d'intérêt des minoritaires au 31 décembre 2021	31.12.2021	31.12.2020
Groupe Bureau Veritas	64,5%	1 262,9	980,2
Groupe Constantia Flexibles	39,2%	245,2	241,1
Groupe Cromology	5,2%	18,1	14,4
Groupe Stahl	32,2%	48,3	39,1
Groupe CPI	4,0%	4,1	4,1
Autres		8,9	5,0
TOTAL		1 587,5	1 283,8

NOTE 17. PROVISIONS

Les principes comptables appliqués aux provisions sont décrits en note 1-8.11 « Provisions » et note 1-8.12 « Provisions pour avantages accordés aux salariés ».

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Provisions pour risques et charges	99,1	130,5
Avantages accordés aux salariés	278,6	329,0
TOTAL	377,7	459,5
<i>dont non courant</i>	372,7	453,4
<i>dont courant</i>	5,1	6,1

Note 17 - 1. Provisions pour risques et charges

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021							
	Ouverture	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises sans objet	Impact d'actualisation	Variations de périmètre	Ecart de conv., reclas. et autres	Clôture
Bureau Veritas								
Contentieux	39,8	10,5	-7,1	-5,1	1,5	-	0,1	39,8
Divers	52,7	13,3	-11,8	-14,8	-	0,1	1,0	40,5
Cromology	18,1	18,3	-6,0	-3,2	-	-	-27,2	-
Stahl	1,0	0,5	-	-	-	-	-	1,6
Constantia Flexibles	3,4	1,0	-0,2	-	-	-	-	4,2
Wendel et holdings	15,4	0,8	-0,3	-2,9	-	-	-	13,1
TOTAL	130,5	44,5	-25,4	-26,0	1,5	0,1	-26,0	99,1
<i>dont courant</i>	6,1							5,1

	31.12.2020							Clôture
	Ouverture	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises sans objet	Impact d'actualisation	Variations de périmètre	Ecart de conv., reclas. et autres	
<i>En millions d'euros</i>								
Bureau Veritas								
Contentieux	36,3	12,5	-3,2	-4,8	-0,6	-	-0,4	39,8
Divers	35,9	27,5	-5,1	-3,4	-	-	-2,1	52,7
Cromology	20,4	5,6	-5,6	-2,3	-	-	-	18,1
Stahl	1,2	-	-0,2	-	-	-	-	1,0
Constantia Flexibles	1,3	2,2	-0,1	-	-	-	-	3,4
Wendel et holdings	41,0	2,0	-27,1	-0,7	-	-	0,3	15,4
TOTAL	136,2	49,8	-41,3	-11,2	-0,6	-	-2,3	130,5
<i>dont courant</i>	<i>5,1</i>							<i>6,1</i>

Note 17 - 1.1 Provisions pour risques et charges de Bureau Veritas

Procédures, enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales

Dans le cours normal de ses activités, Bureau Veritas est impliqué dans un nombre important de procédures judiciaires visant en particulier à mettre en cause sa responsabilité civile professionnelle. Bien que Bureau Veritas porte une grande attention à la maîtrise des risques et à la qualité des prestations réalisées, certaines peuvent aboutir à des condamnations pécuniaires.

Les charges pouvant résulter de ces litiges font le cas échéant l'objet de provisions. Le montant comptabilisé en provisions est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Les coûts que ce groupe peut être amené à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

Contentieux relatif à la Construction d'un complexe hôtelier et commercial en Turquie

Bureau Veritas Gozetim Hizmetleri Ltd Sirketi (« BVG ») et la société turque Aymet sont parties à un contentieux devant le Tribunal de Commerce d'Ankara relatif à la construction d'un complexe hôtelier et commercial pour lequel elles ont conclu un contrat en 2003.

En l'état actuel, l'issue de ce litige reste incertaine bien que les avocats de BVG soient optimistes sur la décision d'appel. Sur la base des provisions passées par Bureau Veritas, et en l'état des informations connues à ce jour, Bureau Veritas considère, après prise en compte des avis de ses avocats, que ce sinistre n'aura pas d'impact défavorable significatif sur ses états financiers consolidés.

Positions fiscales incertaines

Bureau Veritas SA et certaines de ses filiales font l'objet de vérification de comptabilité ou ont reçu des propositions de rectification qui ont engendré des discussions avec les autorités locales compétentes au stade contentieux ou pré-contentieux.

À ce stade d'avancement des dossiers en cours et sur la base des informations connues à ce jour, Bureau Veritas considère que ces risques, contrôles ou redressements ont donné lieu au montant approprié des positions fiscales incertaines constatées dans ses états financiers.

Il n'existe pas d'autres enquêtes ou procédures gouvernementales, administratives, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont Bureau Veritas a connaissance, qui soit en suspens ou dont ce groupe soit menacé) susceptibles d'avoir ou ayant eu, au cours des six derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Bureau Veritas.

Autres provisions pour risques et charges

Notes annexes

Elles comprennent les provisions pour restructurations (9,1 millions d'euros au 31 décembre 2021), les provisions pour pertes à terminaison (3,8 millions d'euros au 31 décembre 2021), ainsi que d'autres provisions pour un montant total de 27,6 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Note 17 - 1.2 Risque fiscal de la filiale indienne de Stahl

La filiale indienne de Stahl a fait l'objet d'un redressement fiscal pour un montant de droits et pénalités de 17 M€ environ. Ce redressement a été contesté par Stahl, qui considère que sa position devrait prévaloir au contentieux et qui n'a pas provisionné de risque correspondant.

Note 17 - 1.3 Provisions pour risques et charges de Wendel et de ses holdings

Les principaux litiges, contentieux et risques identifiés pour Wendel et ses holdings sont les suivants :

- un risque environnemental concernant les coûts éventuels de remise en état d'un terrain appartenant à une filiale du Groupe dont l'activité a cessé en 1967 ;
- des litiges sociaux pour lesquels une provision a été constituée ; et
- diverses procédures judiciaires intentées par d'anciens cadres de Wendel en conséquence du débouclage d'un mécanisme d'association aux performances du Groupe et pour lesquelles aucune provision n'a été constituée.

Note 17 - 2. Avantages accordés aux salariés

La répartition par filiale est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Bureau Veritas	185,8	197,7
Constantia Flexibles	67,7	70,8
Cromology	-	30,4
Stahl	24,1	28,9
Wendel et holdings	1,0	1,3
TOTAL	278,6	329,0

La variation des provisions pour avantages accordés aux salariés s'analyse de la façon suivante pour 2021 :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021						Clôture
	Ouverture	Coût des services rendus	Écarts actuariels	Prestations versées	Coûts financiers	Effets de change et autres	
Engagements							
Régimes à prestation définies	293,6	6,1	-15,9	-9,2	1,6	-11,5	264,6
Indemnités de fin de carrière	167,8	12,7	-6,4	-10,3	0,8	-48,5	116,1
Autres	55,1	6,9	-1,0	-4,7	-0,9	-2,5	52,9
TOTAL	516,5	25,7	-23,2	-24,3	1,4	-62,6	433,6

Notes annexes

	31.12.2021						Clôture
	Ouverture	Rendements des actifs	Cotisations versées par l'employeur	Écarts actuariels	Montants utilisés	Effets de change et autres	
<i>En millions d'euros</i>							
Actifs des régimes partiellement financés							
Régimes à prestation définies	167,0	1,4	2,7	-1,4	-1,3	-12,4	156,1
Indemnités de fin de carrière	11,6	-0,0	-	-0,5	1,0	-12,1	-
Juste valeur des actifs du régime	8,8	-0,0	-	-0,1	0,5	-9,1	-
TOTAL	187,5	1,3	2,7	-2,0	0,2	-33,6	156,1

La variation des provisions pour avantages accordés aux salariés s'analysait de la façon suivante pour 2020 :

	31.12.2020							Clôture
	Ouverture	Coût des services rendus	Écarts actuariels	Prestations versées	Coûts financiers	Réductions et règlements	Effets de change et autres	
<i>En millions d'euros</i>								
Engagements								
Régimes à prestation définies	280,9	5,8	14,9	-10,7	4,3	0,1	-1,6	293,6
Indemnités de fin de carrière	172,0	10,4	-2,3	-13,2	1,5	1,9	-2,5	167,8
Autres	55,2	3,6	0,8	-4,8	1,2	0,4	-1,4	55,1
TOTAL	508,1	19,7	13,4	-28,7	7,0	2,4	-5,5	516,5

	31.12.2020						Clôture
	Ouverture	Rendements des actifs	Cotisations versées par l'employeur	Écarts actuariels	Montants utilisés	Effets de change et autres	
<i>En millions d'euros</i>							
Actifs des régimes partiellement financés							
Régimes à prestation définies	163,2	1,6	6,8	0,7	-3,9	-1,3	167,0
Indemnités de fin de carrière	11,4	0,0	-	0,8	-0,6	-	11,6
Juste valeur des actifs du régime	8,5	0,1	-	0,3	-0,5	0,4	8,8
TOTAL	183,1	1,7	6,8	1,7	-5,0	-0,9	187,5

La répartition des obligations au titre des prestations définies est la suivante :

	31.12.2021	31.12.2020
<i>En millions d'euros</i>		
Engagements intégralement non financés	272,0	362,7
Engagements partiellement ou intégralement financés	161,6	153,8
TOTAL	433,6	516,5

La répartition des actifs de régimes à prestations définies est la suivante :

	31.12.2021	31.12.2020
<i>En millions d'euros</i>		
Instruments de capitaux propres	23%	19%
Instruments d'emprunt	16%	17%
Liquidité et autres	61%	64%

Notes annexes

Les charges comptabilisées en résultat sont réparties de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	21,2	17,2
Coût financier	1,2	6,3
Rendement attendu des actifs du régime	-1,4	-1,6
Coût des services passés	0,1	0,1
Gains et pertes actuariels	1,8	5,1
Effets de réduction ou liquidation du régime	0,5	-19,0
TOTAL	23,4	8,2

1. Caractéristiques des engagements et des hypothèses actuarielles utilisées chez Bureau Veritas

Les avantages au personnel de Bureau Veritas concernent les régimes à prestations définies suivants :

- les régimes de retraites, qui comprennent essentiellement des régimes fermés depuis plusieurs années. Les régimes de retraite sont généralement non financés à l'exception d'un nombre très limité de régimes financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques ;
- les indemnités de fin de carrière ; et
- les médailles du travail.

La France est le principal pays contributeur du poste Avantages au personnel à long terme.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul de ces engagements sont les suivantes : taux d'actualisation de 1,08 %, taux d'augmentation moyen des salaires de 2 %.

2. Caractéristiques des engagements et des hypothèses actuarielles utilisées chez Constantia Flexibles

Les avantages au personnel de Constantia Flexibles en Allemagne, en Autriche, en France, au Mexique, en Turquie, en Russie et en Espagne concernent les régimes à prestations définies suivants :

- les régimes de retraites, financés et non financés ;
- les indemnités de fin de carrière ; et
- les médailles du travail.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont des taux d'actualisation entre 0,8 % et 0,9 %, des taux d'augmentation des salaires compris entre 0,02 % et 5,5 %, des taux d'inflation entre 0,02% et 4,0% et des taux de rendement des actifs entre 0,9 % et 7,7 %.

3. Caractéristiques des engagements et des hypothèses actuarielles utilisées chez Stahl

Les avantages au personnel de Stahl en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, au Mexique, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Inde, en France, au Brésil, en Thaïlande, en Indonésie et en Suisse concernent les régimes à prestations définies suivants :

- les régimes de retraites, partiellement financés ;
- les indemnités de fin de carrière ; et
- les médailles du travail.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont un taux d'actualisation à 1,4 %, un taux d'inflation à 1,79 %, un taux d'augmentation des salaires de 0,7 % et un taux de rendement des actifs à 1,4 %.

4. Engagements de Wendel

En 1947, la société « Les petits-fils de François de Wendel » (devenue aujourd'hui Wendel) a mis en place un régime de retraite supplémentaire bénéficiant à l'ensemble des membres du personnel (cadre et non cadre), sous réserve que ceux-ci achèvent leur carrière dans le Groupe. Ce régime de retraite a été fermé le 31 décembre 1998. Le régime de retraite supplémentaire garantit à chaque salarié bénéficiaire un niveau global de retraite. Ce niveau s'exprime comme un pourcentage de la rémunération de fin de carrière (fixe + variable hors éléments exceptionnels). Il augmente avec l'âge et l'ancienneté acquise et peut atteindre 65 % de cette rémunération. Le régime prévoit une réversion à 60 % au conjoint vivant au moment du départ en retraite, ainsi que des majorations familiales pour enfants à charge.

L'allocation de retraite supplémentaire financée par le Groupe se calcule en déduisant du montant garanti l'ensemble des retraites financées par l'entreprise pendant la période d'activité dans le Groupe. En 2005, les actifs nécessaires au service des rentes ont été transférés auprès d'une compagnie d'assurance qui assure le paiement des allocations de retraite.

Notes annexes

NOTE 18. DETTES FINANCIERES

Les principaux mouvements de l'année 2021 sont décrits dans la note 7 - 2 « Gestion du risque de liquidité ».

En millions d'euros	Devise	Taux - Coupon	Taux d'intérêt effectif (1)	Echéance	Remboursement	Montant global des lignes	31.12.2021	31.12.2020
Wendel & holdings								
Obligations 2023	EUR	1,000%	1,103%	04-2023	in fine		-	300,0
Obligations 2024	EUR	2,750%	2,686%	10-2024	in fine		500,0	500,0
Obligations 2026	EUR	1,375%	1,452%	04-2026	in fine		300,0	300,0
Obligations 2027	EUR	2,500%	2,576%	02-2027	in fine		500,0	500,0
Obligations 2031	EUR	1,000%	1,110%	06-2031	in fine		300,0	-
Crédit syndiqué	EUR	Euribor+marge		10-2024	revolving	750 MEUR	-	-
Coût amorti des obligations et du crédit syndiqué et frais d'emprunt à étaler							(5,0)	(3,3)
Autres dettes et intérêts courus							19,4	27,1
Bureau Veritas								
Obligations 2021	EUR	3,125%		01-2021	in fine			500,0
Obligations 2023	EUR	1,250%		09-2023	in fine		500,0	500,0
Obligations 2025	EUR	1,875%		01-2025	in fine		500,0	500,0
Obligations 2026	EUR	2,000%		09-2026	in fine		200,0	200,0
Obligations 2027	EUR	1,125%		01-2027	in fine		500,0	500,0
Ligne de liquidité bancaire						628 MEUR	-	-
Emprunts et dettes - taux fixe							760,7	713,6
Emprunts et dettes - taux variable							13,3	13,1
Constantia Flexibles								
Dettes bancaires	EUR	Euribor+Marge		04-2022	in fine		-	126,0
Dettes bancaires	EUR	Euribor+Marge		03, 04 et 10-2022	in fine			308,0
Dettes bancaires	EUR	taux variable		03-2022	in fine		-	47,0
Crédit Revolving	EUR	Euribor+Marge		10-2022	in fine	125 MEUR	-	-
Dettes bancaires (EUR, RUB, INR, CNY)							684,5	59,4
Autres dettes et intérêts courus							17,9	8,9
Dettes de location financement							2,9	3,8
Frais d'émission d'emprunt à étaler							(1,1)	(0,8)
Cromology								
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge		08-2021	in fine		-	186,4
Autres dettes et intérêts courus							-	9,2
Dettes de location financement							-	0,4
Crédit Revolving	EUR	Euribor+marge		03-2024	in fine	59 MEUR	-	-
Frais d'émission d'emprunt à étaler							-	(5,7)
Stahl								
Dettes bancaires	USD	Libor+marge		09-2023	amortissable		90,4	114,4
Dettes bancaires	USD	Libor+marge		12-2023	amortissable		292,8	270,2
Crédit Revolving	EUR					27 MEUR	-	-
Dettes bancaires	INR	taux variable		2022	amortissable		5,5	7,8
Frais d'émission d'emprunt à étaler							(1,3)	(2,4)
CPI								
Dettes bancaires	USD	Libor+marge		10-2026	amortissable		285,3	263,5
Crédit Revolving	USD	Libor+marge		12-2025	in fine	30 MUSD	2,6	18,7
Frais d'émission d'emprunt à étaler							(4,8)	(5,5)
TOTAL							5 463,1	5 959,7
dont part non courante							5 261,8	5 312,9
dont part courante							201,3	646,8

(1) Le taux d'intérêt effectif est calculé en prenant en compte les primes ou décotes d'émission et les frais bancaires liés à l'émission. Concernant les souches ayant fait l'objet de plusieurs émissions, le taux d'intérêt effectif correspond à la moyenne pondérée par le nominal émis.

Notes annexes**Note 18 - 1. Dettes de location simple**

Les principes comptables appliqués aux dettes de location simples sont décrits en note 1-8.5 « Contrats de location ».

Les dettes liées aux contrats de location simple se répartissent entre les filiales du Groupe de la manière suivante :

En millions d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Bureau Veritas	415,1	419,7
Constantia Flexibles	37,1	31,1
Cromology	-	110,4
Stahl	15,0	16,2
CPI	3,6	3,8
Wendel et holdings	1,0	1,6
TOTAL	471,7	582,8
dont part non courante	353,6	448,4
dont part courante	118,2	134,4

Note 18 - 2. Echancier de la dette financière (hors Dettes de location simple)

En millions d'euros	Moins d'1 an	Entre 1 et 5ans	Plus de 5ans	TOTAL
Wendel et holdings				
- nominal	-	-800,0	-800,0	-1 600,0
- intérêts ⁽¹⁾	-34,4	-103,8	-27,5	-165,7
Participations				
- nominal	-183,0	-2 503,9	-1 166,2	-3 853,1
- intérêts ⁽¹⁾	-94,7	-276,4	-49,3	-420,4
TOTAL	-312,2	-3 684,1	-2 043,0	-6 039,3

(1) Le calcul des intérêts est effectué sur la base de la courbe des taux d'intérêt au 31 décembre 2021. Le montant des intérêts des dettes et des couvertures de taux ne tient pas compte des produits de trésorerie.

Note 18 - 3. Valeur de marché des dettes financières brutes

La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la cotation de marché du 31 décembre 2021.

En millions d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Wendel et holdings	1 720,1	1 764,0
Filiales opérationnelles	3 932,6	4 394,1
TOTAL	5 652,7	6 158,1

NOTE 19. ACTIVITES DESTINEES A ETRE ARRETEES OU CEDEES

Les principes comptables appliqués aux activités arrêtées ou destinées à être cédées sont décrits en note 1 – 8.15 « Actifs destinés à être cédés et activités en cours de cession ».

Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées :

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020
Cromology ⁽¹⁾	36,7	8,0
Stahl	0,6	1,0
Tsebo	-	-101,3
Allied Universal Lux	-	-0,9
TOTAL	37,7	-93,1

(1) En 2021, ce montant est composé du résultat de la période (après annulation des amortissements conformément à la norme IFRS 5 « Activités arrêtées ou destinées à être cédées »). Les amortissements ont été arrêtés à partir de la date de reclassement en Activités destinées à être cédées, ce qui a eu un effet net d'impact positif de +8,4 M€.

Les actifs et les passifs destinés à être cédés inscrits au bilan au 31 décembre 2021 correspondent essentiellement aux actifs et passifs de Cromology.

Notes annexes**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Les principes comptables appliqués aux agrégats du compte de résultat sont décrits en note 1-9.2 « Présentation du compte de résultat ».

NOTE 20. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les principes comptables appliqués aux chiffres d'affaires sont décrits en note 1-8.16 « Reconnaissance du chiffre d'affaires ».

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020
Bureau Veritas	4 981,1	4 601,0
Constantia Flexibles	1 603,4	1 505,3
Stahl	831,3	669,4
CPI	88,2	56,0
TOTAL	7 503,9	6 831,7

La répartition du chiffre d'affaires consolidé est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020
Ventes de biens	2 497,1	2 166,8
Prestations de services	5 006,8	4 664,9
TOTAL	7 503,9	6 831,7

NOTE 21. RESULTAT OPERATIONNEL

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020
Bureau Veritas	718,8	407,4
Constantia Flexibles	33,4	-44,6
Stahl	131,5	102,3
CPI	17,7	-118,9
Wendel et holdings	-93,8	-83,7
TOTAL	807,6	262,4

Note 21 - 1. Montant des frais de recherche et développement inscrits en charge

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
CPI	0,2	0,3
Constantia Flexibles	12,8	8,1
Stahl	-2,1	-1,1
TOTAL	10,9	7,3

Note 21 - 2. Effectif moyen des sociétés intégrées

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Bureau Veritas	79 704	74 930
Constantia Flexibles	8 383	7 878
Stahl	1 785	1 799
CPI	311	325
Wendel et holdings	83	95
TOTAL	90 266	85 027

NOTE 22. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

En millions d'euros	2021	2020
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	8,2	9,1
Coût de l'endettement financier brut		
Charges d'intérêts	-145,5	-202,4
Etalement des primes et frais d'émission d'emprunt (selon la méthode du taux effectif)	-9,5	-9,1
Charges d'intérêts sur contrats de location simple	-19,0	-20,2
Total coût de l'endettement financier brut	-174,0	-231,8
TOTAL	-165,8	-222,7

(1) Ce poste intègre -0,9 M€ pour Wendel et ses holdings, auxquels s'ajoutent 9,1 M€ de rendement des placements financiers des filiales, soit un produit total de 8,2 M€ en 2021 (9,1 M€ en 2020).

NOTE 23. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En millions d'euros	2021	2020
Dividendes des participations non consolidées	0,3	0,3
Résultat sur instruments dérivés sur taux, change et actions ⁽¹⁾	37,3	-0,3
Différences de change	-12,5	9,7
Impacts d'actualisation	-1,5	0,6
Autres	-14,2	-9,0
TOTAL	9,4	1,3

(1) Ce poste intègre le Wendel Lab et Accolade pour 48,4 M€.

NOTE 24. IMPOTS

Les principes comptables appliqués aux impôts différés sont décrits en note 1-8.13 « Impôts différés ».

En millions d'euros	2021	2020
Impôts exigibles	-259,1	-193,0
Impôts différés	27,1	77,4
TOTAL	-232,0	-115,6

La part de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est enregistrée en impôt sur les résultats conformément à la norme IAS 12 et au communiqué du CNC du 14 janvier 2010.

Les impôts différés constatés au bilan résultent d'écarts temporels entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan et s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2021	2020
Origine des impôts différés		
Avantages postérieurs à l'emploi	71,2	74,5
Actifs incorporels	-362,9	-300,7
Allocation du goodwill de CPI		-90,4
Pertes fiscales reportables reconnues	52,2	66,3
Autres éléments	60,2	60,2
TOTAL	-179,3	-190,1
dont impôts différés actif	167,5	206,6
dont impôts différés passif	346,8	396,7

Notes annexes

Les déficits fiscaux non activés s'élèvent à 4 278 M€ pour l'ensemble du Groupe, dont 3 716 M€ pour Wendel et ses holdings.

En millions d'euros	2021	2020
Montant en début d'exercice	-190,1	-199,6
Produits et charges comptabilisées en compte de résultat ⁽¹⁾	27,1	73,2
Produits et charges comptabilisées en autres éléments du résultat global	-3,0	-0,8
Produits et charges comptabilisées en réserves	0,5	0,2
Reclassement en activités destinées à être cédées ⁽²⁾	26,4	18,3
Affectation de l'écart d'acquisition de CPI	-	-93,8
Variation de périmètre	-27,9	-0,6
Ecart de conversion et autres	-12,2	13,0
MONTANT EN FIN D'EXERCICE	-179,3	-190,1

(1) La charge d'impôts différés de 2021 a été retraitée de la charge de Cromology, reclassée en activités destinées à être cédées.

(2) Ce poste comprend le reclassement des actifs et passifs d'impôts différés de Cromology en activités destinées à être cédées.

L'écart entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux de 27,37 % applicable en France et le montant effectif des charges d'impôt de Wendel et de ses *holdings* ainsi que des filiales opérationnelles s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Wendel et holdings	Filiales opérationnelles	Total
Résultat avant les charges d'impôt, résultat net des sociétés mises en équivalence et résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées	-101,3	752,6	651,2
Montant théorique des charges d'impôt calculées sur la base d'un taux de -27,37%	27,7	-206,0	-178,2
Incidence de :			
Impact des déficits non activés de Wendel et de ses <i>holdings</i> et des opérations soumises à des taux réduits dans les <i>holdings</i>	-31,4		
Impact des déficits fiscaux non activés dans les filiales opérationnelles		9,4	
Impact des taux réduits et des taux étrangers dans les filiales opérationnelles		27,4	
Impact des différences permanentes		-41,0	
CVAE payée par les filiales opérationnelles		-7,7	
Taxes sur les dividendes reçus des filiales consolidées		-13,7	
Autres		3,2	
Montant effectif des charges d'impôt	-3,6	-228,4	-232,0

NOTE 25. RESULTAT NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

En millions d'euros	2021	2020
IHS ⁽¹⁾	922,3	-63,3
Tarkett	-2,9	-
Autres sociétés	-	0,3
TOTAL	919,5	-63,3

(1) Ce poste intègre le résultat de déconsolidation de IHS pour 901 M€, le recyclage des réserves de conversion pour 11 M€ et le résultat de la période pour 10 M€ (voir la note 4 « Variations de périmètre »).

NOTE 26. RESULTAT PAR ACTION

Les principes comptables appliqués au résultat par action sont décrits en notes 1-9.4 « Résultat par action ».

<i>En euros et millions d'euros</i>	2021	2020
Résultat net part du Groupe	1 046,9	-264,1
Impact des instruments dilutifs sur les filiales	-2,9	-1,5
Résultat dilué	1 044,0	-265,6
Nombre moyen d'actions net de l'auto-détention	43 752 806	43 768 173
Dilution potentielle due aux attributions d'options Wendel ⁽¹⁾	144 352	-
Nombre d'actions dilué	43 897 158	43 768 173
Résultat de base par action (en euros)	23,93	-6,03
Résultat dilué par action (en euros)	23,78	-6,07
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)	23,11	-5,24
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)	22,97	-5,28
Résultat de base par action des activités cédées (en euros)	0,81	-0,79
Résultat dilué par action des activités cédées (en euros)	0,81	-0,79

- (1) Selon la méthode du rachat d'actions : la trésorerie qui serait encaissée à la suite de l'exercice des instruments dilutifs serait utilisée pour racheter des actions et neutraliser partiellement la dilution, l'impact de la dilution potentielle correspond donc à l'impact net.

NOTES SUR LES VARIATIONS DE TRESORERIE

NOTE 27. ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020
Par Bureau Veritas	122,3	100,4
Par Constantia Flexibles	92,0	86,3
Par Cromology	11,8	12,7
Par Stahl	21,8	18,0
Par CPI	1,0	0,9
Par Wendel et holdings	0,3	1,0
TOTAL	249,2	219,3

NOTE 28. CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles intègrent principalement les cessions réalisées par Bureau Veritas et Stahl pour respectivement 6,4 M€ et 7,9 M€.

NOTE 29. ACQUISITIONS ET SOUSCRIPTIONS DE TITRES DE PARTICIPATION

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020
Par Bureau Veritas	53,6	1,7
Par Constantia Flexibles	122,0	-
Par Stahl	-	0,1
Par Wendel et holdings ⁽¹⁾	224,7	-
TOTAL	400,3	1,8

(1) En 2021, ce poste intègre l'investissement dans Tarkett (voir la note 4 « Variations de périmètre »).

NOTE 30. CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION

En 2020 ce poste intégrait principalement la cession de la participation résiduelle dans Allied Universal pour 203,2 M\$.

NOTE 31. INCIDENCE DES VARIATIONS DE PERIMETRE ET DES ACTIVITES EN COURS DE CESSION

En 2021, ce poste correspond essentiellement à la trésorerie et équivalent de trésorerie de Cromology reclassée en activités cédées ou en cours de cession.

En 2020, ce poste correspondait essentiellement à la trésorerie et équivalent de trésorerie de Tsebo reclassée en activités cédées ou en cours de cession.

NOTE 32. VARIATION DES AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

En 2021, le montant s'explique principalement par :

- les acquisitions et cessions par Wendel Lab de leurs actifs de portefeuille pour -18,9 M€ ;
- le versement par Wendel des liquidités dans le cadre du 1^{er} tiers de la liquidité automatique d'IHS (voir note 6-2 « Incidence des mécanismes de co-investissement pour Wendel ») pour -20,5 M€ ; et
- par les actifs et passifs financiers de Bureau Veritas pour -2,6 M€.

En 2020, le montant s'expliquait principalement par la variation des prêts et créances des fonds de capitalisation chez Wendel SE pour 77,5 M€, par le débouclage de la provision de garantie relative au financement de l'investisseur B-BBEE de Tsebo pour 19 M€ et par la variation des actifs et passifs financiers de Bureau Veritas.

NOTE 33. VARIATION NETTE DES EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIERES

Le détail de la dette financière est décrit dans la note 18 « Dettes financières ».

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020
Nouveaux emprunts chez :		
Bureau Veritas	48,8	786,6
Constantia Flexibles	733,6	178,4
Cromology	0,1	59,9
CPI	-	21,1
Wendel & holdings	300,0	-
	1 082,5	1 045,9
Remboursements d'emprunts chez ⁽¹⁾:		
Bureau Veritas	626,1	1 242,6
Constantia Flexibles	592,0	153,7
Cromology	123,6	88,8
Stahl	36,9	61,5
CPI	20,3	12,9
Wendel & holdings	300,7	1,8
	1 699,5	1 561,3
TOTAL	-617,1	-515,4

(1) Les remboursements d'emprunts incluent les remboursements des dettes de location.

NOTE 34. AUTRES FLUX FINANCIERS

En 2021, les autres flux financiers correspondent principalement aux décaissements de *puts* de minoritaires des participations, à l'encaissement de 39,5 M€ dans le cadre du débouclage du *cross currency swap* de Wendel (voir la note 7-5.1 « Risque de change de Wendel ») et à la trésorerie de Constantia Flexibles mise en garantie auprès de ses prêteurs pour -81,5 M€.

En 2020, les autres flux financiers correspondaient principalement aux décaissements de *puts* de minoritaires des participations.

AUTRES NOTES

NOTE 35. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2021, il n'existe pas d'autre engagement susceptible d'avoir une influence significative sur la situation financière du Groupe que ceux mentionnés dans cette note.

Note 35 - 1. Nantissements et garanties donnés liés aux financements

En millions d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Nantissement par les entités du groupe Constantia Flexibles des titres des principales sociétés, de certains comptes bancaires et de certaines créances commerciales en garantie du remboursement de la dette du groupe Constantia Flexibles.	702,4	549,4
Nantissement par les entités du groupe Cromology des titres des principales sociétés, de certains comptes bancaires et de certaines créances commerciales en garantie du remboursement de la dette du groupe Cromology.	-	196,0
Nantissement par les entités du groupe Stahl des titres des principales sociétés, de certains comptes bancaires, de certaines créances commerciales et de certains actifs en garantie du remboursement de la dette du groupe Stahl.	388,6	392,4
Nantissement par les entités du groupe CPI des titres des principales sociétés, de certains comptes bancaires et de certaines créances commerciales en garantie du remboursement de la dette du groupe CPI.	288,0	282,2
TOTAL	1 379,0	1 420,0

Note 35 - 2. Garanties données et reçues dans le cadre des acquisitions d'actifs

Garanties données dans le cadre des cessions d'actifs

Dans le cadre des cessions de Cromology, Parcours, PlaYce et Tsebo, ainsi qu'à l'occasion de l'entrée de BASF au capital de Stahl, le Groupe a consenti des déclarations et garanties usuelles (garanties fondamentales en matière d'existence, de capacité, de propriété des titres et de manière plus ponctuelle, garanties spécifiques sur des sujets opérationnels) dans la limite de certains plafonds et pour des durées variables en fonction des garanties concernées. Seules les déclarations et garanties consenties à ALD dans le cadre de la cession du groupe Parcours ont donné lieu à réclamation ou paiement. Il n'existe pas de réclamation en cours au titre des autres garanties consenties.

Garanties reçues dans le cadre des acquisitions d'actifs

A l'occasion de l'entrée de BASF au capital de Stahl, le Groupe bénéficie de déclarations et garanties usuelles dans la limite de certains plafonds et pour des délais de réclamations variables en fonction des garanties concernées dont certaines peuvent être encore appelées. Il n'existe pas de réclamation pendante au titre de ces garanties reçues.

Notes annexes**Note 35 - 3. Engagements hors bilan donnés et reçus liés aux activités opérationnelles**

En millions d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Cautions de contre-garantie sur marchés et autres engagements donnés		
par Bureau Veritas ⁽¹⁾	393,3	391,6
par Constantia	-	2,4
par Cromology	-	17,1
par Stahl	6,3	3,2
Total des engagements donnés	399,6	414,3

(1) Les engagements donnés par Bureau Veritas incluent les garanties et cautions de type garanties bancaires et garanties parentales.

Note 35 - 4. Engagements de souscription

Au 31 décembre 2021, le Groupe (Wendel Lab et Accolade) est engagé à investir environ 123,5 M€ dans des fonds de capital-investissement, dont 88 M€ ont déjà été appelés.

Note 35 - 5. Pactes d'actionnaires et mécanismes de co-investissements

Le groupe Wendel est partie à plusieurs accords régissant ses relations avec ses co-actionnaires, qu'il s'agisse de co-investisseurs dans ses filiales ou participations (Constantia Flexibles, Crisis Prevention Institute, IHS, Stahl et Tarkett) ou de managers (ou anciens managers) des filiales dans le cadre des mécanismes visant à les associer à la performance de leur société (Constantia Flexibles, Crisis Prevention Institute, Stahl et Tarkett).

Ces accords comportent diverses clauses relatives notamment :

- à la gouvernance (composition des organes de direction, droits de veto sur certaines décisions stratégiques et droits d'information) ;
- aux conditions de transfert de titres (inaliénabilité pendant une certaine période, droit de préemption ou droit de première offre, interdiction de cession à certaines personnes) ;
- aux règles d'anti-dilution en cas d'opérations sur le capital ;
- aux conditions de sortie en cas de cession (droit de sortie conjointe ou de sortie forcée) ou d'introduction en bourse ; et
- aux engagements de non-concurrence et engagements de priorité portant sur les opportunités d'acquisition.

Les accords d'actionnaires dans Constantia Flexibles et Stahl comportent également les stipulations suivantes :

- pour Constantia Flexibles, la Fondation H. Turnauer, issue de la famille fondatrice de Constantia Flexibles, a l'option de demander entre 2020 et 2023 que soit enclenché un processus d'introduction en bourse ou de rachat d'actions par refinancement du groupe visant à assurer la liquidité prioritaire de sa participation. En l'absence de liquidité à l'issue de ce processus, le groupe Wendel a accordé à la Fondation H. Turnauer une option de vente à valeur de marché sur la moitié de sa participation initiale payable en 2 tranches en espèces ou en actions Wendel au choix du groupe Wendel. Au 31 décembre 2021, ce droit n'a pas été exercé par la Fondation H. Turnauer. Cet engagement a été comptabilisé en passifs financiers conformément aux principes comptables applicables aux puts de minoritaires ; et
- pour Stahl, BASF, actionnaire minoritaire, bénéficie d'engagements de liquidité accordés par Stahl et contre-garantis par le groupe Wendel pour une valeur déterminée sur la base d'un multiple de marge prédéfini. Au 31 décembre 2021, cette liquidité n'a pas été exercée par BASF. Cet engagement a été comptabilisé en passifs financiers conformément aux principes

comptables applicables aux puts de minoritaires.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction en bourse d'IHS réalisée le 14 octobre 2021, le groupe Wendel a conclu (i) avec les banques présentatrices, un engagement de conservation de titres d'une durée de 6 mois à compter de l'introduction en bourse et (ii) avec ses coactionnaires et la société IHS, un pacte d'actionnaires autorisant les cessions de titres sur le marché par tranches de 20% par périodes successives de 6 mois jusqu'au 30ème mois suivant l'introduction en bourse.

En ce qui concerne Tarkett, le pacte d'actionnaires inclut un engagement du groupe Wendel de ne pas céder les titres Tarkett Participation pendant les premières années de son investissement, sous réserve d'exceptions usuelles.

Les accords avec les équipes de direction (managers ou anciens managers) des filiales (Constantia Flexibles, Crisis Prevention Institute, Stahl et Tarkett) comportent également des stipulations relatives :

- aux droits à la liquidité de leur co-investissement par tranches successives au-delà d'une certaine période (entre le 6ème anniversaire et le 12ème anniversaire de la réalisation de leur co-investissement selon les accords concernés) en l'absence de cession ou d'introduction en bourse ; et/ou
- au traitement des situations de départ des managers (promesse de vente en cas de cessation des fonctions au sein de la filiale, et/ou promesse d'achat dans certains cas spécifiques).

Les conditions des co-investissements des équipes de direction des filiales sont décrites plus précisément dans la note 6 – 1 « Association des équipes de direction des filiales à la performance des entités » des comptes consolidés de 2021.

Dans le cadre des engagements de liquidité prévus par ces accords, le groupe Wendel (selon les cas les holdings de Wendel ou les participations elle-même) peut être conduit, si aucun événement de liquidité (cession ou introduction en bourse) n'intervient avant certaines dates prédéterminées, à racheter ou à garantir le rachat des parts que détiennent les managers (ou anciens managers) des filiales dans Constantia Flexibles, Crisis Prevention Institute, Stahl et Tarkett. La valeur retenue dans le cadre de ces engagements de liquidité correspond alors à la valeur de marché déterminée selon les cas par les parties, par application d'une méthode prédéterminée ou à dire d'expert indépendant.

Il est également prévu des mécanismes de liquidité à l'égard des managers de Wendel détenant, dans le cadre des mécanismes de co-investissement, une exposition dans Constantia Flexibles, Crisis Prevention Institute, IHS et Tarkett (voir la note 6 - 1 « Association des équipes de direction aux investissements du Groupe » des comptes consolidés de 2021).

Au 31 décembre 2021, sur la base de la valeur des participations retenue dans l'Actif Net Réévalué ou, le cas échéant, sur la base des formules de prix ou des expertises prévues dans ces accords, la valeur de la part des investissements *pari passu* réalisés aux mêmes conditions de risque et de rendement que Wendel par l'ensemble des managers co-investisseurs des filiales et de Wendel bénéficiant de droits à la liquidité accordés par les sociétés consolidées par intégration globale est de 35 M€. La valeur de la part des investissements non *pari passu* des managers co-investisseurs des filiales et des managers de Wendel est de 53 M€. Ces montants n'incluent pas les montants non payés et dûs aux co-investisseurs sur les participations cédées ou les liquidités automatiques.

Conformément aux principes comptables du Groupe, une partie de ces montants est comptabilisée en passif pour 20,9 M€. Les principes comptables applicables aux co-investissements sont décrits dans la note 1-8.19 « Traitement comptable des mécanismes d'association des équipes de direction aux investissements du Groupe » des comptes consolidés de 2021.

S'agissant des *puts* sur intérêts minoritaires accordés aux co-actionnaires, un montant global de 315 M€ est comptabilisé en passifs financiers pour le *put* accordé par les holdings de Wendel à la Fondation H. Turnauer sur sa participation dans Constantia Flexibles, ainsi que pour le *put* accordé par Stahl à BASF.

Notes annexes

Les valeurs des co-investissements et des engagements de liquidité évoluent en fonction de la valeur de chaque participation, elles pourraient donc être plus faibles (voire nulles) ou plus élevées sur les prochains exercices.

Note 35 - 6. Autres accords conclus par le groupe Wendel dans le cadre de ses financements ou de ses opérations d'acquisition ou de cession

Les prêteurs subordonnés (mezzanine et second lien) de Stahl qui avaient abandonné leur créance lors de la restructuration de 2010 en contrepartie d'une fraction minoritaire du capital (ne représentant plus que 0,5% du capital au 31 décembre 2021), ont notamment reçu un droit sur la plus-value exerçable uniquement lors de la sortie totale ou partielle du groupe Wendel de Stahl. Ce droit sera exerçable par les actionnaires mezzanine et second lien de Stahl lors de la sortie du groupe Wendel si le rendement global de Wendel est supérieur à 2,5 fois son réinvestissement de 2010, et il est équivalent à l'attribution d'1 à 2 actions gratuites par action détenue par ces ex-prêteurs subordonnés. Conformément aux normes comptables, cet engagement n'est pas comptabilisé au bilan dans la mesure où l'exercice de ce droit est conditionné à la décision de sortie du groupe Wendel.

Dans le cadre de la syndication auprès de Maxburg d'une part minoritaire de l'investissement dans le groupe Constantia Flexibles, le groupe Wendel dispose d'un droit à complément de prix sur la fraction ainsi cédée sous réserve de l'atteinte par Maxburg de seuils de rentabilité minimum sur la durée de son investissement dans Constantia Flexibles en cas de sortie. Ce droit est comptabilisé en actifs financiers dont la variation de valeur passe en résultat.

NOTE 36. STOCK-OPTIONS, ACTIONS GRATUITES ET ACTIONS DE PERFORMANCE

Les principes comptables appliqués aux stock-options et actions de performance sont décrits en note 1-8.18 « Plans d'options de souscription et plans d'options d'achat ».

La charge totale au titre de l'attribution de stock-options ou autres paiements fondés sur des actions pour l'exercice 2021 est de 34,8 M€ contre 30,9 M€ en 2020.

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020
Stock-options chez Wendel	3,1	2,2
Attribution d'actions de performance chez Wendel	6,3	6,3
Stock-options chez Bureau Veritas	2,7	2,3
Attribution d'actions de performance chez Bureau Veritas	22,7	20,1
TOTAL	34,8	30,9

En vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale du 29 juin 2021, des options donnant le droit à la souscription à 131 795 actions ont été attribuées le 30 juillet 2021 avec un prix d'exercice de 110,97 € et une durée de vie de 10 ans. Ces options présentent les caractéristiques suivantes :

- une condition de présence : 4 ans à compter de l'attribution des options, étant précisé que sous réserve de réalisation de la condition de performance décrite ci-après, 50 % des options pourront être exercées en cas de départ à l'expiration d'un délai de 2 ans, 75 % des options en cas de départ à l'expiration d'un délai de 3 ans et 100 % des options en cas de départ à l'expiration d'un délai de 4 ans ;
- une condition de performance : les options seront exerçables par chaque bénéficiaire sous réserve de la réalisation de la condition de performance suivante :
 - 25% des options seront exerçables si, au premier anniversaire de la date d'attribution,

toutes les sociétés contrôlées par Wendel ont établi une analyse de leur risque climatique ;

- o 25% des options seront exerçables si, au 2ème anniversaire de la date d'attribution, au moins la moitié des sociétés contrôlées par Wendel ont défini et approuvé un plan d'action correctif face aux risques climatiques identifiés ;
- o 25% des options seront exerçables si, au 3ème anniversaire de la date d'attribution, toutes les sociétés contrôlées par Wendel ont défini et approuvé un plan d'action correctif face aux risques climatiques identifiés ; et
- o 25% des options seront exerçables si, au 4ème anniversaire de la date d'attribution, toutes les sociétés contrôlées par Wendel ont mis en œuvre des actions correctives prioritaires telles que définies dans leur plan d'action et présenté aux organes sociaux compétents les premiers résultats de ces actions correctives.

En 2021, ces options ont été valorisées à l'aide d'un modèle de Monte-Carlo, avec les principales hypothèses de calcul suivantes : taux de rendement attendu de 2,5%, volatilité attendue centrale de 28 %. La valeur de ces options a été estimée à 19,0 € par option par un expert indépendant. La charge est étalée selon l'échéancier d'acquisition des droits.

En vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale du 29 juin 2021, des actions gratuites présentant les caractéristiques détaillées ci-après ont également été attribuées le 30 juillet 2021 :

- une condition de présence : 4 ans à compter de l'attribution des actions, étant précisé que sous réserve de réalisation des conditions de performance décrites ci-après, 50 % des actions de performance pourront être acquises en cas de départ à l'expiration d'un délai de 2 ans, 75 % des actions de performance en cas de départ à l'expiration d'un délai de 3 ans et 100 % des actions de performance en cas de départ à l'expiration d'un délai de 4 ans ;
- trois conditions de performance, appréciées sur une durée de 4 ans :
 - o pour 25% de l'allocation, une condition de performance liée à la performance absolue du Total Shareholder Return annualisé de Wendel ;
 - o pour 50% de l'allocation, une condition de performance liée à la performance relative du Total Shareholder Return annualisé de Wendel mesurée par rapport à celle de l'indice CACMid60 ; et
 - o pour 25% de l'allocation, une condition de performance relative à l'évolution du dividende versé par Wendel.

Ces actions de performance ont été valorisées à l'aide d'un modèle de Monte-Carlo, avec les principales hypothèses de calcul suivantes : taux de rendement attendu de 2,5 %, espérance de rentabilité des fonds propres de 8,1%. La valeur de ces actions de performance a été estimée à 77,6 € par action de performance par un expert indépendant. La charge est étalée selon l'échéancier d'acquisition des droits.

En vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale du 29 juin 2021, des actions gratuites présentant les caractéristiques décrites ci-après ont également été attribuées le 30 juillet 2021 :

- une condition de présence : 4 ans à compter de l'attribution des actions ;
- une condition de performance appréciée sur une durée de 4 ans :
 - o 25% de l'allocation sera acquise si le dividende versé en 2022 est supérieur ou égal au dividende versé en 2021 ;
 - o 25% de l'allocation sera acquise si le dividende versé en 2023 est supérieur ou égal au dividende versé en 2022 ;
 - o 25% de l'allocation sera acquise si le dividende versé en 2024 est supérieur ou égal au dividende versé en 2023 ; et
 - o 25% de l'allocation sera acquise si le dividende versé en 2025 est supérieur ou égal au dividende versé en 2024.

Ces actions de performance ont été valorisées à l'aide d'un modèle de Monte-Carlo, avec les principales hypothèses de calcul suivantes : taux de rendement attendu de 2,5 %, espérance de

Notes annexes

rentabilité des fonds propres de 8,1%. La valeur de ces actions de performance a été estimée à 106,3 € par action de performance par un expert indépendant. La charge est étalée selon l'échéancier d'acquisition des droits.

Les instruments attribués et non exercés ou non définitivement acquis sont :

Stock-options	Nombre d'options non levées au 31.12.2020	Options accordées en 2021	Options annulées en 2021	Options exercées en 2021	Nombre d'options non levées au 31.12.2021	Prix d'exercice (€)	Prix moyen d'exercice (€)	Durée de vie restante moyenne	Nombre d'options exerçables
Options d'achat	610 561		-1 000	-71 518	538 043	de 54,93 à 134,43	113,14	5,08	433 564
Options de souscription	270 342	131 795	-6 296	-	395 841	de 82,05 à 110,97	91,68	8,83	-
	880 903	131 795	-7 296	-71 518	933 884				

Actions de performance	Actions attribuées au 31.12.2020	Attributions de l'exercice	Attributions définitives	Annulations	Actions attribuées au 31.12.2021	Date d'attribution	Date d'acquisition
Plan 10-1	106 313			-106 313	-	06/07/2018	06/07/2021
Plan 11-1	77 386			-854	76 532	08/07/2019	08/07/2022
Plan 11-2	61 140			-4 892	56 248	08/07/2019	10/07/2023
Plan 12-1	84 341			-1 098	83 243	05/08/2020	05/08/2023
Plan 12-2	54 953			-6 670	48 283	05/08/2020	05/08/2024
Plan 13-1		73 021			73 021	30/07/2021	29/07/2025
Plan 13-2		46 411			46 411	30/07/2021	05/08/2024
	384 133	119 432	-	-119 827	383 738		

NOTE 37. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

En milliers d'euros	Prestations réalisées en 2021 par :		Prestations réalisées en 2020 par :	
	Deloitte Audit et entités du réseau Deloitte et Associés	Ernst&Young Audit et entités du réseau EY	Deloitte Audit et entités du réseau Deloitte et Associés	Ernst&Young Audit et entités du réseau EY
Certification, Examen des comptes individuels				
pour Wendel SE	663	689	741	680
pour ses filiales	2 805	2 935	2 833	2 957
Sous-total	3 468	3 624	3 574	3 637
Services Autres que la Certification des Comptes				
pour Wendel SE	394	146	324	170
pour ses filiales	477	968	254	820
Sous-total	871	1 114	578	990
Total	4 339	4 738	4 152	4 627

Les services autres que la certification des comptes rendus par les Commissaires aux comptes au cours de l'exercice à la société Wendel SE et aux sociétés qu'elle contrôle sont relatifs, pour Ernst & Young Audit et son réseau, à des prestations fiscales, à des attestations, à des due diligences, et à des procédures convenues, et pour Deloitte, à des attestations, des procédures dans le cadre de la déclaration consolidée de performance extra-financière, des prestations fiscales, des due diligences et des procédures convenues.

NOTE 38. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Note 38 - 1. Acquisition d'Acams

Le 24 janvier 2022, Wendel a annoncé la signature d'un accord, conjointement avec la société Colibri, une société de Gridiron Capital, pour l'acquisition du segment Services Financiers d'Adtalem Global Education INC. Dans le cadre de cette transaction, Wendel fera l'acquisition d'Acams (« Association of Certified Anti-Money Laundering Specialists »), et Colibri fera pour sa part l'acquisition de Becker Professional Education et d'OnCourse Learning.

Dans le cadre de cette transaction, Acams est valorisée à environ 500 M\$. Wendel investira jusqu'à environ 355 M\$ en fonds propres et détiendra environ 99 % du capital de la société. La finalisation de cette opération devrait intervenir en mars 2022, sous réserve du respect des conditions habituelles et de l'obtention des autorisations réglementaires.

Sur les douze derniers mois à fin septembre 2021, Acams a réalisé un chiffre d'affaires de 83 M\$ et 18 M\$ d'EBITDA non audité, estimé sur une base de gestion opérationnelle indépendante, et calculé selon la méthodologie habituelle de Wendel.

Note 38 - 2. Nouvelle émission obligataire

En janvier 2022, une nouvelle obligation de 300 M€ à échéance janvier 2034 avec un coupon de 1,375 % a été émise (voir la note 7-2.1 « Risques de liquidité de Wendel et de ses holdings »).

Note 38 - 3. Cession de Cromology

Le 20 janvier 2022, Wendel a finalisé la cession du Groupe Cromology à DuluxGroup (voir la note 4 « variation de périmètre »).

Note 38 - 4. Exposition à la guerre en Ukraine

Wendel suit de très près l'évolution de la situation en Ukraine et ses conséquences potentielles, dont l'impact financier le plus matériel, parmi d'autres impacts, pourrait provenir d'un renchérissement des structures de coûts de nos participations, des matières premières, approvisionnements et salaires si ceux-ci n'étaient pas répercutés suffisamment rapidement dans les prix de vente comme nos sociétés ont su le faire en 2021.

L'exposition économique directe de Wendel à la Russie et à l'Ukraine est limitée à environ 1%, la sécurité des collaborateurs locaux pouvant être exposés au conflit étant prioritaire.

Pour rappel, l'exposition directe du Groupe à la Russie et à l'Ukraine, via ses sociétés, est la suivante :

- pour Bureau Veritas : le chiffre d'affaires réalisé dans ces pays représente moins de 1 % de son chiffre d'affaires total ;
- pour Constantia Flexibles : le chiffre d'affaires réalisé dans ces pays représente moins de 5 % de son chiffre d'affaires total ;
- pour Stahl : le chiffre d'affaires réalisé dans ces pays représente environ 1 % de son chiffre d'affaires total ; et
- pour Tarkett (mise en équivalence) : le chiffre d'affaires réalisé dans ces pays représente environ 10% de son chiffre d'affaires total.

NOTE 39. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Méthode de consolidation	% d'intérêt net d'auto-détention	Nom des sociétés	Pays d'activité	Secteur
IG	100,0	Wendel	France	Gestion de participations
IG	100,0	Coba	France	Gestion de participations
IG	100,0	Eufor	France	Gestion de participations
IG	100,0	Sofiservice	France	Gestion de participations
IG	100,0	Waldggen	France	Gestion de participations
IG	99,6	Africa Telecom Towers	Luxembourg	Gestion de participations
IG	100,0	Constantia Coinvestco GP	Luxembourg	Services
IG	99,7	Expansion 17	Luxembourg	Gestion de participations
IG	100,0	Wendel Lab	Luxembourg	Gestion de participations
IG	99,6	Global Performance 17	Luxembourg	Gestion de participations
IG	100,0	Ireggen	Luxembourg	Gestion de participations
IG	100,0	Karggen	Luxembourg	Gestion de participations
IG	99,6	Oranje-Nassau Développement SA SICAR	Luxembourg	Gestion de participations
IG	100,0	Oranje-Nassau Développement NOP	Luxembourg	Gestion de participations
IG	100,0	Oranje-Nassau GP	Luxembourg	Services
IG	100,0	Wendel Luxembourg ⁽¹⁾	Luxembourg	Gestion de participations
IG	100,0	Winvest International SA SICAR	Luxembourg	Gestion de participations
IG	100,0	Oranje-Nassau Groep	Pays-Bas	Gestion de participations
IG	100,0	NOP Europe	Belgique	Gestion de participations
IG	100,0	Wendel North America	Etats-Unis	Services
IG	100,0	Wendel London	Grande-Bretagne	Services
IG	100,0	Wendel Africa	Maroc	Services
IG	100,0	Wendel Singapore	Singapour	Services
IG	99,5	Accolade	Etats-Unis	Fonds d'investissement
IG	35,5	Bureau Veritas et ses filiales	France	Services d'évaluation de conformité et de certification
IG	60,8	Constantia Flexibles et ses filiales	Autriche	Emballage flexible
IG	67,8	Stahl et ses filiales	Pays-Bas	Produits de finition du cuir et revêtements haute performance
IG	96,3	CPI et ses filiales	Etats-Unis	Services de formations
E	25,1	Tarkett	France	Revêtements de sol et surfaces sportives

(1) En 2021, Trief Corporation a absorbé Winvest Conseil et a changé de dénomination sociale pour devenir Wendel Luxembourg.

IG : Intégration globale. Wendel a le contrôle exclusif de ces sociétés.

E : Mise en équivalence. Wendel exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur ces sociétés.

La liste exhaustive des entreprises consolidées et des entreprises composant le poste de titres de participations est à disposition sur le site institutionnel du Groupe à l'adresse suivante : <http://www.wendelgroup.com/fr/information-reglementee>.

Wendel

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 188 160
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Wendel

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Wendel,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Wendel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Traitement comptable des acquisitions et cessions de sociétés en portefeuille

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de son activité d'investissement, Wendel réalise régulièrement des acquisitions et cessions de sociétés en portefeuille.</p> <p>Les principales transactions réalisées par Wendel en 2021 sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- En mai 2021, Wendel s'est associé avec la famille Deconinck pour constituer Tarkett Participation dont l'objet est de détenir une participation majoritaire dans Tarkett. Tarkett Participation a initié une offre de rachat sur Tarkett qui s'est clôturée en juillet 2021. A l'issue de cette offre, l'investissement de Wendel dans Tarkett Participation s'élève à 224 millions d'euros et représente 25,2% du capital de Tarkett Participation à fin 2021. Tarkett Participation détient 90,4 % de Tarkett au 31 décembre 2021. D'un point de vue comptable, la participation de Wendel dans Tarkett Participation a été mise en équivalence à partir de juillet 2021 pour une	<p>Nous nous sommes entretenus avec la direction financière, les équipes d'investissement et la direction juridique afin de prendre connaissance des opérations et des principaux accords avec les parties prenantes.</p> <p>Nous avons apprécié la traduction comptable de ces opérations au regard des principaux documents juridiques et analyses effectuées par Wendel ou ses conseils, tels que notamment les contrats, le détail des flux de trésorerie et les engagements accordés.</p> <p>S'agissant de l'investissement dans Tarkett, nous avons en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">- examiné l'influence exercée par Wendel sur Tarkett Participation et sur Tarkett, au regard de la norme IAS 28 et l'application de la méthode de la mise en équivalence;- concernant l'allocation préliminaire du prix d'acquisition de Tarkett, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes de l'évaluation :

valeur initiale de 213 millions d'euros compte tenu de l'influence notable exercée par Wendel.

- En novembre 2021, Wendel a signé une promesse de vente avec DuluxGroup pour lui céder d'intégralité de sa participation dans Cromology. Au 31 décembre 2021, Wendel a reclassé la contribution de Cromology en « Actifs et Passifs destinés à être cédés » dans le bilan consolidé, et en « Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées » dans le compte de résultat consolidé. Le 20 janvier 2022, Wendel a finalisé la cession du Groupe Cromology à DuluxGroup.

Ces opérations sont décrites dans les notes 4-1, 12 et 19 aux états financiers consolidés.

Nous avons considéré la comptabilisation et la présentation de l'investissement dans Tarkett comme un point clé de l'audit compte tenu du montant significatif de l'opération et du jugement requis pour évaluer l'influence notable.

De la même façon, nous avons considéré que le classement de Cromology en Actifs et Passifs « destinés à être cédés » était un point clé de l'audit car il s'agit d'une opération significative de l'exercice.

- o analysé les travaux menés par la direction pour identifier et évaluer les actifs et passifs acquis ;
- o apprécié les méthodes d'évaluation retenues pour les principales catégories d'immobilisations incorporelles au regard des pratiques couramment utilisées ;
- o analysé la cohérence des données de valorisation par rapport aux sources externes ;
- o apprécié le caractère raisonnable des durées d'amortissement retenues pour les immobilisations incorporelles identifiées au regard des durées d'utilité estimées de ces actifs.

Concernant la cession de Cromology, nous avons en particulier :

- étudié les critères de classement en « actifs et passifs destinés à être cédés » et en « résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées » ;
- contrôlé la conformité de la présentation retenue dans les comptes consolidés avec la norme IFRS 5.

Pour ces deux transactions, nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans les notes 4-1, 12 et 19 de l'annexe aux comptes consolidés.

■ Évaluation des écarts d'acquisition

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2021, la valeur nette des écarts d'acquisition s'élève à 3 511 millions d'euros, soit 25% du total bilan. Les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant à chaque filiale opérationnelle (Bureau Veritas, Constantia Flexibles, Stahl et CPI).	<p>Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la direction de Wendel et celles des filiales opérationnelles pour procéder aux tests de dépréciation.</p> <p>Avec l'aide, le cas échéant, des auditeurs des filiales, et le support de nos experts en évaluation, nous avons examiné l'ensemble des tests de dépréciation des écarts d'acquisition effectués par Wendel et ses filiales opérationnelles. L'étendue de nos travaux a été adaptée selon l'importance du risque de perte de valeur des UGT ou groupes d'UGT :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour les UGT ou groupes d'UGT présentant un risque de dépréciation, nous avons :

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, déterminée dans le cadre du test de dépréciation, effectué annuellement ou lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, au niveau de chaque UGT ou groupes d'UGT, s'avère inférieure à la valeur nette comptable. Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur est comptabilisée par la filiale opérationnelle sur une de ses UGT ou groupes d'UGT, cette perte est maintenue dans les comptes consolidés de Wendel, tel que l'explique la note 1-8.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Comme décrit dans la note 9 de l'annexe aux comptes consolidés, les tests de dépréciation réalisés par la direction de Wendel et/ou des filiales n'ont conduit à comptabiliser aucune dépréciation des écarts d'acquisition au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition est un point clé de l'audit en raison de leur caractère significatif dans les comptes du groupe et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, qui tiennent compte de la conjoncture actuelle dégradée par la crise de la Covid-19, nécessite l'utilisation de jugements et estimations importants de la direction.

- apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par Wendel et ses filiales aux normes comptables en vigueur ;
 - examiné les projections des flux de trésorerie au regard du contexte économique et financier dans lequel s'inscrit l'UGT ou groupes d'UGT, en prenant en compte l'environnement de crise globale liée à la pandémie du COVID-19 ;
 - apprécié la qualité du processus d'établissement des projections en analysant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations historiques ;
 - apprécié la cohérence des taux de croissance à long terme retenus avec les analyses de marché disponibles et du taux de marge opérationnelle postérieur au plan d'affaires retenu avec les taux de marge des flux précédents et historiques ;
 - apprécié les taux d'actualisation retenus dans leurs différentes composantes ;
 - analysé la sensibilité du calcul de la valeur recouvrable de l'UGT ou groupes d'UGT à une variation des principales hypothèses retenues (taux de croissance long terme, taux de marge retenu en année terminale, taux d'actualisation).
- Pour les autres UGT ou groupes d'UGT, nos travaux ont notamment consisté à nous entretenir avec la direction de Wendel et, le cas échéant, celle de la filiale opérationnelle, pour apprécier les flux de trésorerie et les principales hypothèses utilisées (taux de croissance à long terme, taux de marge opérationnelle postérieur au plan d'affaires, taux d'actualisation).

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations données dans les notes 1-8.1 et 9 de l'annexe aux comptes consolidés, en particulier celles relatives aux analyses de sensibilité réalisées par la direction de Wendel.

■ Traitement comptable de la participation dans IHS

Risque identifié	Notre réponse
<p>Lors de l'introduction d'IHS à la Bourse de New York en octobre 2021, le groupe Wendel n'a vendu aucune action d'IHS. Toutefois à la suite de cette opération, les modalités de gouvernance d'IHS et les droits de Wendel en tant qu'actionnaire ont sensiblement évolué comme décrit dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Au vu de ces changements, Wendel a revu son jugement sur son influence notable sur IHS et a conclu que le groupe n'avait plus la possibilité factuelle d'exercer une influence notable sur les décisions du Conseil d'Administration de cette entité.</p> <p>Selon la norme IAS 28 "Participations dans des entreprises associées", le groupe a cessé d'utiliser la méthode de la mise en équivalence compte tenu de la perte d'influence notable sur IHS.</p> <p>A compter du 30 septembre 2021, sa participation est comptabilisée en tant qu'actif financier à la juste valeur dont la variation est enregistrée en autres éléments du résultat global conformément à la norme IFRS 9 "Instruments financiers" et aux principes comptables du groupe.</p> <p>Comme décrit en note 4-1 de l'annexe aux comptes consolidés, la plus-value comptable enregistrée sur l'exercice en résultat des participations mises en équivalence s'élève à 913 millions d'euros.</p> <p>La variation de juste valeur après introduction en bourse est comptabilisée en autres éléments du résultat global pour - 357 millions d'euros.</p> <p>Au 31 décembre 2021, les titres d'IHS sont valorisés à 785,1 M€ dans les comptes consolidés de Wendel.</p> <p>Nous avons estimé que le traitement comptable de la participation dans IHS était un point clé de l'audit car il est significatif pour les états financiers et requiert du jugement pour estimer la perte d'influence notable du groupe Wendel sur IHS.</p>	<p>Nous nous sommes entretenus avec la direction financière, les équipes d'investissement et la direction juridique afin de comprendre l'opération et les principaux accords (dont le nouveau pacte d'actionnaires).</p> <p>Nous avons apprécié l'analyse réalisée par Wendel sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- la perte de l'influence notable exercée sur IHS au regard des principes et critères prévus par les normes IFRS ;- le traitement comptable réalisé, du fait de la perte d'influence notable et ses impacts sur les comptes. <p>Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la Note 4-1 « Variations du périmètre de l'exercice 2021 » section 2 « Introduction en bourse d'IHS » de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

■ Traitement comptable des mécanismes d'association des équipes de direction aux investissements du groupe

Risque identifié	Notre réponse
<p>Tel que décrit dans la note 6 de l'annexe des comptes consolidés, Wendel a mis en place des mécanismes de co-investissement permettant à ses managers et aux managers des filiales (Constantia Flexibles, Stahl, IHS, CPI et Tarkett) d'investir à titre personnel dans les actifs dans lesquels le groupe investit.</p> <p>En cas de cession ou d'introduction en bourse, les managers reçoivent une quote-part de la plus-value réalisée par le groupe ou peuvent perdre leur apport dans des conditions préalablement déterminées. Plusieurs années après l'investissement initial, en l'absence de cession ou d'introduction en bourse, Wendel s'est engagé à racheter la part investie par les managers pour leur assurer une liquidité.</p> <p>La comptabilisation de ces mécanismes dépend de leur mode de dénouement. Tant que le mode de dénouement n'est pas connu définitivement, le traitement comptable est fondé sur le mode de dénouement estimé le plus probable. Ce traitement comptable est décrit dans la note 1-8.19 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Tel que mentionné dans la note 35-5 de l'annexe aux comptes consolidés, au 31 décembre 2021 le montant des engagements de rachat de la part investie par les managers de Wendel et des filiales (hors bilan) s'élève à 35 millions d'euros pour la part des investissements « pari passu » réalisés aux mêmes conditions de risque et de rendement que Wendel et à 53 millions d'euros pour la part des investissements non « pari passu ». Ces montants n'incluent pas les montants dus non payés aux co-investisseurs sur les participations cédées ou les liquidités automatiques. Une partie de ces montants est comptabilisée en dette financière pour 21 millions d'euros.</p> <p>Nous avons considéré que le traitement comptable des mécanismes d'association des équipes de direction aux investissements du groupe est un point clé de l'audit car :</p> <ul style="list-style-type: none">- le traitement comptable de ces mécanismes est complexe ;- la comptabilisation ou non d'une dette traduisant l'engagement de rachat de la part investie par les managers à la juste valeur repose sur un jugement important de la direction ;- ces investissements sont réalisés par des managers dont certains sont des parties liées.	<p>Nous nous sommes entretenus avec la direction de Wendel pour prendre connaissance des mécanismes de co-investissement et des processus de comptabilisation mis en place par Wendel et ses filiales.</p> <p>Pour chaque mécanisme de co-investissement identifié, nous avons obtenu les principaux documents juridiques de ces mécanismes et analysé la conformité du traitement comptable appliqué par Wendel aux principes comptables du groupe tels que mentionnés dans la note 1-8.19 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Pour les mécanismes de co-investissement dont le mode de dénouement le plus probable est une cession ou une introduction en bourse, nous avons apprécié le jugement de la direction conduisant à l'absence de comptabilisation d'une dette, en nous référant à l'historique des dénouements des précédents co-investissements. Dans ce cas, nous portons une attention particulière aux mécanismes de co-investissement pour lesquels l'échéance de l'engagement de liquidité accordé par Wendel à ses managers est proche, en examinant notamment dans le cadre de notre prise de connaissance des procès-verbaux des organes de gouvernance (directoire et conseil de surveillance) si un processus de cession ou d'introduction en bourse est en cours. Dans le cas contraire, nous avons contrôlé qu'une dette était comptabilisée.</p> <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations au titre des engagements hors bilan mentionnées dans la note 35-5 de l'annexe aux comptes consolidés et des informations sur les transactions avec les parties liées mentionnées dans la note 5-1 de l'annexe et examiné que la valeur des engagements de rachat des montants investis par les managers a été déterminée selon la méthode d'évaluation décrite dans la note 35-5.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Wendel par votre assemblée générale du 16 mai 2019 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 15 novembre 1988 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la trente-quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 17 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

DocuSigned by:
 *Mansour Belhiba*
75FEACFCFE7849E...

Mansour Belhiba

DocuSigned by:
 *Jacques Pierres*
747DABA45E4446E...

Jacques Pierres



W E N D E L

Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 178 991 772€

89, rue Taitbout – 75312 Paris Cedex 09
Tél. : 01 42 85 30 00 – Fax : 01 42 80 68 67

Mars 2022

WWW.WENDELGROUP.COM

 [Wendel](#)

 [@WendelGroup](#)